

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

Traduction en langue française

Textes législatifs et réglementaires

Le prix du numéro : 1 DH. — Numéro des années antérieures : 1,50 DH

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

ABONNEMENT	MAROC		ÉTRANGER	DIRECTION ET ADMINISTRATION Abonnement et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE Rabat-Chellah Tél. 650-24 — 650-25 — 654-13 et 651-79 C.C.P. 101-18 à Rabat
	1 an	6 mois		
Edition complète	60 DH	35 DH	Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la législation postale en vigueur.	Prix des annonces : La ligne de 27 lettres : 2,00 DH (Arrêté n° 1161-77 du 14 kaada 1397/28 octobre 1977)
Edition partielle	30 DH	20 DH		

Les annonces légales et judiciaires prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ». Les textes doivent parvenir, au plus tard, le jeudi pour être publiés dans le numéro à paraître le mercredi de la semaine suivante.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Banque du Maroc. — Rapport sur l'exercice 1978.

Rapport sur l'exercice 1978 présenté à Sa Majesté le Roi par Son Altesse Moulay Hassan ben El Mehdi, gouverneur de la Banque du Maroc 484

Banque nationale pour le développement économique. — Garantie de l'Etat aux emprunts.

Décret n° 2-80-432 du 1^{er} ramadan 1400 (14 juillet 1980), accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par la Banque nationale pour le développement économique à concurrence d'un encours maximum de quatre cents millions de dirhams (400.000.000 de DH) 546

Accord de prêt conclu entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds arabe pour le développement économique et social.

Décret n° 2-80-448 du 2 ramadan 1400 (15 juillet 1980), approuvant l'accord de prêt, d'un montant de 5.000.000 de dinars koweïtiens, conclu le 6 jomada I 1400 (23 mars 1980) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds arabe pour le développement économique et social 546

Combustibles liquides et gazeux. — Prix de reprise.

Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 878-80 du 1^{er} regeb 1400 (16 mai 1980), fixant les prix de reprise des combustibles liquides et gazeux 546

Ciment. — Prix de vente.

Arrêté du Premier ministre n° 3-52-80 du 9 ramadan 1400 (22 juillet 1980) fixant les prix de vente du ciment aux différents stades de la commercialisation 547

TEXTES PARTICULIERS

Permis miniers.

Décision du ministre de l'énergie et des mines n° 628-80 du 6 regeb 1400 (21 mai 1980) fixant les conditions de réattribution de permis miniers périmés ou annulés 548

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3520, du 30 jomada I 1400 (16 avril 1980) 553

ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Ministère du travail et de la formation professionnelle.

Décret n° 2-80-297 du 26 jomada II 1400 (12 mai 1980) rétablissant certaines indemnités et allocations propres aux fonctionnaires relevant du statut particulier du ministère du travail et de la formation professionnelle 554

Ministère de la santé publique.

Décret n° 2-79-264 du 14 chaabane 1400 (28 juin 1980) abrogeant le dernier alinéa de l'article 14 du décret royal n° 747-67 du 28 kaada 1387 (27 février 1968) portant statut des internes des hôpitaux de la santé publique 554

TEXTES GÉNÉRAUX

RAPPORT

SUR L'EXERCICE 1978

présenté à Sa Majesté le Roi

par Son Altesse Moulay Hassan BEN EL MEHDI

Gouverneur de la Banque du Maroc

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1978, vingtième exercice de l'Institut d'émission.

L'intense effort d'équipement engagé au cours des trois dernières années du Plan quinquennal 1973-1977 s'est accompagné de vives tensions sur les prix et les comptes extérieurs : en effet, le gonflement rapide et délibéré des dépenses d'investissements s'est notamment traduit par un ample découvert budgétaire et par un déficit croissant de la balance commerciale, qui a lui-même contraint à un recours très important aux concours étrangers. Cette situation a rendu nécessaire, en particulier dans le cadre du Plan triennal de stabilisation 1978-1980, l'adoption de mesures d'ajustement suffisamment rigoureuses pour atténuer de manière sensible les pressions sur les équilibres fondamentaux et de la sorte, consolider les acquis. Le retour à une gestion économique et financière plus stricte s'imposait d'autant plus que les charges relatives à la défense de l'intégrité du territoire national demeurent lourdes et que la conjoncture internationale reste peu favorable.

Dans ce contexte, les résultats obtenus au terme de l'exercice 1978 apparaissent positifs à bien des égards. Le produit intérieur brut s'est accru, en termes constants, à un rythme, certes moins rapide que précédemment, mais encore légèrement supérieur à la croissance démographique. Surtout, les différentes mesures correctrices adoptées ont entraîné une réduction du déficit des échanges extérieurs et de la hausse des prix, bien que l'amélioration de la situation des finances publiques n'ait pas été très prononcée. Elles auront ainsi permis à l'économie du pays d'affronter, sans conséquences graves, une étape difficile de son développement et de s'adapter à un environnement international toujours incertain.

Pour leur part, les politiques mises en œuvre par la plupart des pays industrialisés, soucieux de préserver les succès obtenus, n'ont guère évolué dans un sens plus expansionniste. Des mesures de relance concertée ont certes été adoptées à Bonn en juillet, lorsqu'il est apparu que le ralentissement attendu de la croissance aux Etats-Unis, en butte à une recrudescence de l'inflation et à une aggravation de leur déficit commercial, risquait de ne pas être compensé par une accélération de l'activité en Europe ; mais elles étaient à la fois trop partielles et trop tardives pour exercer une influence notable au cours de l'exercice. Ni le flux des exportations, ni surtout celui des investissements industriels n'ayant été, par ailleurs, à même de stimuler véritablement la demande globale, la progression du produit national brut de ces pays, avec lesquels le Maroc effectue l'essentiel de ses échanges, est restée inférieure à 4 %. En outre, si cette expansion s'est accompagnée d'une légère atténuation de la hausse moyenne des prix, évaluée à environ 7 %, on a assisté en revanche à une nouvelle aggravation du chômage qui, selon les données de l'Organisation de coopération et de développement économique, touchait, à la fin de 1978, près de 18 millions de personnes. Une telle situation, observée chez la plupart des pays européens, au Japon et au Canada, est due à la fois à la persistance des causes structurelles du sous-emploi et aux nouvelles crises qui ont secoué quelques grands secteurs d'activité, dont certains sont confrontés à une concurrence plus aiguë par suite des perturbations monétaires, du renchérissement du coût de l'énergie et des transferts de technologie. Les pays industriels ont donc été incités à renforcer la protection de leurs marchés les plus exposés.

Pénalisées par l'extension du mouvement protectionniste, s'efforçant également de réduire des taux d'inflation souvent de deux à trois fois supérieurs aux niveaux observés avant 1973, les nations moins développées n'ont pas été elles-mêmes en mesure d'intensifier leur croissance ; cette dernière, qui est demeurée relativement soutenue en Asie, s'est même très sensiblement ralentie aussi bien dans les principaux pays exportateurs de pétrole qu'en Afrique, où l'expansion n'aurait pas atteint 3 %, contre encore plus de 4 % en 1977.

Dans ce contexte peu propice à un ample essor du commerce mondial, le rythme de progression du volume des échanges internationaux, estimé à environ 5 %, est resté très éloigné du taux moyen annuel d'augmentation observé pendant la décennie 1962-1972, qui s'était élevé à 9 %. Cette évolution a été d'autant moins favorable aux pays en développement que, parallèlement à la hausse continue du coût des biens manufacturés, les produits de base se sont traités, sur l'ensemble de l'année, à des prix en baisse : en effet, si les marchés des métaux et des matières premières agricoles ont été mieux orientés, spécialement à partir du second semestre, l'indice du groupe des denrées alimentaires a fléchi par suite d'un nouveau recul des cours du café et de la faiblesse persistante de ceux du sucre, dont l'offre a surabondé, faute de constituer le stock régulateur prévu par l'accord entré en vigueur le 1^{er} janvier 1978.

Dans ces conditions, le déficit global des paiements courants des pays en voie de développement non producteurs de pétrole, passant en un an de 22 à 31 milliards de dollars, s'est considérablement alourdi en 1978 alors qu'il s'était réduit au cours des deux exercices antérieurs ; dans le même temps, l'excédent dégagé par les pays exportateurs de pétrole, qui, faute de parvenir à un accord entre eux, ont provisoirement gelé le prix des huiles brutes, est revenu de 33 à 9 milliards de dollars. Parallèlement, la balance de l'ensemble des nations industrielles, dont les échanges avec les pays à économie centralisée, et notamment avec la Chine, ont en outre vivement progressé, a fait ressortir un surplus de 27 milliards de dollars au lieu d'un très léger déficit en 1977. Toutefois, bien que les fluctuations des cours des devises aient contribué à atténuer quelque peu les déséquilibres à partir du troisième trimestre, les situations respectives des trois puissances qui participent le plus largement au commerce mondial ont une nouvelle fois divergé : le solde négatif des Etats-Unis, dépassant 13 milliards de dollars, s'est légèrement creusé tandis que les excédents allemand et japonais, s'établissant respectivement à 13 et 17 milliards de dollars, continuaient de s'accroître rapidement.

Les disparités ainsi enregistrées entre les positions extérieures des principaux pays industriels, mais aussi la persistance d'écart trop larges entre les prix relatifs ainsi que les incertitudes de la conjoncture, ont de nouveau entretenu des mouvements désordonnés sur les marchés des changes en dépit des interventions massives des banques centrales. L'éventualité d'une fixation du prix du pétrole en droit de tirage spécial, la spéculation à la hausse sur les devises allemande, japonaise et suisse, puis l'accentuation des tensions tant internes qu'externes auxquelles a été soumise l'économie américaine ont notamment précipité, malgré les décisions prises en mars et à la mi-juillet au sommet de Bonn, la chute du dollar. La dépréciation de celui-ci, qui s'était déjà en neuf mois dévalorisé de 27 % sur la place de Zurich, atteignait en effet, plus de 18 % contre deutschmark et plus de 26 % contre yen le 31 octobre. A la même date, le prix de l'once d'or fin, qui s'était inscrit en hausse rapide depuis le mois de mai malgré les cessions du Fonds monétaire international et les ventes des Etats-Unis,

s'établissait au niveau record de 243,65 dollars. Le lendemain, l'administration américaine annonçait alors, outre des dispositions de caractère interne de nature à rendre les placements plus attractifs et à combattre l'inflation, qu'elle s'était assurée des concours en devises portant au total sur une contrevaletur de 30 milliards de dollars, les deux pièces maîtresses du train de mesures arrêté étant constituées par l'accroissement des lignes de crédit réciproques avec les instituts d'émission de la République Fédérale d'Allemagne, du Japon et de la Suisse, ainsi que par le projet d'émission de titres libellés en monnaie de ces pays. Ce dispositif entraînait un retournement de tendance brutal mais de courte durée puisque, dès les premiers jours de décembre, un nouveau recul du dollar, plus lié au jugement porté sur la politique économique intérieure des Etats-Unis et à une tendance croissante à la diversification des instruments de réserve qu'aux événements iraniens et à l'annonce d'un relèvement des prix du pétrole, montrait à quel point la spéculation à la baisse de cette monnaie était profondément ancrée sur les marchés. Finalement, le dollar, en un an, s'est déprécié de 19 % vis-à-vis du yen et du franc suisse, d'environ 13 % à l'égard du deutschmark, de la peseta et de la plupart des autres devises qui faisaient partie de la zone européenne de flottement concerté, les monnaies française, britannique et italienne pour leur part se revalorisant respectivement de 11 %, 6,5 % et 5 %. Quant à l'or, après un repli prononcé en novembre, il s'orientait à nouveau à la hausse et s'échangeait à fin décembre sur la base de 226 dollars l'once, soit à un cours supérieur de 37 % à celui qui avait été enregistré douze mois auparavant.

Le régime de flottement des monnaies a donc suscité une déception croissante qui a non seulement entraîné un renforcement des mesures destinées à réduire l'ampleur des variations des taux de change mais encore contribué à relancer la coopération en Europe. En dehors des propositions visant à mieux coordonner les politiques économiques, le Conseil européen, réuni à Bonn en juillet 1978, décidait en effet d'élaborer un nouveau système de change, appelé à se substituer à l'accord de rétrécissement des marges qui s'était progressivement disloqué au fil des années. Comme ce dernier, le « Système monétaire européen », approuvé en décembre 1978 et finalement entré en vigueur le 13 mars 1979 sans la participation de la Grande-Bretagne, limite à 2,25 % — dans un premier temps, un taux de 6 % a été retenu en ce qui concerne la lire — les marges de fluctuation par rapport à un court pivot, lui-même rattaché à une nouvelle unité monétaire dénommée écu ; il prévoit en outre des mesures de correction dès qu'une devise aura divergé de plus ou moins 75 % de l'écart maximum autorisé ; enfin, dans le but de faciliter les interventions des banques centrales, il a été convenu d'allonger la durée des facilités à très court terme et de doubler le montant des concours financiers à plus longue échéance, qui s'élèveront à 25 milliards d'écus, soit plus de 30 milliards de dollars.

L'agitation du marché des devises et de celui de l'or a aussi rapidement mis en évidence, s'il en était besoin, la difficulté de la nouvelle mission confiée au Fonds monétaire international qui, aux termes du deuxième amendement à ses statuts, entré en vigueur le 1^{er} avril 1978, doit exercer une surveillance ferme sur les politiques de change menées par les Etats membres. Apprécier objectivement l'attitude de tel ou tel pays en cette matière se révèle en effet une démarche fort délicate en raison de la complexité même du processus d'ajustement international et de la nécessité de tenir compte des contraintes économiques et politiques individuelles ; de plus, la flexibilité des taux de changes, pour être réellement efficace, doit être accompagnée de mesures intérieures judicieuses qu'il est naturellement difficile d'imposer, notamment à des nations dont la balance des paiements se trouve excédentaire. Le retour progressif à un système de change stable apparaît ainsi dépendre essentiellement de la volonté des Etats de coopérer entre eux et avec le Fonds monétaire international.

Par ailleurs, celui-ci, dans le cadre des dispositions visant à démonétiser l'or, a mené à bien deux opérations de restitution et poursuivi ses cessions par le truchement d'adjudications mensuelles qui, en dehors des 1 384 000 onces réservées aux pays en développement désireux de recevoir leur part des enchères sous forme de métal précieux, ont porté sur un total de 5 914 000 onces et dégagé un bénéfice de 1 080 millions de dollars, destiné au Fonds fiduciaire. C'est ainsi que le Maroc a acquis près d'une tonne et demi d'or et reçu deux nouveaux prêts du Fonds fiduciaire d'un montant global de 34 millions de droits de tirage spéciaux, auxquels s'ajoute un tirage de 56 millions de droits de tirage spéciaux, effectué en août 1978 au titre du mécanisme de financement compensatoire.

Parallèlement, l'usage du droit de tirage spécial, dont la valeur est exprimée à partir d'un panier de seize monnaies — à l'intérieur duquel les monnaies de l'Iran et de l'Arabie Saoudite se sont substituées depuis le 1^{er} juillet 1978, à celles du Danemark et de l'Afrique du Sud — devrait se développer à la suite des décisions annoncées en fin d'exercice : en effet, le taux d'intérêt servi par

le Fonds sur les avoirs de cette nature sera relevé et s'établira à un niveau supérieur à la rémunération des positions créditrices ; surtout, le montant global des droits de tirage spéciaux, qui était resté inchangé depuis 1972, sera porté de 9,3 à plus de 21 milliards après que trois allocations d'environ 4 milliards chacune aient été attribuées, le 1^{er} janvier des années 1979, 1980 et 1981, en fonction des quotes-parts détenues par les pays membres.

Outre cette émission de liquidités inconditionnelles, le Conseil des Gouverneurs a décidé en même temps, afin de permettre notamment au Fonds de consentir des crédits nouveaux sans recourir à l'emprunt, de relever de 50 % le capital de ce dernier qui s'élève à 39 milliards de droits de tirage spéciaux depuis septembre 1978, date à laquelle a pris effet la sixième révision générale des quotas ; mais, alors que celle-ci a fait passer de 5 % à 10 % la participation des pays exportateurs de pétrole au détriment de celle des nations industrielles, le principe retenu pour répartir cette septième augmentation de capital ne modifiera guère la situation respective des différents groupes de pays.

Ces émissions de liquidités permettront notamment de satisfaire partiellement l'accroissement des besoins de réserves, lié à la persistance des déséquilibres de paiements ainsi qu'à l'expansion de la valeur nominale du commerce mondial. Toutefois, elles n'éviteront sans doute pas aux nations démunies, qui les auraient souhaitées plus substantielles, d'avoir à se porter toujours plus largement emprunteuses sur les marchés internationaux du crédit, comme cela a encore été constaté en 1978. Aussi, bien que l'abondance des disponibilités en quête de placement ait entraîné depuis peu une légère détente des taux d'intérêt et un allongement de la durée moyenne des concours et donc permis de renégocier des emprunts antérieurement contractés à des conditions moins favorables, il est à craindre que les pays en développement non producteurs de pétrole ne soient obligés de consacrer une fraction encore plus importante de leurs recettes d'exportation au service d'une dette qui, suivant les données les plus récentes, est estimée à environ 200 milliards de dollars. En tout état de cause, la portée limitée de l'initiative de certaines nations industrielles, qui ont annulé leurs créances envers les pays les plus pauvres, comme le recul relatif de l'effort déjà fort modeste consenti en matière d'aide publique au développement, qui s'est une nouvelle fois éloigné de l'objectif retenu, n'ont pas été de nature à contre-carrer cette inquiétante évolution pendant le dernier exercice.

Les pays en voie de développement, qui se trouvent souvent engagés dans des plans de croissance légitimement ambitieux, n'auront donc, au total, guère retiré de motifs de satisfaction de l'orientation récente de la coopération monétaire et financière. Ils n'auront pas été non plus très rassurés par l'évolution des débats au sein des différentes instances traitant des transferts de technologie et des relations commerciales. Ainsi, la conférence convoquée en vue d'élaborer un code de conduite international pour les transferts de technologie, dans le cadre d'une résolution adoptée en 1975 par l'Assemblée générale des Nations-Unies, s'est séparée sans être parvenue à un accord. Alors que les pays du tiers monde souhaitent pouvoir acquérir les équipements qui leur sont indispensables sans aliéner leur indépendance, les nations développées tentent en effet de conserver leur liberté commerciale et d'exclure du champ d'application des dispositions en cours de gestation les filiales des firmes transnationales installées hors de leur frontière. Réunie à Buenos-Aires à la fin de l'été, la Conférence sur la coopération technique entre pays en développement (C.T.P.D.), qui devrait permettre à ces nations de mettre en œuvre des modèles de croissance mieux adaptés à leurs besoins et à leurs conceptions propres que les actuelles formes d'assistance, n'a été elle-même sauvée de l'échec qu'à l'issue de négociations serrées avec les représentants des pays industrialisés. Ces derniers, en effet, se refusant à augmenter leurs contributions financières et à renoncer à l'influence qu'ils exercent par le truchement du Programme des Nations-Unies pour le Développement (P.N.U.D.), se sont opposés à la création d'un nouvel organisme. Toutefois, l'institutionnalisation de la C.T.P.D., finalement intégrée au sein du P.N.U.D., laisse entrevoir un changement dans le style de la coopération Nord-Sud.

De leur côté, les négociations commerciales multilatérales, engagées à Tokyo en septembre 1973 sous l'égide du G.A.T.T. et dont la conclusion a dû être reportée à plusieurs reprises, se sont laborieusement poursuivies en 1978. Les délégations des nations industrialisées se sont attachées à définir le cadre d'une transaction globale mais les controverses relatives aux droits de douane appliqués sur les produits industriels et au commerce des produits agricoles subsistaient à la fin de l'exercice ; surtout, les pays en développement ont constaté que les principaux éléments dégagés ne reflétaient pas certaines de leurs préoccupations majeures, telles que le droit de recourir à des subventions pour accélérer leur industrialisation ou l'élimination des restrictions quantitatives entravant leurs exportations. Au cours des débats ayant trait au renouvellement de la Convention

de Lomé qui, depuis 1975, lie la Communauté économique européenne à plus de cinquante pays d'Afrique noire, des Caraïbes et du Pacifique, les représentants de ces derniers Etats, désireux d'obtenir une extension du mécanisme de stabilisation de leurs recettes d'exportation ainsi que la création d'un fonds de développement industriel, se sont également heurtés aux réticences de leurs interlocuteurs. Quant aux dispositions relatives à la création d'un fonds commun de stabilisation de certaines matières premières, dont le principe avait été accepté par les pays industrialisés lors de la quatrième conférence de la C.N.U.C.E.D. tenue à Nairobi en 1976, puis au cours du « Dialogue Nord-Sud », elles ont finalement abouti en mars 1979 après avoir aussi longtemps achoppé sur le volume des contributions à réunir. Même si le total des concours qui seront dégagés afin de régulariser les cours des produits de base exportés par les nations en voie de développement sera en définitive fort éloigné du montant initialement prévu, ce résultat positif, acquis à l'issue de longues tractations, semble de nature à relancer l'ensemble des négociations visant à promouvoir une solidarité plus active dans les relations internationales. Si tel n'était pas le cas, l'idée d'un nouvel ordre économique, qu'il est certes difficile de concrétiser rapidement dans des réalisations amples et cohérentes, risquerait de n'être qu'un slogan porteur d'illusions, laissant en définitive les peuples des pays les moins développés un peu plus déçus et un peu plus amers.

Par ailleurs, le Maroc a pris part aux travaux des diverses instances constituées soit à l'échelon des pays islamiques, soit dans le cadre de la coopération entre pays arabes et africains. C'est ainsi qu'en dehors de la seconde session du Conseil des Gouverneurs du Fonds monétaire arabe et de la rencontre des Banques centrales arabes, tenues respectivement en mai, à Abou Dhabi, et en juin, à Amman, a été organisée au début de 1978, à Kuala Lumpur, la première réunion des autorités monétaires des Etats membres de la Conférence islamique : les participants à cette assemblée ont examiné en particulier les moyens susceptibles de renforcer la coopération monétaire et financière entre leurs institutions respectives et d'accroître les flux d'investissements entre les divers pays concernés. De même le Maroc a participé aux travaux de la Commission permanente conjointe à la Ligue arabe et à l'Organisation de l'unité africaine, chargée d'élargir la coopération à l'intérieur du groupement.

Dans un contexte international encore incertain et perturbé, dont les principales caractéristiques viennent d'être exposées, les Pouvoirs publics ont dû mettre en œuvre, en 1978, un ensemble de mesures propres à assainir la situation financière du pays. Décidée en 1975, la révision en hausse des projets d'investissement pour les trois dernières années du Plan 1973-1977 avait en effet entraîné des tensions d'autant plus vives que, dans le même temps, les récoltes se révélaient médiocres, les recettes phosphatières fléchissaient et les charges liées à la défense de l'intégrité territoriale s'alourdissaient.

Au cours de la dernière période quinquennale, le produit intérieur brut s'est élevé, en moyenne annuelle, de 7,3 % en volume, l'expansion des activités tertiaires et surtout secondaires ayant largement compensé le léger recul du secteur agricole (1). Compte tenu d'une hausse moyenne des prix à la production de 7,7 %, il s'est accru au rythme annuel de 15,6 % en termes courants pour atteindre près de 47 milliards de dirhams en 1977 tandis que la demande globale progressait au taux plus marqué de 19,9 %, par suite de l'extension des dépenses de consommation, notamment publiques, et plus encore de la croissance très vive de la formation brute de capital fixe. Cette dernière, malgré l'insuffisance des initiatives privées, s'est en effet développée au taux record de 37,7 %, si bien qu'elle représentait près du tiers du produit intérieur au terme du plan 1973-1977 contre 14 % seulement à la veille de sa mise en vigueur. En revanche, l'épargne nationale n'a augmenté que de 14,8 % en dépit des efforts déployés pour la stimuler et la consolider.

Parallèlement, la hausse du coût de la vie s'est accélérée et dépassait 12 % en fin de période. Le déficit de trésorerie de l'Etat, qui a joué un rôle prépondérant dans la réalisation des équipements et a dû, dans le même temps, faire face aux impératifs de la défense nationale, s'est creusé pour s'élever à 7,6 milliards de dirhams en 1977. Et le solde déficitaire de la balance des paiements courants, qui s'est rapidement alourdi, a atteint lui-même 8,2 milliards pour l'exercice 1977. Il a donc fallu accentuer le recours aux capitaux étrangers pour assurer l'équilibre du compte extérieur, ce qui n'a pas manqué de réduire la capacité d'endettement du pays.

(1) Toutes les données chiffrées relatives à la comptabilité nationale sont extraites d'une nouvelle série de statistiques, établie sur la base des prix du marché de 1969.

Dès le début de 1978 et avant même d'arrêter les options du nouveau plan, il était ainsi devenu indispensable de compléter et de renforcer les mesures qui, spécialement dans le domaine de la politique du crédit, avaient déjà permis depuis 1976 d'atténuer les fortes pressions exercées sur les grands équilibres économiques et financiers.

A cet égard, a été d'abord votée une loi de finances principalement caractérisée par la réduction des programmes d'équipement à un niveau plus conforme aux possibilités de financement. De leur côté, les autorités monétaires, soucieuses d'adapter la progression des moyens de paiement à celle de la production intérieure, ont restreint davantage encore le taux d'expansion maximum des crédits soumis à encadrement.

Puis le discours royal du 4 juin 1978 a défini des orientations nouvelles destinées à redresser la situation financière du pays. C'est ainsi qu'a été en premier lieu annoncée l'adoption d'un plan triennal de transition qui prévoit notamment une progression en volume de la production intérieure brute limitée à 4,6 % par an. Toute une série de mesures ont été en outre prises afin d'accélérer le rétablissement des comptes extérieurs : les unes visaient à restreindre les importations, les autres à accroître les entrées de devises en favorisant les exportations de marchandises et en encourageant les rapatriements d'économies sur salaires effectués par les travailleurs marocains résidant en France. Enfin, des dispositions propres à développer l'épargne intérieure ont été mises en œuvre.

Ces actions n'ont pas manqué de diminuer l'écart existant entre l'offre et la demande internes : le ralentissement de la croissance de la dépense nationale s'est en effet avéré plus accusé que le fléchissement du rythme d'expansion du produit intérieur. Le solde déficitaire de la balance des paiements courants a donc pu être abaissé à 5,6 milliards de dirhams grâce à la diminution du montant des importations, imputable dans une large mesure au recul des dépenses d'équipement, ainsi qu'à l'augmentation des transferts des travailleurs marocains et à l'extension des recettes d'exportation, obtenue en dépit d'une conjoncture mondiale toujours peu animée et de la dépréciation des monnaies de règlement les plus couramment utilisées dans les transactions internationales. Le déficit de trésorerie de l'Etat a lui-même été réduit, mais d'une manière moins sensible en raison de l'évolution défavorable des comptes extra-budgétaires : égal à 6,8 milliards, il a été en outre financé dans une proportion plus importante par des ressources à caractère monétaire, spécialement dans les derniers mois de 1978 lorsque les décaissements du Trésor se sont soudainement accrus. Ce mouvement a entraîné un gonflement subit du volume des moyens de paiement mis à la disposition de l'économie, dont la progression en moyenne annuelle a cependant été moins rapide par suite du resserrement de l'encadrement des crédits distribués par les banques. Le ralentissement de la hausse de l'indice du coût de la vie, qui, également en moyenne annuelle, est revenue de 12,5 % à 9,7 % d'un exercice à l'autre, témoigne d'ailleurs d'un léger relâchement des pressions inflationnistes.

La production

Calculé aux prix du marché de 1969, sur la base de la nouvelle série des comptes de la nation et selon des données encore provisoires, le produit intérieur brut s'est élevé à 29 932 millions de dirhams, marquant ainsi une croissance annuelle limitée à 3,1 % au lieu de 6 % en 1977. En effet, si la production agricole s'est nettement redressée, l'activité s'est révélée moins bien orientée dans les autres secteurs de l'économie et, en particulier, dans celui du bâtiment et des travaux publics (1).

Après avoir pâti des mauvaises conditions climatiques observées en 1977, l'agriculture a profité, cette année, de l'abondance et de la meilleure répartition des pluies : ainsi, tandis que la récolte d'agrumes progressait encore, les rendements des céréales et des cultures industrielles, notamment, s'établissaient à des niveaux plus satisfaisants. De la sorte, la valeur ajoutée par le secteur agricole, après avoir régressé de 13,4 % au cours de la campagne antérieure, s'est accrue de 18,2 % pour atteindre le montant le plus élevé enregistré depuis dix ans. Toutefois, les importations de blé, effectuées à des cours en hausse, ont dû être augmentées afin de combler le déficit en céréales et surtout de reconstituer les stocks dont le niveau avait été largement entamé en 1977.

Dans les mines, le taux de croissance de l'activité s'est en revanche abaissé de 15,8 % à 6,5 % par suite du développement moins rapide de l'extraction des

(1) Voir annexes statistiques 1 et 2.

minéraux autres que les phosphates. En ce qui concerne ces derniers, les quantités exportées se sont une nouvelle fois élargies mais les recettes correspondantes n'ont guère varié en raison de la dépréciation du dollar.

De même, l'expansion de la production d'énergie est revenue de 8,6 % à 5,1 %, parallèlement au ralentissement de l'expansion des industries manufacturières, qui n'a pas dépassé 5,6 % au lieu de 7,2 % un an plus tôt.

De son côté, la branche du bâtiment et des travaux publics, qui, il est vrai, avait connu un essor rapide de 1975 à 1977, s'est trouvée affectée par la réduction des programmes d'équipement; elle a en effet accusé un fléchissement de 18,5 % d'un exercice à l'autre.

Enfin, l'activité du secteur tertiaire, qui avait progressé de 7,7 % précédemment, est demeurée pratiquement stable.

Converti en dirhams courants par application de la hausse des prix à la production, qui a atteint cette année 7,3 %, le produit intérieur brut est passé en un an de 46 820 à 51 778 millions de dirhams, soit une augmentation de 10,6 %, inférieure à celle de 13,3 % observée en 1977. Le produit national brut, qui comprend en outre les revenus extérieurs nets, estimés à 1 672 millions, s'est pour sa part élevé de 48 213 à 53 450 millions, marquant de la sorte un accroissement proche de 11 % (1).

La demande

En regard, la dépense nationale brute s'est accrue de 4,6 % seulement pour se fixer à 58 712 millions de dirhams en termes courants. Dans ces conditions, l'apport extérieur net de biens et services a pu être réduit de 9 325 à 6 934 millions. Cette évolution résulte en partie du ralentissement de la croissance de la consommation globale qui, estimée à 46 309 millions, a progressé de 10,1 % au lieu de 14,1 % en 1977. Mais elle est essentiellement imputable à la contraction de la formation brute de capital fixe : celle-ci s'est en effet abaissée de 15 349 à 13 400 millions, soit une diminution de 12,7 %, qui contraste avec l'élargissement de 30,3 % enregistré auparavant. De fait, le recul des dépenses d'équipement publiques, qui n'a pas manqué, par ailleurs, d'influencer le comportement du secteur privé, s'est traduit par une régression du montant des investissements, ramené — compte tenu d'un prélèvement sur les stocks de 997 millions de 14 089 à 12 403 millions; à ce niveau, sa part dans le produit intérieur brut est elle-même revenue de 30,1 % à 24 %.

A l'inverse, l'épargne intérieure brute, égale à la différence entre le produit intérieur brut et la consommation, s'est établie à 5 469 millions de dirhams contre 4 764 millions en 1977. De même, en retrait constant depuis 1975, l'épargne nationale brute, qui comprend en outre les revenus extérieurs nets, évalués à 1 672 millions, s'est au contraire élevée de 6 157 à 7 141 millions; elle a donc financé 57,6 % des investissements au lieu de 43,7 % seulement un an plus tôt (2).

Les relations financières avec l'étranger

Tandis que la charge des intérêts de la dette extérieure s'alourdissait et que le poids des transactions gouvernementales demeurait important, le solde déficitaire des échanges commerciaux, chiffré à 4 752 millions au lieu de 6 923 millions, a été réduit de plus de 31 % d'un exercice à l'autre. Ce résultat remarquable est lié au développement des exportations de denrées alimentaires et d'articles manufacturés mais surtout au recul du volume des importations : la contraction des programmes d'équipement, les restrictions apportées aux entrées de certains produits et l'obligation de constituer, en compte non rémunéré et pour une durée de six mois, un dépôt préalable égal à 25 % du coût des commandes passées aux fournisseurs étrangers ont en effet permis de diminuer de plus de 2 milliards de dirhams la valeur CAF des acquisitions de marchandises. Les recettes touristiques et, plus encore, les transferts effectués par les travailleurs marocains à l'étranger s'étant à nouveau élargis, le déficit de la balance des paiements courants, ramené de 8 223 à 5 619 millions de dirhams, a pu en définitive être abaissé d'environ un tiers. Aussi, le recours aux capitaux étrangers nécessaires à l'équilibre des comptes extérieurs a-t-il lui-même fléchi dans une proportion comparable.

(1) Voir annexe statistique 3 à 5.

(2) Voir annexes statistiques 6 et 7.

Les finances publiques

L'application de mesures d'austérité sélective destinées à ralentir la progression des charges de fonctionnement, l'adoption de nouveaux aménagements fiscaux et, surtout, la compression des investissements publics, ont eu pour effet de réduire l'impasse budgétaire qui n'a pas dépassé 5 559 millions de dirhams au lieu de 8 702 millions un an auparavant. Cependant, la régularisation des paiements relatifs aux dépenses engagées au cours des exercices antérieurs a entraîné des charges de trésorerie supplémentaires. Dans ces conditions, le déficit global du Trésor, proche de 7 600 millions en 1976 et en 1977, a atteint le montant, certes réduit mais encore élevé, de 6 815 millions de dirhams. Le financement de ce découvert a été assuré à concurrence de 3 475 millions par des ressources internes à caractère monétaire. En effet, si les facilités nouvelles consenties par l'Institut d'émission ont été moins importantes d'un exercice à l'autre, le Trésor a, en revanche, bénéficié en particulier du renforcement du portefeuille d'effets publics souscrits par les banques et du transfert des fonds bloqués au titre des dépôts préalables à l'importation.

La monnaie et le crédit

Compte tenu du ralentissement attendu de l'expansion du produit intérieur brut, les autorités monétaires ont, dès le début de l'année 1978, rendu plus contraignant l'encadrement des crédits distribués par le système bancaire. Dans le même temps, elles ont élargi les mesures sélectives prises en faveur des exportateurs. Ainsi, sans que soient entravées les activités jugées prioritaires, le développement des concours financés sur ressources monétaires a pu être sensiblement freiné et la progression des moyens de paiement mis à la disposition des entreprises et des particuliers, imputable à concurrence de plus de 80 % à l'extension des facilités consenties à l'Etat, a pu être abaissée, en moyenne annuelle, de 20,4 % à 15,6 %. Toutefois, ce taux s'est révélé supérieur à l'accroissement de la dépense nationale brute et le degré de liquidité de l'économie s'est encore élargi.

L'AGRICULTURE

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du dernier Plan, et notamment les retards enregistrés dans l'équipement hydraulique, n'ont pas permis à l'agriculture de s'affranchir des contraintes climatiques. Celles-ci s'étant révélées franchement défavorables trois années sur cinq, la production moyenne de ce secteur au cours de la période 1973-1977 s'est en effet inscrite, sur la base de la nouvelle série des comptes de la nation, en baisse d'environ 2 % par rapport aux résultats observés pendant le quinquennat 1968-1972. Une telle évolution a évidemment contribué, malgré les mesures adoptées par les Pouvoirs publics pour en atténuer les conséquences néfastes, à creuser l'écart déjà excessif existant entre les revenus urbains et ceux des ruraux, qui constituent encore la plus importante fraction de la population : alourdissant le volume des importations et contractant les quantités exportables, elle a également exercé un effet négatif sur la balance commerciale du pays.

L'amélioration du taux de couverture en produits locaux des besoins alimentaires de base, eux-mêmes croissants par suite de l'expansion démographique, ainsi que l'augmentation du pouvoir d'achat des agriculteurs et des éleveurs, qui doit elle-même stimuler la recherche de rendements plus élevés et favoriser la croissance des autres branches de l'économie, demeurent donc des objectifs prioritaires du Plan triennal 1978-1980. Des moyens financiers appréciables seront ainsi dégagés afin de mettre en valeur les zones non irriguées les plus favorables, d'accroître la taille des exploitations et de réduire leur morcellement, de développer les productions animales, de renforcer les industries situées tant à l'amont qu'à l'aval du secteur agricole : surtout, il a été prévu d'affecter la plus grande partie des investissements à l'édification de barrages ainsi qu'à l'équipement des périmètres déjà dominés par les ouvrages existants ou en cours de réalisation.

En attendant de pouvoir tirer plus complètement parti de l'ensemble de ces actions, l'agriculture a profité, en 1978, de l'abondance et de la meilleure répartition des pluies qui ont eu une influence en général bénéfique sur les rendements

obtenus, notamment en ce qui concerne les céréales et les cultures industrielles (1). Dans ces conditions, la valeur ajoutée par ce secteur de l'économie, calculée aux prix de 1969 sur lesquels sont basées les nouvelles données de la comptabilité nationale, s'est révélée la plus forte de la dernière décennie. Estimée à 4 182 millions de dirhams, elle s'est inscrite en outre en progression de 18,2 % sur les résultats de 1977 qui, il est vrai, avaient été les plus médiocres des dix années écoulées ; sa part dans la production intérieure brute, qui, toutes choses égales par ailleurs, s'établit désormais à un niveau plus bas du fait du poids relativement plus important attribué aux autres secteurs, est elle-même passée de 13,9 % à plus de 16 % en un an.

Céréales

Alors que les superficies emblavées se sont contractées de 2,8 % d'un exercice à l'autre, le rendement global moyen des quatre principales céréales, qui était tombé à 6 quintaux à l'hectare en 1977, s'est redressé à 10,1 quintaux en 1978 : la récolte, constituée d'orge, qui a représenté à elle seule la moitié des tonnages, de blé dur, de blé tendre et de maïs, a ainsi atteint au total 46 millions de quintaux. Ce montant, qui dépasse de 63 % celui de la campagne précédente et se compare avantageusement à la production moyenne du quinquennat 1973-1977, égale à 39 millions de quintaux seulement, aurait été encore plus élevé si, dans les régions du sud, des précipitations orageuses et des vents chauds n'avaient affecté les cultures au dernier stade de la maturation. Quoi qu'il en soit, il reste que la récolte n'a pas été suffisante pour couvrir des besoins internes estimés à quelque 52 millions de quintaux ; il en a été notamment ainsi de celle de blé qui a approché 19 millions de quintaux alors que la demande est évaluée à 24 millions.

Aussi, ce déficit céréalier s'étant ajouté à celui, très lourd, de la campagne antérieure, a-t-il fallu importer, en 1978, 15,5 millions de quintaux au lieu de 12 millions un an plus tôt ; le coût total de ces acquisitions à l'étranger — évaluées par les statistiques douanières à 856 millions de dirhams contre 587 millions en 1977 — a d'autant plus pesé sur la balance commerciale que les cours du marché international ont été plutôt orientés à la hausse.

En revanche, l'accroissement de la production, malgré la reconstitution des stocks destinés à l'autoconsommation et à l'ensemencement, s'est traduit par une nette extension des quantités commercialisées par l'intermédiaire de l'Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses. Cet organisme, qui a maintenu ses prix d'intervention, a en effet traité, de juin à décembre 1978, 3 363 000 quintaux au lieu de 900 000 quintaux au cours de la période correspondante de 1977.

Quant à la récolte de céréales secondaires — principalement avoine, alpiste et sorgho —, elle s'est sensiblement développée sous l'effet conjugué d'un élargissement des superficies et d'une amélioration des rendements qui sont passés, en un an, de 2,6 à 3,6 quintaux à l'hectare. Toutefois, le tonnage des exportations, essentiellement constituées d'alpiste, n'a guère progressé, puisque, chiffré à 91 700 quintaux contre 80 400 quintaux en 1977, il est resté très inférieur aux 254 400 quintaux vendus à l'étranger en 1976.

Légumineuses

Par suite d'une extension des superficies cultivées et surtout d'un redressement du rendement à l'hectare, qui s'est établi à 5,3 quintaux au lieu de 3,4 quintaux seulement en 1977, la production de légumineuses, évaluée à 2,6 millions de quintaux, s'est accrue de 67 % d'une campagne à l'autre. Néanmoins, cette récolte s'est révélée très éloignée non seulement du niveau record de plus de 7 millions de quintaux enregistré en 1973-1974, mais encore de la moyenne de 4,2 millions de quintaux obtenue au cours du dernier quinquennat.

Primeurs

Poursuivant leur mouvement de baisse amorcé pendant la campagne 1974-1975, les quantités de primeurs exportées n'ont pas dépassé 160 400 tonnes alors qu'elles avaient atteint 184 000 tonnes précédemment, marquant ainsi une régression proche de 13 % imputable tant au fléchissement des ventes de tomates, qu'au recul de celles de pommes de terre, qui sont respectivement revenues de 121 000 à 105 000 tonnes et de 50 000 à 46 000 tonnes. Une telle évolution, en partie liée à la qualité défectueuse des tomates produites et à l'écoulement à bas prix des importants stocks de pommes de terre conservés en Europe, s'expli-

que aussi par le renforcement des mesures de protection mises en place par les pays de la Communauté économique européenne, vers lesquels sont dirigées l'essentiel des expéditions. Les variétés traditionnellement cultivées au Maroc arrivant souvent à maturité en dehors des périodes d'ouverture de ces marchés et s'avérant en outre de plus en plus inadaptées aux exigences des consommateurs étrangers, il apparaît opportun d'accélérer le rythme de reconversion de la production, en favorisant notamment le développement des cultures sous serre et la recherche de débouchés nouveaux.

Le recul des recettes d'exportation, globalement évaluées à 292 millions de dirhams au lieu de 309 millions pour la campagne 1976-1977, a toutefois été moins prononcé que la contraction des tonnages vendus. La diminution de 67 à 45 millions de dirhams du chiffre d'affaires portant sur les pommes de terre a en effet été quelque peu compensée par l'augmentation des encaissements relatifs aux livraisons de tomates, qui sont passés de 220 à 225 millions grâce à un relèvement appréciable des cours.

Agrumes

La production d'agrumes, qui s'était déjà accrue de 22,8 % en 1976-1977, a progressé de 34,1 %, s'établissant de la sorte au niveau record de 1 070 000 tonnes. Cependant, cette expansion remarquable des quantités récoltées s'est accompagnée d'une détérioration de la qualité, altérée par un excès d'humidité au moment de la cueillette.

Bien que les conditions climatiques n'aient pas été tout à fait favorables et que les capacités de conditionnement se soient révélées insuffisantes dans certaines régions, les tonnages commercialisés à l'étranger, chiffrés à 673 000 tonnes contre 595 000 tonnes précédemment, se sont inscrits en hausse de 13 % ; la part des pays de la Communauté économique européenne, qui ont réceptionné 392 000 tonnes, est restée voisine de 58 % ; en revanche, les ventes à l'U.R.S.S. revenues de 207 000 tonnes à 190 000 tonnes, n'ont plus représenté que 28,2 % de l'ensemble des expéditions au lieu de 33,6 % à l'issue de la campagne antérieure. Le montant total des recettes, qui constitue toujours un des postes les plus importants des exportations de marchandises, s'est lui-même élevé de 704 à 809 millions de dirhams, marquant ainsi une avance de 14,9 %.

Sur les 400 000 tonnes absorbées par le marché local, 180 000 tonnes ont été traitées par les usines de transformation dont le potentiel est appelé à s'accroître, parallèlement à l'entrée en production des arbres nouvellement plantés dans le cadre du renouvellement et de la reconversion du verger.

Cultures industrielles

Tombée auparavant à 1 673 000 tonnes, la production globale des cultures industrielles, grâce à une extension simultanée des superficies et des rendements, a atteint 2 750 000 tonnes, soit une progression de 64,4 % d'une campagne à l'autre.

Ainsi, la récolte betteravière, limitée à 1 474 000 tonnes en 1976-1977, s'est élevée au niveau sans précédent de 2 400 000 tonnes, enregistrant ainsi une expansion proche de 63 %, qui résulte de l'élargissement des surfaces récoltées, passées de 48 200 à 59 850 hectares, et plus encore de l'augmentation des rendements, établis en moyenne à 40,1 tonnes à l'hectare contre 30,6 tonnes antérieurement ; cette évolution favorable s'est trouvée singulièrement marquée dans le Gharb où les inondations, un an plus tôt, avaient endommagé une grande partie des semis.

Par suite d'une amélioration sensible des résultats obtenus dans cette même région, la production de canne à sucre, dont les superficies récoltées et le rendement ont respectivement atteint 4 534 hectares et 73,6 tonnes à l'hectare au lieu de 3 498 hectares et 50,7 tonnes, a porté sur un total de près de 334 000 tonnes, supérieur de 88 % aux quantités recueillies précédemment.

Dans ces conditions, le potentiel de l'industrie sucrière a été largement utilisé et les tonnages extraits sont passés en un an de 233 000 à 367 000 tonnes, compte tenu des 34 000 tonnes provenant du traitement de la canne à sucre. L'augmentation des apports locaux, qui ont couvert les besoins intérieurs à hauteur de 65 %, a permis de réduire de 379 000 à 289 000 tonnes les importations dont le coût, grâce aussi à une nouvelle diminution des cours mondiaux, a pu être ramené, selon les données de l'Office des changes, de 510 à 305 millions de dirhams.

(1) Voir annexes statistiques 8 à 19.

La récolte de coton de 1977, estimée pour sa part à 178 800 quintaux, a fléchi de près de 20 % en raison de la contraction des surfaces concernées et surtout des attaques parasitaires qui ont entraîné une dégradation du rendement moyen, tombé de 12 à 10 quintaux à l'hectare. En dépit d'une nette reprise des exportations et d'une légère progression des ventes à l'industrie textile marocaine, près du tiers des 5 760 tonnes de fibres de bonne qualité tirées de cette récolte est venu alourdir les stocks.

Des données provisoires relatives à la cueillette effectuée en 1978, il ressort que la production aurait à nouveau nettement régressé à la suite d'une sensible réduction des superficies cultivées.

Oléagineux

Le développement de la production globale d'oléagineux, qui s'est élevée à 429 000 quintaux au lieu de 274 300 quintaux en 1976-1977, est imputable au triplement des tonnages d'arachide obtenus, eux-mêmes évalués à près de 270 000 quintaux. En revanche, l'élévation substantielle des rendements n'ayant pu entièrement compenser le recul considérable des superficies réservées à cette culture, la récolte de tournesol n'a pas dépassé 159 300 quintaux, s'inscrivant ainsi en baisse de 16,5 % d'une campagne à l'autre.

Oléiculture

Affectée par des conditions climatiques défavorables, la récolte d'olives commencée à l'automne 1977 a été estimée à 163 000 tonnes seulement, enregistrant de la sorte une régression de plus de 46 % par rapport à la campagne antérieure. La production d'huile correspondante s'est contractée d'une manière encore plus accusée : évaluée à 15 000 tonnes au lieu de 35 600 en 1976-1977, elle s'est en effet réduite de près de 58 %, et a été presque totalement réservée à la consommation locale. En tout état de cause, la demande de la clientèle étrangère, qui avait précédemment constitué d'importants stocks, s'est révélée peu soutenue.

A l'inverse, les premières estimations afférentes à la récolte qui a débuté en 1978 font apparaître un redressement du rendement des oliveraies.

Viticulture

Le vignoble, composé en grande partie de plants âgés de plus de trente ans, ayant été de surcroît affecté par les vents chauds qui ont soufflé en juin et en juillet, la production vinicole de 1978 n'a pas excédé 548 000 hectolitres alors qu'elle avait atteint 922 000 un an plus tôt. Par suite du fléchissement des ventes effectuées sur le marché intérieur et, surtout, de la chute des exportations qui, revenues de 387 000 à 196 000 hectolitres, n'ont rapporté que 27 millions de dirhams, la commercialisation de la récolte 1977 s'est trouvée elle-même limitée à 637 000 hectolitres contre 882 000 auparavant.

Elevage

En dépit de l'attention particulière apportée par les Pouvoirs publics aux problèmes de l'élevage, qui, de fait, concernent une large majorité d'exploitants, la production contrôlée de viande rouge ne progresse guère ; bien que le tableau suivant révèle un accroissement de 6,2 % d'une campagne à l'autre, elle est en effet encore demeurée légèrement inférieure aux 111 630 tonnes traitées en 1974-1975, les apports des abattages non contrôlés étant estimés, quant à eux, à environ 50 000 tonnes.

	1975-1976	1976-1977	1977-1978*	Variation 1977-1978 1976-1977 %
Bovins				
— têtes	609 900	561 900	554 500	- 1,3
— poids en tonnes ..	71 030	68 400	71 700	+ 4,8
Ovins				
— têtes	2 180 000	2 341 600	2 443 500	+ 4,3
— poids en tonnes ..	25 600	28 400	30 400	+ 7,0
Caprins				
— têtes	541 300	534 700	687 000	+ 28,5
— poids en tonnes ..	5 500	5 700	6 800	+ 19,3
Total				
— têtes	3 331 200	3 438 200	3 685 000	+ 7,2
— poids en tonnes ..	102 130	102 500	108 900	+ 6,2

* Campagnes se déroulant de septembre à août.

A l'inverse, le secteur avicole, en expansion continue grâce au dynamisme des stations industrielles, a fourni quelque 82 000 tonnes de viande blanche contre 71 000 tonnes en 1977, marquant ainsi une avance annuelle de l'ordre de 15 %. De même, la production de lait, qui s'était déjà accrue précédemment de 530 à 620 millions de litres, s'est élevée en 1978 à près de 800 millions de litres, le quart de ce volume ayant été collecté par les usines de conditionnement dont le nombre est passé de huit à neuf au cours de l'exercice sous revue. Toutefois, les besoins internes portant sur un milliard d'équivalent litres, il a fallu importer, selon les statistiques de l'Office des changes, 35 000 tonnes de produits laitiers d'une valeur de 156 millions de dirhams.

Pêche

En dépit de l'importance des investissements qui, depuis 1973, ont été effectués dans ce secteur, spécialement afin de moderniser les unités existantes et d'acquérir des bateaux de pêche hauturière, les apports de poissons, qui pourraient largement contribuer à résorber le déficit des disponibilités en protéines, n'ont guère progressé au cours des dernières années. Estimés à quelque 285 000 tonnes en 1978 au lieu de 255 000 tonnes un an auparavant, ils se sont en effet situés bien en-deçà des 392 000 tonnes obtenues en 1973 : de leur côté, les exportations, qui portent principalement sur les conserves de sardine, se sont élevées à 71 000 tonnes, soit à un niveau à peu près équivalent à la moyenne des expéditions réalisées pendant les exercices antérieurs.

Aussi, a-t-il été notamment prévu, dans le cadre du Plan triennal 1978-1980, de renforcer la chaîne de froid dans les ports les plus actifs et, surtout, de continuer à développer la flotte hauturière.

LES MINES ET L'ÉNERGIE

L'activité minière, qui s'était accrue de 15,8 % en 1977, s'est développée de 6,5 % seulement en 1978 et l'expansion des recettes d'exportation est restée très lente : en effet, l'élargissement de la demande extérieure s'est révélé trop restreint pour entraîner un redressement sensible des cours et les principales monnaies de règlement se sont dépréciées.

De même, le taux de croissance du secteur de l'énergie s'est abaissé de 7 à 5,5 %, parallèlement à un ralentissement du rythme de progression de la consommation : toutefois, les ressources nationales n'ayant elles-mêmes que faiblement augmenté, le degré de dépendance énergétique du pays à l'égard de l'étranger est demeuré élevé.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des indices de l'extraction minière et de la production d'énergie au cours des quatre dernières années :

(Base 100 en 1969)	1975	1976	1977	1978
Indices				
— de l'extraction minière	114	120	139	148
— de la production d'énergie	170	187	200	211

MINES

A l'instar de l'indice d'extraction, la valeur ajoutée par le secteur minier calculée à prix constants sur la base des nouvelles séries de la comptabilité nationale, a enregistré une hausse de 3,5 % et l'évolution des autres branches de l'économie s'étant dans l'ensemble révélée moins favorable, a représenté 3,7 %, au lieu de 3,5 % en 1977, de la production intérieure brute. Calculée à prix courants, la valeur ajoutée par ce secteur a en revanche diminué de 2,6 %.

Sur les marchés mondiaux des matières premières, caractérisés par une offre le plus souvent abondante en regard d'une demande qui ne s'est accrue que très modérément par suite de la faiblesse de la croissance dans les principaux pays industrialisés, les cours ont quelque peu augmenté en moyenne annuelle. Tou-

tefois, la dépréciation de la livre et surtout du dollar, monnaies de règlement les plus couramment utilisées dans les transactions portant sur les minerais, a entraîné une baisse du prix réel de ces derniers. Dans ces conditions, la contrevaletur en dirhams des exportations effectuées par le Maroc n'a pu progresser de manière significative; en particulier, le produit des expéditions de phosphates, qui occupent toujours une place prééminente dans l'activité minière, s'est pratiquement stabilisé en dépit d'un nouvel élargissement des quantités commercialisées.

Évaluée à 2 839,5 millions de dirhams, selon les calculs de la Direction des mines, la valeur « carreau-mine » de l'ensemble des productions minières non-énergétiques a fléchi de 4,8 % alors qu'elle avait progressé de plus de 13 % précédemment (1); en effet, tandis que s'amélioraient encore les résultats relatifs au plomb et au cobalt, s'inscrivaient en baisse ceux concernant le fer et, à un moindre degré, les phosphates. La part de ces derniers dans la valeur de la production globale, qui était déjà revenue de 89,3 % en 1976 à 86,9 % en 1977, s'est donc à nouveau amenée pour s'établir à 82,4 % seulement (2).

De leur côté, les recettes tirées des exportations de minerais bruts ont été estimées, toujours par la Direction des mines, à 2 703,4 millions de dirhams en 1978 au lieu de 2 643,6 millions un an plus tôt, soit une avance annuelle limitée à 2,3 %. Elles sont de la sorte restées très éloignées du produit des livraisons réalisées en 1974, qui, grâce à une conjoncture très favorable, avait atteint le chiffre considérable de 4 596 millions.

En revanche, le développement de la commercialisation locale s'est poursuivi à une allure rapide par suite de l'expansion des besoins de l'industrie de transformation, qui résulte des actions engagées depuis plusieurs années afin de valoriser sur place environ le tiers des quantités de phosphates extraites; ainsi, a continué la construction de « Maroc-phosphore II » à Safi, qui doit absorber chaque année 1,7 million de tonnes du minerai de Ben-Guerir, et ont été entreprises les études afférentes à l'extension de la capacité de production de « Maroc-phosphore I ».

Parallèlement, les infrastructures minières ont été elles-mêmes renforcées. L'exercice 1978 a été marqué à cet égard par l'achèvement de l'équipement de la mine de plomb, de zinc et de pyrrhotine située à Drâa Sfar et par la poursuite des travaux d'aménagement du gisement de phosphates de Ben-Guerir et de celui de cuivre de Bleida. Enfin, les recherches géologiques ont été intensifiées sur tout le territoire national; ces efforts ont abouti à la découverte d'assez importantes réserves de plomb argentifère à Sidi Lahcen et à la mise en évidence d'indices prometteurs d'uranium près de Chichaoua et d'Imintanoute. De même, l'évaluation des potentialités du gisement de tungstène situé à Azegour s'est révélée encourageante.

Phosphates

Intervenant sur un marché où les cours, exprimés en dirhams, se sont une nouvelle fois abaissés sous l'effet de la dépréciation du dollar, l'Office chérifien des phosphates a réussi à élargir quelque peu les recettes qu'il tire des exportations de minerai brut grâce à une nette augmentation des tonnages vendus.

Pour répondre à cette expansion des livraisons à l'étranger, la production marchande, accrue de près de 15 %, a été portée à 20,2 millions de tonnes: à ce niveau, elle a dépassé de 2,2 % le chiffre record réalisé en 1974.

Dans le même temps, la valeur des exportations, évaluée par la Direction des mines à 2 262,2 millions de dirhams, n'a progressé que de 2 %, bien que leur volume, déjà passé de 14,7 en 1976 à 15,8 millions de tonnes en 1977, ait atteint 17,3 millions de tonnes, enregistrant ainsi une hausse de près de 10 % (3). Un tel résultat, fruit de la politique conduite par l'Office chérifien des phosphates, a permis de maintenir à environ un tiers la part du Maroc dans le commerce mondial des phosphates. L'Europe occidentale, qui a reçu 61,9 % des expéditions contre 60,9 % en 1977, est demeurée le principal destinataire tandis que le pourcentage des pays de l'Europe de l'Est est revenu de 19,4 % à 17 % par suite du recul des acquisitions de la Roumanie et de la Yougoslavie. En achetant,

(1) Le prix « carreau-mine » est égal au prix F.O.B. de la tonne de minerai diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement supportés depuis la mine jusqu'au port d'embarquement.

(2) Voir annexes statistiques 20 et 21.

(3) Les écarts pouvant apparaître entre les chiffres cités dans cette rubrique et ceux qui sont indiqués dans le chapitre relatif au commerce extérieur proviennent des méthodes d'enregistrement différentes adoptées par la Direction des mines et par l'Office des changes.

comme auparavant 2,7 millions de tonnes, l'Espagne est restée au premier rang des clients, suivie par la France à laquelle ont été livrées 2,1 millions de tonnes au lieu de 1,6 million, puis par la Belgique, le Mexique et la Pologne.

De leur côté, les quantités écoulées sur le marché intérieur ont crû à un rythme encore plus rapide, excédant 16 %: elles se sont élevées à 1 847 milliers de tonnes, soit 9,6 % des ventes globales contre 9,1 % un an plus tôt. De même, les exportations d'acide phosphorique, qui constitue l'un des principaux produits élaborés localement à partir des phosphates, ont rapporté 269 millions de dirhams au lieu de 224 millions en 1977.

Les perspectives de développement de l'activité phosphatière apparaissent, à terme, prometteuses. Dans le cadre d'un contrat conclu le 10 mars 1978 entre le Maroc et l'U.R.S.S., qui porte sur une durée de trente années et sur une masse globale d'échanges d'environ 9 milliards de dollars, ce dernier pays s'est engagé à financer les frais de mise en exploitation du gisement de Meskala dont la production pourrait atteindre 10 millions de tonnes par an.

Autres productions minières

Par suite d'une amélioration des conditions de commercialisation, le montant des exportations de minerais autres que les phosphates s'était élargi de plus de la moitié en 1977. Egal à 441,2 millions de dirhams, il n'a guère varié en 1978, la livre sterling, monnaie de facturation la plus fréquemment utilisée sur le marché de ces produits, s'étant quelque peu affaiblie et la demande extérieure s'étant dans l'ensemble révélée plus irrégulière.

Plomb

La production de minerai de plomb, qui était précédemment passée de 98 700 à 155 700 tonnes, a augmenté de 6,6 % pour s'élever à 165 900 tonnes. En revanche, les exportations, très fortement accrues en 1977, sont revenues de 121 600 à 118 600 tonnes, soit un fléchissement annuel de 2,5 %; toutefois, la recette correspondante, estimée à 182,4 millions de dirhams, a progressé de 7,8 % par suite d'un nouveau raffermissement des cours. Ceux-ci, après avoir chuté en début d'exercice, ont enregistré une hausse accusée: en effet, au moment où l'U.R.S.S. effectuait des achats massifs et où la demande de l'industrie automobile continuait de se développer, le métal de récupération se raréfiait en Europe et des fonderies étaient fermées aux Etats-Unis pour des raisons écologiques.

Fer

Entièrement destinée à l'étranger, la production de fer, qui s'était redressée en 1977, a brusquement chuté de 407 400 à 62 900 tonnes, parallèlement à une forte contraction des quantités exportées. Ces dernières n'ont pas dépassé 40 700 tonnes pour 2,8 millions de dirhams alors qu'elles avaient atteint 429 300 tonnes pour 35,2 millions auparavant. Le maintien de l'activité de la Société d'exploitation des mines de fer du Rif, qui pâtit depuis plusieurs exercices de la crise mondiale de l'acier, semble donc de plus en plus dépendre de la réalisation du complexe sidérurgique de Nador.

Cuivre

Tombés en février à leur niveau le plus bas depuis deux ans, les cours du cuivre ont amorcé ensuite une lente reprise: en effet, tandis que les principaux pays producteurs annonçaient leur intention de diminuer leurs ventes, que survenaient les événements du Zaïre et des conflits sociaux dans les mines péruviennes, les Etats-Unis formaient le projet de constituer un stock stratégique. Toutefois, les prix n'ont pas été suffisamment rémunérateurs pour inciter les exploitants locaux à intensifier leur activité: comme en 1977, les tonnages extraits ont quelque peu dépassé 12 000 tonnes et le volume des exportations a approché 11 000 tonnes.

Zinc

Déjà réduite d'un quart pendant l'exercice précédent, la production de zinc est revenue de 22 200 à 10 500 tonnes, marquant de la sorte un recul de plus de 50 %. Cette baisse accusée est imputable à la chute des expéditions vers l'étranger, qui se sont établies à 11 200 tonnes pour 6,2 millions de dirhams au lieu de 25 700 tonnes pour 18 millions un an plus tôt.

Minerais divers

Essentiellement grâce à l'augmentation des recettes tirées des ventes de cobalt, la valeur globale des exportations de minerais divers, qui s'était déjà sensiblement accrue en 1977, est passée de 188,6 à 236,5 millions de dirhams.

De fait, le produit des expéditions de cobalt, égal à 82,8 millions au lieu de 37,2 millions, a progressé de 45,6 millions ou 122,6 % en 1978. Cette expansion remarquable est surtout liée à l'importante hausse des cours intervenue à la suite des événements du Zaïre, pays qui assure en temps normal plus de la moitié de la production de ce métal stratégique ; en effet, les tonnages livrés hors des frontières ne se sont développés, pour leur part, que de 6,6 %.

De leur côté, les quantités de manganèse chimique exportées se sont élargies de 127 800 à 137 900 tonnes, soit une avance annuelle de 7,9 % ; parallèlement, les recettes correspondantes se sont élevées de 8,1 %, pour atteindre 57,1 millions de dirhams.

En revanche, les ventes de fluorine à l'étranger, qui, il est vrai, avaient presque triplé en 1977, sont revenues de 72 900 à 66 100 tonnes, marquant de la sorte une régression de 9,3 % en un an ; les cours s'étant par ailleurs légèrement tassés, leur valeur, comptabilisée pour 23,9 millions, a fléchi de 14 %. Bien que portée de 40 000 à 59 200 tonnes, la production est demeurée inférieure au volume des exportations.

La croissance des débouchés extérieurs de la barytine s'est poursuivie à une allure plus modérée : précédemment en hausse de 54,2 %, les tonnages livrés se sont accrus de 12,3 % seulement pour s'établir à 206 600 tonnes. Le chiffre d'affaires correspondant, évalué à 32,2 millions de dirhams, a enregistré une hausse encore plus modérée, égale à 2,9 %.

Enfin, la production de pyrrhotine, entièrement destinée au marché intérieur, est passée de 150 000 à 190 400 tonnes afin de répondre à l'expansion des besoins de l'industrie chimique nationale.

Les pays producteurs de matières premières, qui ont encore subi en 1978 les effets négatifs d'une conjoncture économique peu favorable et du désordre monétaire international, ont uni leurs efforts au cours des négociations engagées en vue de mettre en forme le fonds commun de stabilisation de certains produits primaires. Ces discussions ont finalement abouti, en mars 1979, à la création de deux guichets dotés au total de 750 millions de dollars.

ENERGIE

Parallèlement au ralentissement du rythme de l'activité économique, le taux d'expansion de la consommation totale d'énergie, estimée à 4 220 milliers de « tonnes-équivalent-pétrole » (T.E.P.) au lieu de 4 037 milliers précédemment, a atteint 4,5 % seulement alors qu'il s'était élevé à 8,3 % en 1977. De leur côté, les ressources nationales ont été évaluées à 885 milliers de T.E.P., enregistrant de la sorte une progression de 3 %, elle-même inférieure à celle de 9,3 % qui avait été observée au cours de l'exercice antérieur à la suite du redressement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Dès lors, le solde déficitaire de la balance énergétique, passé en un an de 3 178 à 3 335 milliers de T.E.P., s'est alourdi et le degré de dépendance vis-à-vis de l'extérieur est demeuré proche de 80 % (1).

Aussi, et compte tenu de la nécessité de limiter les sorties de devises afférentes aux importations de produits pétroliers, les Pouvoirs publics ont-ils cherché à agir sur la demande en relevant les tarifs intérieurs tout en continuant d'encourager la prospection des hydrocarbures et les études visant à promouvoir les énergies nouvelles.

Produits pétroliers

En 1978, l'apport des gisements nationaux d'hydrocarbures a continué de représenter 10 % de l'ensemble des ressources locales et de couvrir 2 % seulement des utilisations globales d'énergie : en effet, si l'extraction d'huile brute s'est élargie de 22 000 à 34 300 tonnes, le volume de gaz recueilli n'a pas dépassé 81,4 millions de mètres cubes au lieu de 86,2 millions en 1977.

(1) Voir annexes statistiques 22 à 25.

Dans le même temps, la consommation totale de produits pétroliers raffinés, qui correspond aux quatre cinquièmes des besoins énergétiques du pays, s'est élevée de moins de 3,2 à plus de 3,3 millions de tonnes. Son taux de progression, égal à 4,8 %, contre 8,6 % un an plus tôt, s'est toutefois nettement infléchi par suite de la stabilisation de la demande d'essence — imputable à la fois au relèvement des prix appliqué en début d'exercice, à la sensible régression des ventes de véhicules neufs et probablement aux mesures de limitation de la vitesse sur les routes — et du ralentissement du rythme de croissance des livraisons de gas-oil, revenu de 9,5 % à 2,5 % seulement. En revanche, les utilisations de gaz liquéfiés se sont accrues, comme l'an passé, de plus de 12 %, tandis que l'expansion de la consommation de fuel, elle-même stimulée par le développement de l'activité des centrales thermiques et des sucreries, a atteint 13,4 % au lieu de 7,8 % en 1977.

Dans ces conditions, le volume des hydrocarbures importés, supérieur à 3,6 millions de tonnes, a quelque peu augmenté. Parallèlement, les dépenses correspondantes sont passées, selon les données de l'Office des changes, de 1 589 à plus de 1 650 millions de dirhams en raison d'un nouvel alourdissement des acquisitions de produits raffinés : en revanche, le coût des achats d'huiles brutes qui, en dépit d'une légère diversification des sources d'approvisionnement, proviennent toujours essentiellement d'Irak et d'U.R.S.S., est resté voisin de 1 250 millions de dirhams.

Les deux raffineries nationales, dont le potentiel est quasiment saturé depuis 1976, n'ont pas été en mesure de traiter plus de 2,9 millions de tonnes, soit la même quantité qu'en 1977. Se sont donc poursuivis activement les aménagements destinés à optimiser le rendement des unités existantes de la Société chérifienne des pétroles et de la Société anonyme marocaine de l'industrie du raffinage ; surtout, ont été achevés à la fin de 1978 les travaux visant à porter la capacité de traitement de cette dernière usine de 2,3 à 5,8 millions de tonnes.

Afin de limiter à la fois l'incidence des importations d'hydrocarbures sur la balance commerciale et la charge budgétaire des interventions de la Caisse de compensation, les Pouvoirs publics ont relevé, à compter du 7 janvier 1978, les prix intérieurs des produits pétroliers, qui avaient déjà été assez fortement augmentés le 28 décembre 1976 : c'est ainsi que les barèmes de l'essence ordinaire et du supercarburant ont été respectivement majorés de 10,5 % et 9,5 %, tandis que ceux du gas-oil et du fuel ont été rehaussés de 13,3 % et 16,7 %. De surcroît, une nouvelle hausse des tarifs a été appliquée à partir du 29 décembre 1978.

Par ailleurs, les forages entrepris sur le versant méridional du Rif ont abouti, en 1978, à la mise en évidence d'indices d'huile prometteurs ; simultanément, les opérations de prospection en mer, notamment au large d'Essaouira, se sont poursuivies. Dans le cadre des travaux menés depuis 1974 en vue de mettre en valeur les schistes bitumineux de Imahdit et Tarfaya, dont les réserves pourraient s'élever à plusieurs dizaines de milliards de tonnes, ont été en outre évaluées les possibilités d'utilisation d'une technique permettant d'extraire le pétrole sur le site même : parallèlement, ont continué les études de rentabilité des différents procédés d'exploitation déjà examinés.

Electricité

La progression annuelle de la consommation d'électricité, estimée à 3 639 millions de kWh, est restée voisine de 10 %, taux qui correspond à un doublement des besoins tous les sept ans ; toutefois, alors qu'elle avait dépassé 11 % au cours des deux exercices antérieurs, elle s'est établie à 9,2 % seulement par suite de la diminution de la demande du secteur minier.

Assurée à hauteur d'environ 90 % par l'Office national de l'électricité, la production globale serait elle-même passée, compte tenu des pertes de transport, de 3 670 à quelque 4 060 millions de kWh. Les apports des usines hydrauliques, fortement élargis en 1977, ne s'étant guère accrus, l'augmentation ainsi enregistrée résulte principalement de l'extension de la production d'origine thermique qui, chiffrée à 2 719 millions de kWh au lieu de 2 397 millions précédemment, a représenté plus des deux tiers des fournitures totales d'électricité.

Afin d'être en mesure de satisfaire les besoins croissants des industriels et des particuliers, l'Office a poursuivi en 1978 son programme d'équipement : a été ainsi achevée la construction de l'usine hydro-électrique Idriss I tandis que continuait celle des centrales thermiques de Mohammedia et de Kénitra ainsi que des ouvrages hydro-agricoles Oued-El-Makhazine et El-Massira. Par ailleurs, dans le but d'éviter que l'essor de la consommation d'électricité entraîne un alourdissement trop sensible du déficit énergétique du pays, il a été décidé, dans le cadre du Plan triennal 1978-1980, d'entreprendre les études relatives à l'édification éventuelle de nouveaux barrages, situés pour la plupart dans les bassins du Sebou

et de l'Oum-Er-R'bia, d'une usine thermique fonctionnant aux schistes et d'une centrale nucléaire qui, le cas échéant, pourrait utiliser l'uranium contenu dans les phosphates; en outre, il a été prévu d'examiner les applications possibles de l'énergie solaire au Maroc.

Charbon

Pratiquement stationnaire en 1977, la production d'antracite n'a que très légèrement progressé au cours de l'exercice considéré : s'établissant à 720 000 tonnes, elle a en effet augmenté de 13 000 tonnes ou 1,8 % seulement. En revanche, les ventes globales, qui étaient précédemment tombées à 791 700 tonnes, se sont élevées à 826 000 tonnes, marquant de la sorte une avance annuelle proche de 35 000 tonnes. Cette évolution est liée essentiellement à l'extension des besoins des centrales thermiques de l'Office national de l'électricité, qui ont absorbé 711 000 tonnes au lieu de 676 800 tonnes un an auparavant; enfin, tout en demeurant relativement faibles, les exportations sont elles-mêmes passées de 52 400 à 56 100 tonnes. Dans ces conditions, les stocks conservés sur le carreau de la mine se sont à nouveau amenuisés. De leur côté, les importations de charbon gras et de coke industriel ont atteint 41 500 tonnes contre 31 000 tonnes en 1977.

Les travaux de creusement du puits n° V de Jerada se trouvaient en voie d'achèvement à la fin de l'année. L'exploitation prochaine de ce siège, dont les réserves sont estimées à 100 millions de tonnes, devrait permettre d'accroître sensiblement les quantités d'antracite extraites.

L'INDUSTRIE — LE TOURISME

En 1978, le développement de l'activité industrielle s'est poursuivi à un rythme très proche de celui qui avait été enregistré précédemment : après avoir progressé de 6,6 % en moyenne au cours des trois derniers exercices du plan quinquennal 1973-1977, la production de ce secteur s'est en effet élevée de 6,3 % en un an (1). Les nouvelles données de la comptabilité nationale révèlent par ailleurs que la valeur ajoutée par l'industrie et l'artisanat, évaluée à 5 070 millions de dirhams aux prix de 1969, a représenté 19,5 % au lieu de 18,9 % en 1977. de la production intérieure brute. De tels résultats, obtenus grâce, surtout, au redressement des fabrications de denrées alimentaires, apparaissent d'autant plus remarquables que la conjoncture internationale est demeurée peu propice à l'expansion des exportations et que les mesures de stabilisation prises dans le cadre du Plan triennal 1978-1980 se sont inévitablement traduites par un fléchissement des cadences de plusieurs branches. La diminution des programmes d'équipement a également freiné l'activité dans le bâtiment et les travaux publics, qui ne sont pas pris en compte dans l'indice de la production industrielle.

Biens d'équipement et biens intermédiaires

Industries métallurgiques

A peu près stable en 1977, la production des industries métallurgiques a, dans l'ensemble, enregistré un recul assez sensible en 1978. En effet, l'activité des branches les plus importantes de ce secteur, dont les carnets de commandes se trouvaient encore relativement bien garnis au cours du premier semestre, a été par la suite affectée par le recul des commandes publiques et, dans une moindre mesure, par les difficultés d'approvisionnement liées aux mesures prises en vue de réduire le volume des importations.

Il en a été notamment ainsi dans les entreprises de chaudronnerie et de menuiseries métalliques qui, après avoir achevé les travaux entamés précédemment, ont dû, dans la deuxième moitié de l'exercice, ralentir fortement leurs cadences. De même la production des fonderies, déjà en baisse de 19 % en 1977, a diminué de 5 % d'une année à l'autre.

(1) Voir annexe statistique 26.

Dans le cadre du vaste programme d'équipement lancé par l'Office national des chemins de fer, l'activité de l'industrie du matériel ferroviaire a été en revanche stimulée par la livraison de nouveaux modèles de wagons et l'exécution d'importants marchés de construction de ponts.

Parallèlement à l'évolution satisfaisante des récoltes et à la création de nouvelles coopératives, la commercialisation des machines agricoles s'est développée; toutefois, en raison de l'importance des stocks antérieurement constitués et de la transformation de certaines chaînes de montage, le rythme des fabrications n'a guère varié. Amorcée en 1976, la régression de la demande de véhicules de tourisme s'est à l'inverse accentuée : quelque peu supérieure à 6 % en 1977, elle a atteint plus de 15 % au cours de l'exercice considéré, si bien que le nombre de voitures montées, revenu en un an de 22 777 à 19 666 unités, a lui-même fléchi de 13,7 %. Un tel mouvement s'explique par l'augmentation des prix de vente, le relèvement du coût des assurances, la majoration des tarifs des carburants et l'institution d'une taxe de mise en circulation. En ce qui concerne les véhicules utilitaires, la dégradation de l'activité s'est révélée encore plus accusée puisque l'indice spécifique a marqué une chute de l'ordre de 40 %; dans ces conditions, la moitié du potentiel de production a été inutilisée et il a été procédé à la réduction des horaires de travail et des effectifs.

Elargi de 8,5 % en 1977 après avoir été contracté durant deux années consécutives, le volume des fabrications d'emballages métalliques s'est encore accru de près de 5 % grâce à l'extension des besoins des conserveries et des industries non alimentaires.

Industries chimiques, parachimiques et de transformation du caoutchouc

Déjà en hausse de 10,1 % en 1976 et de 16,4 % en 1977, l'activité des industries chimiques et parachimiques a progressé de 10,7 %. En effet, tandis que la fabrication d'engrais, précédemment augmentée de 23,3 %, a peu évolué compte non tenu, il est vrai, de la production de Maroc-Phosphore en progression sensible celle d'acide phosphorique, essentiellement livrée à la clientèle étrangère, et celle d'acide sulfurique se sont développées. De même, en dépit de la faiblesse des commandes des utilisateurs, qui avaient constitué d'importants stocks, la Société nationale d'électrolyse et de pétrochimie, mise en service en août 1977, a écoulé sur le marché intérieur des quantités accrues de polychlorure de vinyle, de chlore et de soude. Stimulées par l'essor de la consommation de boissons gazeuses, les fabrications de gaz carboniques se sont de leur côté élevées de 78,2 % au lieu de 19,6 % un an auparavant. En revanche, l'expansion de la production d'oxygène et d'acétylène s'est révélée nettement moins vive par suite de l'orientation défavorable de la métallurgie; et la détérioration de la conjoncture dans le bâtiment et la construction automobile s'est traduite par un ralentissement de la croissance du compartiment des peintures et vernis, qui n'a pas excédé 5,9 % alors qu'elle avait atteint environ 25 % au cours des deux exercices précédents.

Quant à l'industrie pharmaceutique, elle a continué de bénéficier d'une demande soutenue et plusieurs laboratoires, dont certaines unités se trouvaient saturées, ont entrepris d'importants investissements.

Par ailleurs, dans la transformation du caoutchouc, l'augmentation des ventes d'enveloppes de remplacement ayant plus que compensé la diminution des livraisons destinées aux usines de montage de véhicules neufs, la production de pneumatiques s'est globalement élargie de près de 2 %; à l'inverse, malgré une intensification des fournitures de bandes transporteuses et des exportations de bottes, les fabrications d'ouvrages divers en caoutchouc ont, dans l'ensemble, régressé de 3,5 % en raison, notamment, de la baisse des commandes de semelles.

Matériaux de construction - Bâtiment et travaux publics

Matériaux de construction

Alors qu'il s'était inscrit en hausse de 8,1 % en 1977, l'indice officiel de l'industrie de transformation de minéraux des carrières a fléchi de 0,5 % en 1978. Un tel mouvement est lié à la réduction des fabrications de matériaux de construction en terre cuite et de produits en amiante-ciment ou agglomérés divers, qui se sont respectivement contractées de 16 % et de 13,3 % d'une année à l'autre.

En revanche, la production de ciment, évaluée à quelque 2 800 000 tonnes, s'est accrue d'environ 8 % grâce à une meilleure utilisation du potentiel existant.

Dans le même temps, la consommation de ciment, en expansion rapide au cours du dernier quinquennat, est revenue de 3 600 000 à 3 500 000 tonnes. Ce renversement de tendance résulte en partie du recul des tonnages importés qui, par suite de difficultés d'approvisionnement, n'ont pas dépassé 670 000 tonnes au lieu de 1 000 000 de tonnes en 1977, mais il tient surtout au ralentissement de l'activité dans le bâtiment et les travaux publics.

Bâtiment et travaux publics

Dans le bâtiment, si le nombre des permis de construire délivrés a augmenté de plus de 6 %, la surface de planchers et la valeur des opérations projetées, qui avaient respectivement progressé de 5 % et de 16 % en 1977, se sont abaissées de 21 % et de 15 %. Les nouvelles mesures fiscales adoptées en 1978 dans le but de lutter contre la spéculation immobilière se sont en effet traduites par un fléchissement sensible des mises en chantier de constructions de rapport.

De leur côté, les plans de charge des entreprises de travaux publics se sont fortement réduits, au fur et à mesure de l'achèvement des marchés précédemment conclus, de fait, les nouvelles commandes publiques, effectuées dans le cadre du Plan triennal 1978-1980, se sont révélées moins importantes que précédemment et ont été, de surcroît, passées avec retard. Dans ces conditions, de nombreuses affaires ont dû diminuer leurs effectifs dans de larges proportions.

Biens de consommation

Industries textiles

En 1977, la dégradation des revenus agricoles et les dispositions prises par les pays membres de la Communauté économique européenne afin de limiter l'extension de leurs importations d'articles de bonneterie et de confection avaient entraîné, à partir du milieu de l'exercice, un ralentissement de l'activité des industries textiles. En 1978, la demande intérieure est demeurée faible tout au long du premier semestre, les effets défavorables de la précédente campagne agricole continuant de se répercuter sur la consommation locale et les entreprises visées par les mesures de contingentement réduisant leurs achats aux autres branches. Elle s'est ensuite quelque peu animée grâce aux meilleurs résultats obtenus dans l'agriculture mais de nombreuses affaires ont éprouvé des difficultés à accélérer leurs cadences en raison des tensions auxquelles étaient soumises leurs trésoreries ; ces dernières se sont en effet trouvées successivement affectées par l'allongement des délais de recouvrement des créances, par la hausse des matières premières puis par l'obligation de constituer un dépôt préalable à l'importation. Pour leur part, les livraisons à l'étranger ont été légèrement stimulées par les encouragements financiers accordés aux exportateurs et par un élargissement des contingents admis sur les marchés de la Communauté économique européenne.

Dans ce contexte, après avoir progressé de 11 % en 1976 et de 3,3 % en 1977, l'indice des industries textiles a fléchi de 3,2 % en 1978 ; toutefois, cette évolution d'ensemble recouvre des mouvements quelque peu différents d'un secteur à l'autre. Ainsi, dans le compartiment de la laine, les fabrications des filatures ont été abaissées de 12,5 % et celles des usines de tissage de 9 % seulement ; dans la branche du coton, si la production des filés a été diminuée de 8,2 %, l'activité des unités de tissage s'est maintenue à son niveau antérieur ; quant au traitement de la soie et des fibres synthétiques, il a enregistré un recul limité à 2,6 %. Enfin, les manufactures d'articles de bonneterie et de confection, qui ne sont pas prises en compte par l'indice officiel, ont pu développer légèrement leurs cadences, parallèlement à l'assouplissement des mesures protectionnistes qui les concernent.

Industries alimentaires

L'activité d'ensemble des industries alimentaires, qui avait fléchi en 1977, a marqué une nette avance au cours de l'exercice considéré : en effet, les principales branches de ce secteur ont soit poursuivi, soit repris leur expansion par suite d'une amélioration sensible de leurs conditions d'approvisionnement.

Précédemment en baisse de 5,7 %, l'indice des « industries alimentaires » fait ainsi ressortir une progression annuelle de 17,6 %. Le potentiel des sucreries, renforcé par l'entrée en service de l'usine du Loukkos, a pu être plus largement utilisé grâce à des récoltes records de betterave sucrière et de canne à sucre : les tonnages obtenus se sont accrus de 58 % pour s'établir à 367 000 tonnes et, à ce niveau, ils ont couvert près des deux tiers de la consommation nationale, estimée à 588 000 tonnes. De son côté, la production des minoteries industrielles

s'est élargie de 15,5 % afin de répondre à l'accroissement de la demande : la reconstitution des stocks de céréales conservés par les agriculteurs a suscité un développement notable des achats de farines et semoules dont les prix subventionnés sont, de surcroît, relativement avantageux par rapport aux cours des blés sur le marché libre. Pour leur part, les fabrications de couscous, pâtes alimentaires et biscuits, dénotant une hausse de 6 % en 1977, ont augmenté de 5 %.

Des progrès substantiels ont également été enregistrés dans les autres industries alimentaires. Tel a été le cas pour les laiteries et les usines de boissons gazeuses qui ont respectivement accéléré leurs cadences de 25,6 % et de 21,6 %. De même, mieux approvisionnées en raison, notamment, de l'extension du volume des apports des bateaux étrangers, les conserveries de poissons se sont trouvées en mesure de redresser leur activité qui aurait été toutefois plus soutenue si une proportion croissante des prises n'avait dû être dirigée vers la branche des sous-produits : en dépit d'un net retrait des expéditions vers les pays de la Communauté économique européenne, consécutif à l'entrée en vigueur d'un régime douanier moins favorable, les tonnages exportés ont pu être maintenus à leur niveau antérieur et les recettes correspondantes améliorées à la faveur d'un nouveau relèvement des prix de vente.

Enfin, par suite d'un développement très accusé de la production de jus, l'indice relatif aux conserveries de fruits et légumes s'est élevé de 17,6 % d'un exercice à l'autre.

Industrie des corps gras

Parallèlement à la progression de la consommation et au recul de la production d'huile d'olive, la trituration des graines oléagineuses et l'activité du raffinage sont respectivement amplifiées de 6,8 % et de 16,7 % en 1978. Quant aux fabrications des savonneries, concurrencées par les détergents de synthèse, elles se sont réduites de 16 % en un an.

Industrie des papiers et cartons

L'expansion de l'industrie des papiers et cartons, égale à 3,8 % au lieu de 8,3 % précédemment, s'est ralentie en raison du fléchissement des cadences du secteur de la transformation. En revanche, l'accroissement de la demande interne, en partie lié aux mesures de contingentement des importations, et la vive reprise des ventes à l'étranger ont entraîné une hausse considérable de la production de pâte à papier.

Industries du cuir

Orientée à la baisse au cours des deux exercices antérieurs, l'activité de l'industrie du cuir s'est quelque peu redressée en 1978. En effet, si, faute d'approvisionnements suffisants, les entreprises de tannage des cuirs lourds ont dû encore réduire sensiblement le volume de leurs fabrications, la production des peausseries, après avoir régressé trois années de suite, s'est accrue de 3,5 % ; surtout, celle des manufactures de chaussures, qui n'avait guère varié en 1976 et en 1977, s'est élargie de 9,1 %.

Industries diverses

L'évolution des industries diverses s'est inscrite dans le prolongement de la tendance observée précédemment. C'est ainsi que les fabrications de placages de contreplaqués et d'articles en liège ont continué de se développer à une allure assez rapide et que, dans la branche du matériel électrique et électronique, la forte contraction du montage des appareils de télévision et des récepteurs de radio n'a pas été compensée par la progression, il est vrai ralentie, de la production de fils et câbles isolés.

Tourisme

L'activité touristique, qui s'était nettement redressée en 1977, n'a guère progressé au cours de l'exercice 1978 : le nombre total de visiteurs, chiffré à 1 545 760, a en effet augmenté de 2,9 % seulement alors qu'il s'était auparavant accru de 23,3 % (1). L'expansion des recettes en devises correspondantes, estimées par l'Office des changes à la contrevaletur de 1 650 millions de dirhams au lieu

(1) Voir annexe statistique 27.

de 1 500 millions précédemment, a toutefois atteint 10 % par suite de la hausse des tarifs hôteliers. Par ailleurs, la livraison de la plupart des constructions qui se trouvaient en voie d'achèvement à la fin de 1977 s'est traduite par un renforcement appréciable de la capacité d'hébergement.

Le flux touristique

Tandis que le tourisme de croisière a représenté 4,4 % du total des voyageurs, contre 5 % un an plus tôt, le nombre de touristes séjournant dans le pays est passé de 1 427 467 à 1 477 093, marquant de la sorte une avance annuelle de 3,5 %, très inférieure à celle de 28,9 % qui avait été observée en 1977. En effet, d'une part, le flux des marocains domiciliés hors des frontières, en augmentation de 78 % au cours de l'exercice antérieur, s'est stabilisé à quelque 364 500 personnes et, d'autre part, le nombre des non-nationaux s'est établi à 1 112 608 après avoir enregistré une extension limitée à 4,7 % au lieu de 17,7 % auparavant.

Le rapprochement, d'une année à l'autre, des données statistiques révèle que les entrées de visiteurs étrangers se sont développées à un rythme plus soutenu pendant les cinq premiers mois de 1978 : puis après une pause en juin, elles ont fléchi en juillet et août, probablement en raison de la concurrence exercée, en matière de tourisme de masse, par l'Espagne qui avait dévalué sa monnaie au milieu de la saison estivale 1977 ; enfin, elles ont évolué assez irrégulièrement jusqu'à la fin de l'exercice. Dans ces conditions, l'activité touristique s'est trouvée un peu mieux étalée dans le temps : plus animée au cours du premier semestre, elle a été moins importante ensuite, spécialement en juillet et août, la part de ces deux mois dans le total des arrivées revenant en un an de 27,8 % à 24,6 %. Quant au classement par nationalités, il fait apparaître que le nombre des voyageurs français, toujours au premier rang s'est élevé de 284 029 à 315 962, soit une progression de 11,2 % au lieu de 26 % précédemment, et que celui des visiteurs espagnols, égal à 142 678, est demeuré à peu près stable alors qu'il s'était élargi de 22,4 % en 1977 ; voisines chacune du chiffre de 110 000, viennent ensuite les entrées de touristes britanniques, américains et allemands.

Par ailleurs, il ressort de la ventilation des touristes de séjour par modes de transport utilisés et par points d'accès au territoire national que la part de la voie aérienne est restée proche de 40 % et que celle des postes frontières de Tanger et de Bab Sebta s'est respectivement établie à 32,3 % et 30,2 % contre 34,6 % et 28,2 % en 1977.

L'infrastructure hôtelière

En matière d'équipement hôtelier, 1 890 lits avaient été livrés en 1977, année terminale du dernier plan quinquennal, et de nombreux chantiers, correspondant à environ 4 300 lits, étaient en cours à la fin de ce même exercice. En 1978, ce sont quelque 3 700 lits qui sont venus renforcer la capacité d'hébergement du pays, portée au total à 51 100 lits auxquels s'ajoutent plus de 11 000 emplacements réservés aux campeurs et aux possesseurs de caravanes.

Cet élargissement des structures d'accueil s'inscrit dans la ligne des orientations retenues par le Plan triennal 1978-1980 qui, en dehors des investissements à effectuer dans le domaine para-hôtelier, a prévu la mise en service de près de 19 000 lits en trois ans, dont plus de trois quarts doivent être réalisés par le secteur privé. Par ailleurs, plusieurs mesures ont été retenues afin d'accroître le taux d'occupation de l'infrastructure existante : c'est ainsi que seront encore améliorées les prestations hôtelières, intensifiées les campagnes publicitaires à l'étranger et développées les actions visant à mieux étaler la saison touristique.

LES PRIX — LES SALAIRES

LA POPULATION — L'EMPLOI

Prix

Dans une conjoncture économique marquée par le redressement de la production agricole et, surtout, par l'adoption de mesures de stabilisation, la hausse des prix s'est révélée moins accusée que précédemment. En effet, l'indice du coût de la vie a augmenté, d'une fin d'année à l'autre, de 9,7 % alors qu'il s'était accru de 12,1 % en 1977 et de 13,4 % en 1976 ; de même, la variation en moyenne annuelle de cet indice — les chiffres obtenus selon ce mode de calcul, jugé plus

significatif de l'ensemble des mouvements enregistrés au cours d'un exercice, seront seuls étudiés dans les lignes qui suivent — n'a pas dépassé 9,7 % au lieu de 12,5 % auparavant.

De son côté, l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière, publié pour la première fois en 1978, fait ressortir, sur la base de données encore provisoires, une avance annuelle limitée à quelque 6 %. Quant à l'indice des prix de gros précédemment calculé par référence à 1939, il a cessé d'être élaboré après décembre 1977 en raison de son inadaptation aux structures économiques actuelles.

La décélération de la hausse du coût de la vie est largement imputable aux résultats satisfaisants de la dernière campagne agricole. De fait, la relative abondance des récoltes s'est traduite par une détente des cours des denrées alimentaires vers le milieu d'exercice, conforme au profil saisonnier habituellement observé. En revanche, le relèvement des tarifs énergétiques a pesé dès le début de l'année sur l'évolution des indices et les prix des approvisionnements industriels ont régulièrement progressé ; de surcroît, les marges bénéficiaires semblent s'être élargies dans la distribution et la majoration des droits sur les produits d'origine étrangère, déjà affectés par l'inflation mondiale, a bien entendu été répercutée par les importateurs.

Indice du coût de la vie

Le niveau des prix de détail est officiellement suivi, depuis 1975, à l'aide d'un indice qui se réfère à cinq catégories socio-économiques réparties dans les huit plus grandes villes du pays et recense 210 articles ou services parmi lesquels les produits alimentaires, en raison de la pondération choisie, occupent une place prépondérante. Cet indice, qui, en moyenne annuelle, avait augmenté de 12,5 % en 1977, s'est élevé de 9,7 % en 1978 (1).

Après avoir enregistré une forte poussée au cours du premier trimestre, notamment en raison de la hausse des transports, il n'a guère varié jusqu'au mois de juillet grâce au fléchissement saisonnier du prix des denrées alimentaires ; son mouvement ascendant a ensuite repris d'août à octobre, parallèlement à l'accroissement de la demande observée à l'occasion du Ramadan et de la rentrée scolaire, puis il s'est à nouveau stabilisé jusqu'à la fin de l'exercice.

L'analyse géographique de l'indice du coût de la vie montre que les prix de détail se sont accrues d'environ 11 % à Marrakech, Fès et Agadir et de 7,7 % seulement à Tétouan, tandis que les relevés effectués à Casablanca, Rabat et Oujda ont fait apparaître des résultats proches de la moyenne nationale.

La ventilation par groupes de produits révèle que la variation de l'indice général est imputable à hauteur d'environ 25 % à la rubrique « transports, loisirs, divers » et de près de 50 % à la rubrique « alimentation » ; toutefois, l'impact de cette dernière, contrairement aux années antérieures, résulte plus du poids qui lui est attribué que de son augmentation propre.

	Pondé- ration %	Moyenne annuelle 1977	Moyenne annuelle 1978	Variation brute %	Variation pondérée %
Alimentation	54	173,8	189,2	+ 8,3	+ 4,8
Habillement	8,5	150,1	171,9	+14,5	+ 1,2
Habitation	13,5	141,8	153,7	+ 8,4	1,0
Entretien, hygiène, soins	5,5	129,4	138,7	+ 7,2	+ 0,3
Transports, loisirs, divers	18,5	151,2	172,0	+13,8	+ 2,4
Indice général	100	169,8	176,4	+ 9,7	+ 9,7

En effet, l'élévation annuelle de l'indice alimentaire, chiffrée à 8,3 % au lieu de 13,7 % en 1977 et 10,3 % en 1976, s'est avérée moins forte que celle de la plupart des autres postes. Une telle évolution est liée au ralentissement du rythme de progression des prix de la viande, qui n'a pas excédé 8,4 % au lieu de 12,9 % auparavant, et de ceux des légumes frais, dont le relèvement a été limité à 7,5 % contre 20 % un an plus tôt. Elle tient aussi à la répercussion, quoique tardive et partielle, de la détente des cours mondiaux du café sur les tarifs intérieurs, qui a entraîné un fléchissement de 4,4 % des plantes aromatiques, en hausse de 62 % en 1977. L'influence favorable de ces mouvements a été cependant quelque peu atténuée par les majorations substantielles qui ont affecté les épices, les légumes secs et surtout les produits à base de céréales.

(1) Voir annexe statistique 28.

Pour sa part, la rubrique « transports, loisirs, divers », qui avait marqué une avance de 11,9 % précédemment, a enregistré une augmentation de 13,8 % à la suite de l'enchérissement du prix des carburants et des tarifs d'assurance automobile.

Le relèvement des loyers, des frais de chauffage et d'éclairage explique, pour l'essentiel, la progression de 8,4 % du poste « habitation ».

Quant à la hausse des articles d'habillement, égale à 14,5 %, elle a été principalement déterminée par l'accroissement du prix des vêtements de dessus et, dans une moindre mesure, de celui des chaussures.

Indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière

Pondéré par référence à la structure de l'industrie marocaine en 1975, l'indice des prix à la production industrielle, dont la période de base s'étale de juillet 1975 à juin 1976, est calculé trimestriellement à partir de relevés de prix saisis à la sortie d'usine et hors-taxes. Il comprend 171 produits témoins, classés en 22 branches de la comptabilité nationale, elles-mêmes réparties dans les trois groupes suivants : mines, énergie et industries de transformation. Destiné à être utilisé pour déflater les agrégats élaborés par les comptes nationaux en valeur courante, il permet également de suivre l'évolution des prix à la production depuis la suppression de l'ancien indice des prix de gros.

C'est ainsi que le groupe « énergie » a accusé, d'une année à l'autre, une hausse de 15,4 % à la suite d'une élévation de plus de 20 % de la rubrique électricité et eau et de plus de 7 % de la ligne relative aux produits pétroliers raffinés et aux autres combustibles. De son côté, le groupe des industries de transformation a augmenté de 7,8 % tandis que celui afférent aux mines, selon des estimations provisoires, aurait fléchi de près de 9 %. Dans ces conditions, l'indice général aurait progressé d'environ 6 %, par rapport à 1977 (1).

Afin d'atténuer les tensions inflationnistes, qui, certes moins accentuées que précédemment, se sont encore manifestées au cours de l'exercice, les Pouvoirs publics ont continué de subventionner les produits de base, et notamment les denrées alimentaires de première nécessité : les versements du trésor effectués à ce titre sont toutefois revenus en un an de 699 à 389 millions de dirhams par suite d'une nouvelle baisse des cours du sucre sur les marchés mondiaux ainsi que du réajustement du prix des ciments et carburants. Les autorités ont également facilité l'importation de viandes congelées ou sur pied et intensifié les contrôles destinés à enrayer les mouvements spéculatifs et à contenir les marges bénéficiaires dans des limites raisonnables. Sans ces mesures, l'enchérissement du coût de la vie aurait été plus accusé et d'autant plus difficilement supporté par les catégories sociales les plus modestes que les revenus réels n'ont que peu progressé en 1978.

Salaires

Soucieux de rétablir progressivement les grands équilibres économiques et financiers, et en particulier de réduire les déficits du budget et de la balance des paiements courants, les Pouvoirs publics n'ont pas jugé opportun de procéder, en 1978, à un réajustement officiel des revenus, relevés pour la dernière fois au début de l'année 1977. Néanmoins, prenant en considération la hausse, certes quelque peu ralentie, mais encore importante du coût de la vie, des entreprises du secteur privé ou semi-public ont été amenées à accorder des augmentations de salaires ; cependant, ni l'ampleur, ni le nombre de ces dernières n'ont été de nature à accroître sensiblement le volume de la masse salariale globale. Il semble donc, en définitive, que le pouvoir d'achat des salariés ne se soit guère amélioré au cours de l'exercice considéré.

Dans ces conditions, et sous l'effet d'autres facteurs, le climat social s'est nettement tendu dès les derniers mois de 1978 et, après concertation avec les organisations syndicales et patronales, il a été notamment décidé, à la fin d'avril 1979, de majorer les traitements et salaires et d'intensifier la lutte contre l'élévation des prix.

Dans le domaine social, les pensions à long terme versées par la Caisse nationale de sécurité sociale pour cause de vieillesse, d'invalidité ou de décès ont été relevées à compter du 1^{er} juillet 1978 et les allocations familiales, dont l'augmentation avait été annoncée en 1978, ont été portées de 24 à 36 dirhams par enfant et par mois à partir du 1^{er} janvier 1979.

(1) Voir annexe statistique 29.

Population - Emploi

Estimée, à fin 1978, à plus de 18,8 millions d'habitants, la population du pays, qui s'accroît à un taux annuel de 3 %, se caractérise par sa jeunesse — près des deux tiers des Marocains sont en effets âgés de vingt-cinq ans — et, en dépit d'un important mouvement d'exode vers les grandes villes, par la prépondérance des ruraux.

Dans le domaine de l'emploi, si les résultats satisfaisants de la dernière campagne agricole permettent d'avancer que la situation s'est améliorée en milieu rural, les informations fragmentaires relatives aux offres d'emplois révèlent en revanche une dégradation du marché du travail en milieu urbain. Ainsi, d'après les renseignements recueillis par le Ministère du travail et de la formation professionnelle, les licenciements ont été plus fréquents et les embauchages moins nombreux, si bien que les créations nettes de postes sont revenues en un an de 12 849 à 5 934 seulement ; cette évolution défavorable résulte notamment des difficultés qui ont affecté les secteurs du bâtiment et de la métallurgie.

Dans une telle conjoncture, le climat social s'est sensiblement alourdi : le nombre des conflits sociaux officiellement recensés est en effet passé de 780 en 1977 à 916 en 1978. Toutefois, grâce aux interventions de l'administration, les mouvements revendicatifs ayant dégénéré en grèves n'ont entraîné que la perte de 306 000 journées de travail, au lieu de 315 000 un an plus tôt.

Le plan 1978-1980 a réaffirmé la nécessité de poursuivre les actions menées dans le cadre de la promotion nationale, qui, tout en associant la population à l'effort de développement suscité par l'Etat, contribuent à lutter contre le chômage et le sous-emploi par l'exécution de gros travaux d'équipement dans les campagnes : le programme retenu pour cette période de trois années devrait ainsi procurer 28 millions de journées de travail et nécessiter un investissement global de 250 millions de dirhams. En 1978, 6,5 millions de journées ont été effectivement fournies, ce qui représente l'occupation de 32 500 ouvriers pendant une durée de 200 jours.

La reprise du mouvement d'émigration, amorcée en 1976 après le recul observé depuis 1973, ne s'est pas prolongée au cours de l'exercice considéré : bien au contraire, les statistiques officielles portant sur les contrats d'embauche révèlent que le nombre de ces derniers n'a pas dépassé 12 834 au lieu de 20 574 précédemment. Ce renversement brutal de tendance résulte essentiellement de l'arrêt des départs à destination de la Libye, qui avait accueilli près de 7 000 travailleurs en 1977, et, dans une moindre mesure, de la baisse du nombre des contrats conclus avec l'Arabie Saoudite : en revanche, les postes offerts par la France sont demeurés voisins de 11 700. Il convient par ailleurs de noter qu'une grande partie des emplois nouvellement obtenus sont de nature saisonnière.

Enfin, en ce qui concerne la formation professionnelle, l'année 1978 a été marquée par la mise sur pied d'une commission permanente chargée notamment de centraliser les éléments d'information, de définir les priorités en fonction des besoins de l'économie marocaine, d'encourager et de coordonner l'ensemble des initiatives publiques et privées prises en la matière. Est prévue en outre la création d'un institut de technologie appliquée destiné aux cadres moyens.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'intense effort d'équipement engagé en 1975, et poursuivi malgré le retournement du marché des phosphates et la succession de productions agricoles insuffisantes, a entraîné une profonde détérioration de la balance commerciale : cette dernière, calculée sur la base C.A.F./F.O.B., faisait en effet ressortir, pour l'année 1977, un déficit de 8 542 millions de dirhams, dix fois supérieur à celui qui avait été enregistré en 1974. Aussi les Pouvoirs publics, qui avaient déjà décidé, dans le cadre de la Loi de finances pour l'exercice 1978, de relever le taux de la taxe spéciale à l'importation et, surtout, de réduire le montant des investissements publics, ont-ils retenu en juin un ensemble de mesures propres à accélérer l'assainissement des comptes extérieurs. En premier lieu, a été institué un dépôt préalable égal à 25 % de la valeur totale de l'importation prévue et

bloqué et compte non rémunéré pendant une durée minimum de six mois à compter de la date de la domiciliation bancaire ; toutefois, n'ont pas été assujettis à cette obligation certains achats, et spécialement ceux de denrées alimentaires de base, de produits pétroliers, de ciment et de médicaments, ainsi que les approvisionnements effectués par les coopératives et par les petites et moyennes entreprises. En second lieu, les trois listes du programme général d'importation ont été révisées afin de soumettre à autorisation un certain nombre de marchandises dont l'acquisition était auparavant libre et de prohiber l'entrée des biens de consommation jugés non essentiels ou fabriqués localement. Enfin, des dispositions ont été prises, notamment en matière de politique du crédit, dans le but de favoriser les exportations.

Dans ces conditions, le déficit des échanges commerciaux, évalué en valeur F.O.B. à 4 617 millions de dirhams au lieu de 6 814 millions précédemment, a pu être réduit de près d'un tiers en un an : tandis que le montant des expéditions augmentait de 6,8 % contre 5 % en 1977, celui des importations fléchissait en effet de 14,2 % grâce, surtout, à une contraction accusée des charges relatives aux biens d'équipement. Parallèlement, le taux de couverture des importations, qui s'était abaissé à 46,2 %, est remonté à 57,6 %, comme l'indique le tableau suivant :

en millions de dirhams	1974	1975	1976	1977	1978
Importations (1) (F.O.B.)	7 297	9 147	10 168	12 674	10 878
Exportations (2) (F.O.B.)	7 440	6 238	5 579	5 860	6 261
Solde	+143	-2 909	-4 589	-6 814	-4 617
Couverture (en %)	102,0	68,2	54,9	46,2	57,6

(1) Non compris les biens importés sans contre-partie.

(1) et (2) Y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aéronefs.

Exprimé en termes C.A.F./F.O.B., c'est-à-dire en retenant les dépenses de fret et d'assurances, estimées à 1 483 millions de dirhams, le taux de couverture des importations est passé de 40,7 % à 50,7 %. Calculé sur la même base, le déséquilibre du commerce extérieur, qui s'était élevé de 5 976 à 8 542 millions entre 1976 et 1977, est de son côté revenu à 6 100 millions ; en dépit de ce remarquable renversement de tendance, il n'en reste pas moins préoccupant puisqu'il atteint presque la valeur des exportations et représente près de 12 % du produit intérieur brut (1).

Cette atténuation du déficit de la balance commerciale aurait été encore plus accusée si l'évolution du rapport des prix ne s'était pas révélée défavorable : les termes de l'échange, qui s'étaient redressés en 1977, se sont en effet nettement détériorés en 1978.

Par ailleurs, l'examen du solde des échanges par catégorie de transactions fait apparaître une amélioration des résultats de la plupart des rubriques :

en millions de dirhams	1974	1975	1976	1977	1978
Produits alimentaires ...	- 186	-1138	- 175	- 239	+ 17
Energie et produits bruts	+2678	+1869	+ 504	- 222	- 219
Demi-produits	-1598	-1819	-2174	-2512	-2190
Biens d'équipement ...	-1378	-2445	-3423	-4941	-3354
Biens de consommation ..	- 368	- 623	- 708	- 628	- 354
Total	- 852	-4156	-5976	-8542	-6100

Toutefois, il faut encore noter que la réduction du déficit global est imputable, à hauteur des deux tiers, à la nette diminution des dépenses afférentes aux entrées de biens d'équipement. Il convient également de préciser que les importations nettes d'huiles végétales et de graines oléagineuses sont comptabilisées, pour 360 millions de dirhams contre 354 millions en 1977, dans le poste « énergie et produits bruts » ; si tel n'était pas le cas, cette dernière rubrique présenterait un excédent de 141 millions au lieu de 132 millions précédemment et le déséquilibre des « produits alimentaires » reviendrait de 593 à 343 millions.

Enfin, la distribution géographique des flux commerciaux montre que les nations européennes sont dans l'ensemble demeurées les principaux partenaires du Maroc, même si, d'un pays à l'autre, des disparités notables peuvent être observées dans l'évolution des courants d'échanges.

(1) Voir annexes statistiques 30 à 35.

Importations

En rapide expansion au cours du quinquennat 1973-1977, les tonnages importés ont fléchi de 4,1 % en 1978. Plus marqué a été le recul des dépenses correspondantes qui, évaluées à 12 361 millions de dirhams sur la base des chiffres C.A.F. au lieu de 14 402 millions un an auparavant, se sont contractées de 14,2 % alors qu'elles s'étaient accrues de 11,2 % en 1976 et de 24,6 % en 1977. Ce mouvement de baisse est surtout lié à la régression du coût des acquisitions de biens d'équipement, qui a diminué de 31,9 % et qui a représenté 27,4 % contre 34,5 % précédemment, de la valeur globale des importations. Dans le même temps, la part des achats de produits bruts, de biens de consommation et de demi-produits, qui se sont aussi amenuisés, est demeurée voisine de 10 % pour chacune des deux premières catégories de marchandises et de 22 % pour la troisième ; en revanche, celle des entrées de denrées alimentaires et de produits énergétiques, en légère augmentation, est respectivement passée de 13,5 % à 16,2 % et de 11,6 % à 14,4 %.

Par ailleurs, les modifications intervenues dans le programme général d'importations ont entraîné une nette réduction des dépenses relatives aux produits acquis librement, dont la proportion serait revenue en un an de 55 % à environ 45 % du total des acquisitions à l'étranger.

Produits alimentaires

Le volume des achats de denrées alimentaires, qui avait déjà progressé de 35,7 % en 1977, s'est élevé de 8,2 % et les charges correspondantes, quelque peu supérieures à 2 milliards de dirhams, se sont élargies de 3,1 %. Les importations de blé ont dû en effet être portées de 12 à 15,5 millions de quintaux pour pallier l'insuffisance de la récolte 1978 et, surtout, reconstituer les stocks sur lesquels des prélèvements importants avaient été opérés par suite de la médiocrité de la campagne antérieure ; les prix pratiqués sur le marché international étant en outre orientés à la hausse, leur coût est lui-même passé de 587 à 856 millions, marquant de la sorte un accroissement de 45,8 %. En revanche, la réduction des tonnages de sucre importés, qui ont pu être ramenés de 379 000 à 289 000 tonnes en raison de l'extension de la production locale, ainsi qu'un nouveau recul des cours mondiaux ont permis de limiter la dépense inscrite sous cette rubrique à 305 millions au lieu de 510 millions auparavant. De leur côté, les acquisitions de thé et de café ont totalisé 258 millions contre 175 millions un an plus tôt.

Produits énergétiques

Si les achats d'huile brute sont restés voisins de 1 250 millions de dirhams par suite de la saturation du potentiel de traitement des raffineries, ceux des produits pétroliers raffinés se sont encore développés. Dans ces conditions, la facture énergétique a atteint 1 782 millions de dirhams au lieu de 1 669 millions en 1977.

Produits bruts

A l'inverse, la valeur des importations de produits bruts n'a pas dépassé 1 177 millions de dirhams alors qu'elle s'était élevée à 1 392 millions précédemment. En effet, les tonnages importés, qui s'étaient accrues de 44,4 % en 1977, ont fléchi de 39,4 % par suite de la diminution des acquisitions de graines oléagineuses, de bois et de soufre.

Demi-produits

Tenues, dans la plupart des cas, d'obtenir une autorisation d'importation et soucieuses de limiter la charge financière qui résulte de la constitution d'un dépôt préalable, les entreprises ont réduit de 3,5 % le volume de leurs achats de demi-produits ; l'inflexion des charges correspondantes, égales à 2 813 millions au lieu de 3 075 millions un an auparavant, s'est révélée encore plus prononcée en raison de la baisse du prix de certains approvisionnements.

Biens d'équipement

Après avoir enregistré une vive expansion au cours du dernier quinquennat, les dépenses relatives aux entrées de biens d'équipement, qui avaient atteint en 1977 le montant considérable de 4 971 millions de dirhams, n'ont pas excédé 3 387 millions en 1978, marquant de la sorte une contraction de 31,9 % en un an. La plupart des postes de ce groupe de produits ont enregistré des baisses

notables ; il en a été notamment ainsi des rubriques afférentes aux acquisitions de matériel de transport. Une telle évolution résulte de la régression des investissements publics et, dans une moindre mesure, de l'institution, en milieu d'exercice, d'un dépôt préalable à l'importation.

Biens de consommation

L'interdiction d'importer certains articles non essentiels et certains produits fabriqués ou montés par l'industrie locale, comme les voitures de tourisme et les appareils récepteurs de radio et de télévision, a permis de réduire de 11,4 % le coût des achats de biens de consommation, qui est revenu de 1351 à 1197 millions d'un exercice à l'autre.

Exportations

Parallèlement à l'augmentation de 7,2 % des tonnages expédiés, le montant des exportations, chiffré à 6 261 millions de dirhams au lieu de 5 860 millions précédemment, a enregistré une avance de 6,8 %, légèrement supérieure à celle de 5 % qui avait été observée en 1977. Cet élargissement des recettes est lié à l'augmentation du volume des livraisons d'articles manufacturés et, surtout, de denrées alimentaires, qui ont respectivement représenté 23,9 % et 32,3 % des ventes globales, contre 22,4 % et 29,1 % un an plus tôt. A l'inverse, la part des matières premières, qui n'a cessé de régresser depuis 1975, s'est abaissée de 46,9 % à 42,4 % en dépit d'une nouvelle extension des expéditions de minerai de phosphates.

Produits alimentaires

Alors qu'elle avait fléchi de 5,3 % en 1977, la valeur des exportations de produits alimentaires, comptabilisée pour 2 022 millions de dirhams au lieu de 1 705 millions, a progressé de 18,6 %, grâce, essentiellement, à l'expansion des ventes d'agrumes qui sont elles-mêmes passées de 616 à 810 millions. En revanche, les recettes tirées du commerce des primeurs ainsi que des conserves de poissons, de légumes et de fruits n'ont guère évolué d'une année à l'autre.

Produits bruts

Les exportations de produits bruts, dont le montant s'était stabilisé en 1977 après avoir assez fortement décliné au cours des deux exercices antérieurs, se sont réduites de 3,5 % pour s'établir à 2 652 millions. En effet, l'augmentation des cours du manganèse, du cobalt et du plomb n'a pu entièrement compenser la détérioration des conditions de commercialisation de la plupart des autres minerais, et spécialement les effets défavorables de la chute des expéditions de fer et de l'amenuisement des recettes phosphatières. Ces dernières, malgré un développement de 9,5 % des quantités livrées, se sont abaissées de 2 111 à 2 034 millions de dirhams par suite de la dépréciation du dollar et n'ont représenté, à ce niveau, que 32,5 % du montant global des exportations au lieu de 36 % en 1977 et 39,3 % en 1976. Quant aux ventes de produits d'origine animale ou végétale, elles sont revenues de 227 à 203 millions, en raison de l'arrêt presque total des expéditions d'huile d'olive, lui-même consécutif à la médiocrité de la récolte 1977.

Produits semi-finis et finis

Du fait de l'extension continue des livraisons d'engrais et d'acide phosphorique, les exportations de demi-produits sont passées de 564 à 623 millions de dirhams. De même, celles de biens de consommation se sont élevées de 753 à 876 millions, notamment grâce à l'élargissement des ventes de tapis et de tissus de coton ; de leur côté, les recettes recensées sous les rubriques « vêtements confectionnés » et « articles de bonneterie » ne se sont guère accrues par suite des mesures de contingentement appliquées par la Communauté économique européenne. Les expéditions d'articles manufacturés ont donc globalement atteint 1 499 millions au lieu de 1 317 en 1977, marquant ainsi une avance annuelle de 13,9 %.

Répartition géographique des échanges

La nette réduction du déficit extérieur observée en 1978 ne s'est pas accompagnée d'un bouleversement des flux commerciaux : en effet, les pays européens ont fourni 72 % des achats et reçu 82 % des expéditions, contre respectivement

73 % et 80 % en 1977. Toutefois, les courants d'échanges les plus significatifs ont parfois enregistré des variations sensiblement différentes, soit de la diminution globale des importations, chiffrée à 14,2 %, soit de la progression d'ensemble des exportations, égale à 6,8 %.

Ainsi, la Communauté économique européenne a augmenté de 8,8 % la valeur de ses acquisitions, chiffrées à 3 565 millions de dirhams, et réduit de 17,2 % le montant de ses ventes, elles-mêmes évaluées à 6 076 millions ; dans ces conditions, le solde déficitaire des transactions avec ce groupe de pays est revenu de 4 063 à 2 511 millions, marquant de la sorte une contraction de 38,2 % en un an. Cette amélioration substantielle du commerce avec l'Europe des neuf résulte principalement, d'une part, de l'accroissement des livraisons de phosphates, et, d'autre part, de la sensible réduction des entrées de biens d'équipement. S'est révélée particulièrement favorable l'évolution des échanges avec la France : celle-ci, qui est demeurée le premier partenaire commercial du Maroc, a en effet porté à 1 661 millions le montant de ses achats, soit 14,6 % de plus qu'en 1977, tandis que ses expéditions s'abaissaient à 3 227 millions, soit 18 % de moins d'un exercice à l'autre. Quant aux transactions avec les autres nations de la Communauté, elles se sont soldées par un résultat négatif moindre et, dans le cas de l'Union Belgo-Luxembourgeoise, par un léger excédent.

En ce qui concerne les autres principaux pays partenaires, si le solde déficitaire des relations avec l'U.R.S.S. et le Japon s'est nettement contracté, l'accroissement des importations en provenance d'Espagne, des nations arabes et des États-Unis s'est en revanche traduit par un alourdissement de la position débitrice du Maroc.

Enfin, il convient de signaler que le net recul des acquisitions réalisées auprès des autres pays fournisseurs, qui n'ont pas dépassé 2 190 millions alors qu'elles s'étaient élevées à 2 991 millions en 1977, est principalement imputable à la diminution des achats effectués au Canada, à l'Argentine et à la Norvège.

Les mesures adoptées afin de réduire les dépenses d'importation — dès le début de l'année, mise en œuvre d'une politique restrictive des investissements publics et relèvement des taxes et droits douaniers, puis, en milieu d'exercice, institution d'un dépôt préalable à l'importation et contingentement ou interdiction des entrées de certains biens — ont permis d'alléger sensiblement le déficit de la balance commerciale au terme de la première année du Plan triennal 1978-1980. L'action ainsi engagée doit être poursuivie avec d'autant plus de rigueur que les récentes décisions de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ne manqueront pas d'alourdir le coût des achats de produits énergétiques. Toutefois, un assainissement complet et durable des échanges extérieurs suppose non seulement une contraction des importations, qui se heurte d'ailleurs à des limites, mais également un développement plus rapide des exportations. A cet égard, l'extension des recettes en devises est certes largement subordonnée à l'amélioration des termes de l'échange, mais elle dépend aussi de l'aménagement des rapports présents et futurs du Maroc avec la Communauté économique européenne et, dans la perspective de l'élargissement de cette dernière, des efforts qui seront entrepris pour diversifier les transactions commerciales avec l'étranger.

LES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC L'ÉTRANGER

La balance des paiements a été soumise au cours des dernières années aux pressions conjuguées d'un environnement international défavorable et d'une conjoncture interne difficile. Le déficit des transactions sur biens et services a atteint, à la fin de 1977, le montant considérable de 10 875 millions de dirhams et, en dépit de l'essor continu des transferts des travailleurs marocains à l'étranger, le solde négatif des paiements courants s'est élevé à 8 223 millions de dirhams. En raison de l'ampleur des recours au financement extérieur, rendu ainsi nécessaire et qui a entamé la capacité d'endettement du pays, les Pouvoirs publics, désarmés face aux difficultés nées de la situation économique et financière internationale et de la renaissance du protectionnisme, ont pris en 1978 un ensemble de mesures destinées à réduire le déséquilibre courant et, partant, l'appel aux concours extérieurs.

C'est ainsi que les dépenses publiques d'équipement ont été largement restreintes et les importations de biens de consommation non essentiels limitées. En outre, un dépôt préalable à l'importation de certaines marchandises a été institué et une prime de fidélité octroyée en faveur des transferts des travailleurs marocains résidant en France. Parallèlement, dans le cadre du développement des exportations, les conditions de financement des crédits de cette nature ont été élargies. Toutefois, aucune restriction de change n'a été édictée et le régime des relations financières du Maroc avec l'étranger n'a pas été modifié.

En définitive, le déficit de la balance des paiements a été limité à 26 millions de dirhams (1). Pour sa part, la contrevaletur des réserves nettes de change détenues par le système bancaire s'est établie à 1 779 millions de dirhams au lieu de 1 812 millions un an auparavant. Cette évolution a résulté de celle des avoirs convertibles, en baisse de 51 millions de dirhams, alors que le solde créditeur des accords bilatéraux de paiements s'est accru de 18 millions. Ainsi ramenés légèrement en-deçà de leur niveau de 1977, les avoirs extérieurs nets représentaient néanmoins, à la fin de l'exercice, plus d'un mois et demi d'importations. Quant aux réserves brutes, passées en un an de 2 902 à 3 267 millions de dirhams, elles couvraient environ trois mois d'achats à l'étranger.

La balance des paiements

Les mesures prises en 1978 dans le but de développer le mouvement des exportations et, surtout, de réduire le flux des importations se sont traduites par une réduction substantielle du déséquilibre commercial, qui s'était rapidement aggravé au cours des dernières années. En revanche, l'évolution des autres opérations courantes avec l'étranger s'est située dans la ligne des exercices antérieurs : la charge des intérêts de la dette extérieure s'est alourdie, celle des transactions gouvernementales est restée importante et les revenus tirés de l'activité touristique et des rapatriements d'économies sur salaires ont continué de s'accroître. Dans ces conditions, le solde négatif de la balance des paiements courants a été ramené en un an de 8 223 à 5 619 millions de dirhams, et ne représentait plus que 10,9 % du produit intérieur brut au lieu de 17,6 % en 1977. Parallèlement le recours aux capitaux non monétaires a pu être limité à 5 593 millions de dirhams.

Le maintien en quasi équilibre de la balance des paiements s'est donc accompagné, comme le révèle le tableau ci-après, d'une amélioration de sa structure :

Solde en millions de dirhams	1974	1975	1976	1977	1978
Biens et services	- 435	-4229	-8405	-10875	-8737
Paiements de transfert	+1470	+2016	+2413	+ 2652	+3118
Opérations courantes	+1035	-2213	-5992	- 8223	-5619
Capitaux non monétaires	- 498	+2145	+5041	+ 8206	+5503
Balance des paiements	+ 537	- 68	- 51	- 17	- 26

Les biens et services

Grâce à un nouvel élargissement des recettes touristiques et, surtout, à la contraction marquée du déficit des échanges commerciaux, le déséquilibre des opérations sur biens et services n'a pas dépassé 8 737 millions de dirhams alors qu'il avait atteint 10 875 millions en 1977. L'amélioration ainsi enregistrée aurait été encore plus nette si les transactions gouvernementales n'avaient pas continué de peser lourdement sur les comptes extérieurs et si le solde négatif du poste « revenus des investissements » ne s'était pas creusé.

Les transactions sur marchandises, évaluées F.O.B., ont fait apparaître un déficit de 4 752 millions, inférieur d'un tiers environ à celui qui avait été observé un an auparavant. Cette évolution résulte de la conjonction de deux mouvements favorables. D'une part, le montant total des exportations, chiffré à 6 201 millions, a progressé d'environ 7 % au lieu d'à peine 5 % précédemment : en effet, si la valeur des expéditions de produits bruts a quelque peu fléchi, celle des ventes

d'articles manufacturés et, plus encore, de denrées alimentaires a augmenté de manière assez sensible. D'autre part, la réduction des programmes d'équipement, les restrictions apportées aux entrées de certains produits et l'obligation de constituer un dépôt préalable égal à 25 % du coût des commandes passées aux fournisseurs étrangers ont permis de réduire de près de 14 % les importations, chiffrées à 10 953 millions.

Parallèlement, les frais de transport et d'assurances sont revenus de 1 733 à 1 494 millions, tandis que les recettes de même nature, qui s'étaient sensiblement accrues en 1977 par suite du renforcement de la flotte marchande, sont restées égales à 374 millions. Les règlements comptabilisés sous ce poste ont donc fait ressortir un solde déficitaire, moins important, de 1 120 millions au lieu de 1 358 millions un an plus tôt.

L'excédent dégagé par la rubrique « voyages » est passé de 1 080 à 1 210 millions de dirhams. En effet, les entrées de devises à ce titre, en hausse de 10 % par suite de la légère expansion du nombre des visiteurs et de l'accroissement probable de la dépense moyenne par touriste, ont été évaluées à 1 650 millions de dirhams au lieu de 1 500 millions alors que, dans le même temps, les allocations accordées aux résidents qui se sont rendus à l'étranger, chiffrées à 440 millions, enregistraient une hausse d'à peine 5 %. De son côté, la contrevaletur des mouvements de devises ayant effectivement transité par le système bancaire s'est élevée de 1 098 à 1 250 millions pour les recettes et de 284 à 307 millions pour les décaissements.

En raison de l'augmentation rapide des versements effectués au titre des intérêts de la dette extérieure, qui ont atteint 1 040 millions de dirhams contre 664 millions en 1977 et 376 millions en 1976, les mouvements des « revenus des investissements » ont dégagé un solde négatif de 1 182 millions au lieu de 712 millions précédemment. Pour leur part, les placements effectués à l'étranger, qui avaient procuré 139 millions au cours de l'exercice antérieur, n'ont rapporté que 109 millions.

Enfin, les transactions gouvernementales ont atteint 3 238 millions de dirhams. Dans le même temps, les transferts, en sens inverse, nécessaires au fonctionnement des institutions internationales et des ambassades étrangères établies au Maroc se sont élevés à 257 millions. Aussi, le déficit de ce poste est-il resté voisin de 3 milliards de dirhams.

Les paiements de transferts

L'apport net des transferts sans contreparties, en développement continu depuis dix ans, s'est établi à 3 118 millions de dirhams au lieu de 2 652 millions un an plus tôt. En effet, les rapatriements d'économies sur salaires sont passés de 2 652 à 3 176 millions, marquant de la sorte une avance de 19,8 %, largement supérieure aux progressions enregistrées en 1976 et en 1977, respectivement égales à 12 % et 9,7 %. A cette évolution a sans aucun doute contribué la décision, prise en juin, d'instituer une prime de fidélité au bénéfice des virements de cette nature effectués à partir de la France, où séjournent la majorité des travailleurs marocains à l'étranger. Inversement, le montant des transferts réalisés par les étrangers résidents ou quittant définitivement le Maroc s'est accru de 14,2 % pour totaliser 314 millions.

En revanche, les opérations du secteur public ont fléchi d'une année à l'autre. Les dons consentis dans le cadre de la coopération et les dépenses engagées au titre de la participation du Maroc aux frais de fonctionnement des organismes internationaux se sont au total élevés à 230 millions de dirhams alors qu'ils avaient atteint 277 millions précédemment : de même, les recettes relatives à l'aide publique gratuite sont revenues en un an de 340 à 286 millions. Dans ces conditions, l'excédent de cette catégorie de transactions s'est quelque peu amenuisé.

En définitive, le surplus des paiements de transferts a permis de financer 35,7 % du déficit de la balance des biens et services, au lieu de 24,4 % en 1977 ; le reliquat, soit 5 619 millions de dirhams, a été presque intégralement couvert par les entrées nettes de capitaux non monétaires.

Les capitaux non monétaires

Chiffré à 8 206 millions de dirhams en 1977, l'apport net des capitaux non monétaires, nécessaire à l'équilibre de la balance des paiements, n'a pas dépassé 5 593 millions en 1978 : cette évolution s'explique par le recul des concours extérieurs tant publics que privés et, à un moindre degré, par l'extension des remboursements en capital de la dette.

(1) Voir annexe statistique 36.

Ainsi, les mouvements de capitaux privés, auparavant excédentaires de 554 millions, ont fait ressortir un déficit de 111 millions, principalement imputable à forte contraction des crédits commerciaux obtenus, dont le montant a été ramené, d'une fin d'exercice à l'autre, de 1 170 à 686 millions. En outre, l'apport net en notre faveur au titre des prêts et investissements privés s'est amenuisé du fait d'une progression des décaissements plus rapide que celle des recettes qui se sont établies à 523 millions de dirhams dont 457 millions par cessions de devises, 49 millions par incorporations de réserves et 17 millions par utilisation des avoirs en « comptes capital ».

Dans le même temps, le flux des entrées nettes de capitaux publics non monétaires est revenu de 7 652 à 5 703 millions de dirhams. Ainsi, le total des ressources recueillies à cet égard, n'a guère excédé la contrevaleur de 6 764 millions alors qu'il s'était élevé à 8 213 millions un an plus tôt. En effet, tandis que les crédits commerciaux fléchissaient eux-mêmes de 926 à 673 millions, le recours aux prêts en devises octroyés par les institutions multinationales, consentis dans le cadre de la coopération bilatérale ou négociés sur le marché international des capitaux, était limité à 6 051 millions au lieu de 7 249 millions auparavant. Toutefois cette évolution est exclusivement imputable au recul des fonds destinés au Trésor car, à l'inverse, les établissements publics ou semi-publics ainsi que plusieurs organismes financiers spécialisés ont sollicité plus largement les concours extérieurs pour la réalisation de projets spécifiques. Du côté des sorties, si les règlements de crédits commerciaux se sont réduits de 251 à 201 millions, les amortissements de prêts en devises et en dirhams sont passés de 302 à 824 millions en raison de la venue à échéance, après l'expiration de la période de grâce, des premières annuités afférentes aux emprunts contractés en 1975. De la sorte, la charge globale de la dette extérieure du Maroc, obtenue en ajoutant à ces remboursements les intérêts recensés en dépenses pour 1 040 millions à la rubrique « revenus des investissements », a atteint la somme de 2 065 millions contre 1 217 millions en 1977 et 711 millions en 1976. A ce niveau, elle a représenté 22,9 % des recettes de biens et services non facteurs et 16,7 % des ressources de biens et services facteurs au lieu de 14,5 % et 10,9 %, respectivement en 1977.

La réglementation des relations commerciales et financières avec l'étranger

Alors que la réglementation des relations du Maroc avec l'étranger n'avait guère été modifiée au cours des exercices antérieurs, des mesures importantes ont été prises en 1978 en vue de réduire le déficit des opérations courantes ; si plusieurs de ces dispositions visaient à favoriser le développement des recettes en devises, les plus notables d'entre elles ont eu pour objet de contracter le montant des dépenses d'importation.

Outre le relèvement de 8 à 12 %, à compter du 1^{er} janvier 1978, du taux de la taxe spéciale à l'importation et les hausses substantielles, appliquées en mai, sur les droits de douane relatifs à certaines marchandises, le Programme général d'importation, déjà révisé une première fois en janvier dans un sens restrictif, a été ainsi profondément modifié en juin ; divers produits ont été transférés de la liste A à la liste B — c'est-à-dire que, précédemment acquis librement, ils ont été soumis à licence — et le nombre des articles interdits à l'importation, et de ce fait inscrits sur la liste C, a été triplé ; dans ces conditions, la part de la liste A dans le total des achats est revenue de 55 % à environ 45 %. Par ailleurs, toujours en juin, a été institué un dépôt préalable égal à 25 % de la valeur globale de l'importation prévue, bloqué en compte non rémunéré pendant une durée minimum de 6 mois et transféré au compte du Trésor ouvert sur les livres de la Banque du Maroc ; ont toutefois été dispensés de ce dépôt les approvisionnements en produits essentiels ainsi que les acquisitions effectuées dans le cadre des régimes économiques en douane et celles des coopératives et des petites et moyennes entreprises. Des mesures d'envergure ont donc été prises en 1978 afin de diminuer le volume des entrées de marchandises ; en revanche, aucune restriction n'a été apportée au régime relatif aux paiements d'invisibles ; bien au contraire, les formalités administratives ont été une nouvelle fois assouplies, notamment en ce qui concerne les allocations de devises pour voyages d'affaires et les virements des résidents de nationalité étrangère.

En dehors des dispositions retenues par les autorités monétaires afin d'encourager le crédit à l'exportation, il a été décidé au début du mois de juin, en vue d'accélérer la progression des ressources en devises, d'attribuer une prime supplémentaire aux transferts à des comptes bancaires ou postaux ouverts au nom des travailleurs marocains résidant en France ; cette prime, qui s'ajoute à celle de 5 % instaurée en juillet 1973 au profit de tous les salariés marocains installés à l'étranger, est calculée de manière à ce que le taux de change de ces

opérations s'établisse à un dirham pour un franc français. Par ailleurs, était ar voie d'achèvement à la fin de l'exercice la mise au point d'une réglementation concernant un système de couverture de change à terme.

Quant au système de cotation des devises, établi sur la base des variations de la valeur des monnaies des principaux partenaires commerciaux du Maroc, il a permis d'amortir, dans leur expression en dirhams, les mouvements désordonnés observés sur le marché des changes. C'est ainsi que le franc français, après une baisse en début d'année, s'est vivement redressé par la suite pour se traiter entre 0,92 et 0,94 dirham, niveau comparable à celui de 1977. Dans le même temps, les autres devises ont enregistré une avance, chiffrée à 10 % pour le franc suisse et 4 % pour la peseta et le deutschmark. A l'inverse, le dollar a fortement fléchi durant les dix premiers mois de l'année, revenant de 4,39 dirhams à 3,70, avant de se fixer à 3,88, en recul de 10 % par rapport à ses cours de début de période. Il convient enfin de signaler que la Banque du Maroc cote journallement depuis le 2 novembre 1978, le rial séoudien, le dinar koweïtien, le dirham des Emirats Arabes Unis et, à compter du 1^{er} janvier 1979, le yen japonais (1).

Les mesures prises en 1978 se sont traduites par une réduction appréciable du déficit de la balance des paiements courants et le recours au financement extérieur apparaît, ainsi, nettement moins important qu'au cours des derniers exercices. Ces facteurs favorables ne doivent pas cependant faire perdre de vue l'ampleur du redressement à opérer. Il importe en effet, durant les prochaines années, d'assurer le remboursement de la dette extérieure et de dégager des excédents suffisants pour renforcer le niveau de nos réserves de change. Aussi convient-il, tout en veillant à rechercher les concours extérieurs aux conditions les plus avantageuses, de continuer à encourager les activités exportatrices et surtout à pratiquer une politique sélective à l'importation.

LES FINANCES PUBLIQUES

Première année d'exécution du nouveau Plan triennal, 1978 a été marquée par la volonté d'instaurer une politique d'assainissement de la situation financière de l'Etat aussi bien au niveau de la préparation de la loi de finances que de son exécution. La croissance particulièrement rapide des dépenses d'investissement au cours des trois dernières années du Plan quinquennal 1973-1977 avait en effet entraîné une aggravation du déficit budgétaire dont la couverture avait été notamment assurée par un appel intensif aux capitaux étrangers. C'est pourquoi il a été jugé nécessaire d'appliquer des mesures d'austérité sélective destinées à ralentir la progression des charges ordinaires, d'instaurer de nouveaux impôts ou d'aménager ceux existants, et surtout de diminuer l'importance des dépenses d'équipement. Aussi, l'impasse du budget a-t-elle pu être ramenée en un an de 8 702 à 5 559 millions.

Toutefois, en raison des paiements des arriérés de l'Etat, le découvert de caisse s'est en fait réduit dans une moindre proportion. Il s'est établi à 6 815 millions de dirhams au lieu de 7 588 millions précédemment. Dans ces conditions, le montant des concours reçus de l'extérieur n'a pas dépassé 3 909 millions contre 5 369 millions en 1977, mais le Trésor a été amené à utiliser plus largement les moyens de financement internes à caractère monétaire.

La loi de finances

L'élaboration de la loi de finances pour 1978 s'est articulée autour de trois axes. D'abord un élargissement très sensible des ressources ordinaires a été prévu en même temps que l'instauration de nouveaux impôts et taxes et la révision d'un certain nombre de ceux déjà existants afin notamment de répartir plus équitablement les charges entre les contribuables et de freiner la spéculation immobilière. En second lieu, a été recherché un ralentissement de la progression des dépenses de fonctionnement sans, pour autant, pénaliser les secteurs prioritaires et remettre en cause le principe d'une gestion normale de l'administration.

(1) Voir annexe statistique 57.

Enfin, et surtout, les programmes d'équipement ont été abaissés à un montant plus conforme aux possibilités de financement mais néanmoins suffisant pour assurer un taux de croissance appréciable de l'activité économique.

Ainsi, les dépenses d'investissements inscrites au budget général ont été réduites de 3 616 millions de dirhams et ne représentaient plus que 32,6 %, au lieu de 45 % précédemment, du plafond des charges publiques globales. De ce fait, le total de ces dernières s'est établi à 24 963 millions alors qu'il s'était élevé à 26 104 millions en 1977, marquant de la sorte une inflexion annuelle de 4,4 %.

Dans le même temps, les ressources attendues, évaluées à 24 124 millions de dirhams, ont progressé de près de 12 % par suite de l'extension de 24,5 % des estimations relatives aux recettes ordinaires ; en revanche, le chiffre des emprunts extérieurs autorisés est revenu en un an de 6 700 à 5 500 millions.

Dans ces conditions, le découvert de la loi de finances a été ramené de 4 525 à 839 millions de dirhams, comme le montre le tableau suivant :

en millions de dirhams	1977			1978		
	Charges	Ressour-ces	Soldes	Charges	Ressour-ces	Soldes
Budget général	21 680	17 405*	-4 275	19 477	19 078*	-399
Dépenses de fonctionnement	8 886			9 469		
Dépenses d'investissement	11 744			8 128		
Dépenses de la dette publique	1 050			1 880		
Budgets annexes	1 059	1 059	—	979	979	—
Comptes spéciaux	3 365	3 115	- 250	4 507	4 067	-440
Loi de finances	26 104	21 579	-4 525	24 963	24 124	-839

* dont 10 290 millions de dirhams pour 1977 et 12 868 millions pour 1978 représentent les ressources ordinaires et respectivement 6 700 millions de dirhams et 5 500 millions les emprunts extérieurs autorisés, la différence étant constituée par les recettes exceptionnelles et les emprunts intérieurs à long terme.

Les dépenses du budget général

Fixées à 19 477 millions de dirhams, les charges prévisionnelles du budget général ont, d'une année à l'autre, fait apparaître un recul de 10,2 % qui contraste avec le développement rapide observé au cours des quatre exercices précédents.

En hausse de 6,5 %, seulement au lieu de 8,2 % en 1977, les dépenses de fonctionnement ont totalisé 9 469 millions, contre 8 886 millions auparavant. Portés de 4 803 à 5 955 millions par suite de l'incidence des relèvements de salaires décidés en 1977, des avancements normaux et surtout des créations de postes dans les départements chargés de l'éducation nationale, de la sécurité et de la santé publique, les frais de personnel ont progressé de 24 % au lieu de près de 26 % un an plus tôt. Inscrites pour 2 143 millions, les dépenses de matériel, qui n'avaient guère été relevées dans la précédente loi de finances, ont dû être en revanche majorées de 17,8 %, notamment pour satisfaire les besoins des collectivités locales et des forces de sécurité. De leur côté, les dotations aux charges communes ont été réduites de 1 109 à 901 millions dans la perspective notamment d'une nouvelle baisse des cours de certaines denrées alimentaires importées et du réaménagement des prix intérieurs de quelques produits subventionnés. Enfin, 470 millions seulement, contre 1 155 millions en 1977, ont été réservés pour faire face aux dépenses imprévues.

L'enveloppe destinée au service de la dette publique est passée de 1 050 à 1 880 millions. Cette expansion considérable, de 79 %, est dans une large mesure liée à l'arrivée à échéance, après la fin du différé d'amortissement, des premiers remboursements en capital afférents aux emprunts contractés en 1975 et 1976 sur le marché financier international.

Afin de mieux adapter les programmes d'équipement à la capacité de financement du pays mais aussi aux possibilités réelles d'exécution, les ouvertures de crédits d'investissement, chiffrées à 11 744 millions un an plus tôt, ont été réduites à 8 128 millions, soit une contraction de 30,8 %. Sur ce montant, 5 776 millions de dirhams ont été affectés aux départements économiques, principalement en vue d'achever les opérations en cours de réalisation à la fin de l'année 1977 ; la majeure partie de cette somme, soit 3 193 millions, a été réservée au Ministère des finances qui devait notamment prendre de nouvelles participations dans diverses sociétés et couvrir les frais de certains travaux d'infrastructure. De leur côté, les dotations allouées au secteur social, et les lignes budgétaires ouvertes aux

départements administratifs, et spécialement à la défense nationale, ont été respectivement ramenées de 839 à 630 millions et de 2 286 à 1 722 millions ; elles ont ainsi enregistré une diminution de près d'un quart d'un exercice à l'autre.

Les recettes du budget général

Parallèlement à l'effort de compression des dépenses d'équipement, les Pouvoirs publics, tout en cherchant à limiter le recours aux capitaux étrangers, ont porté le montant des ressources prévisionnelles du budget général de 17 405 à 19 078 millions de dirhams, soit une augmentation de 9,6 %, supérieure de près de deux points à l'extension observée un an plus tôt.

C'est ainsi que les prévisions d'emprunts sont revenues en un an de 7 115 à 6 270 millions grâce à la contraction du volume autorisé des concours extérieurs ; ces derniers, dont la contrevaletur a été en effet arrêtée à 5 500 millions au lieu de 6 700 millions pour l'exercice antérieur, ne représentaient plus que 28,8 % du total des recettes du budget général au lieu de 38,5 % en 1977.

A l'inverse, évaluées à 12 808 millions de dirhams, les ressources ordinaires ont été inscrites en hausse de 24,5 % par rapport aux estimations de la précédente loi de finances, qui ne s'étaient accrues que de 8 % seulement. En effet, s'il était prévu un nouveau recul des versements effectués par l'Office chérifien des phosphates, était en revanche escompté, notamment par suite de l'extension de l'assiette des prélèvements et de l'intensification de la lutte contre la fraude, un vif développement des autres recettes fiscales, chiffrées à 10 575 millions au lieu de 7 776 millions. Cet accroissement de 2 799 millions ou 36 % est imputable, à hauteur des trois quarts, à l'élargissement attendu des contributions indirectes, qui devait notamment résulter du relèvement de 8 à 12 % de la taxe spéciale à l'importation, du doublement des droits de timbre applicables en matière de circulation et de la création d'un droit perçu au moment de la première immatriculation des véhicules.

Par ailleurs, ont été apportées à la fiscalité directe des modifications notables qui ne devaient, toutefois, pas entraîner dans l'immédiat, une extension très sensible des recouvrements. En premier lieu, trois cédules existantes ont été aménagées : le produit des actions ou des parts sociales détenues par les personnes physiques est dorénavant soumis à une retenue à la source en vue d'éviter la fraude tandis que, afin de transférer une partie de la charge fiscale sur les revenus les plus élevés, a été corrigée la progressivité de la contribution complémentaire et institué, en ce qui concerne la taxe urbaine, précédemment réglée par tous les propriétaires à un taux uniforme, un seuil d'imposition et un barème progressif applicable à l'ensemble des immeubles appartenant à une même personne. En second lieu, ont été mis en place deux impôts destinés à freiner la spéculation immobilière : d'une part, les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'immeubles, auparavant ajoutées aux revenus soumis à la contribution complémentaire, sont maintenant directement frappées à un taux qui varie en fonction de la durée de détention des biens ; d'autre part, a été créé un impôt sur les terrains urbains, lui-même constitué d'une taxe unique due à la suite de l'inclusion de parcelles dans les périmètres urbains et d'une taxe annuelle perçue sur les terrains non bâtis.

L'exécution de la loi de finances

L'exécution des budgets général et annexes, effectuée conformément aux orientations de la loi de finances, s'est soldée globalement par un déficit nettement moins important que celui qui avait été enregistré en 1977. Celui-ci, en dépit de la réduction de l'excédent ordinaire, s'est en effet établi à 5 559 millions au lieu de 8 702 millions de dirhams précédemment et ne représentait plus que 10,7 % du produit intérieur brut contre 18,6 % un an auparavant. Cette évolution favorable a résulté plus de la contraction des dépenses que du renforcement des recettes. Ces dernières, d'un montant de 11 728 millions de dirhams, se sont accrues au rythme de 8,8 %, moins rapide que prévu tandis que l'expansion des dépenses de fonctionnement, arrêtées à 8 832 millions, s'est ralenti. Les dépenses d'équipement afférentes à 1978, ramenées de 10 306 à 6 520 millions de dirhams, ont marqué un net recul (1).

A l'inverse, les comptes spéciaux, qui avaient dégagé en 1977 un surplus de recettes de 665 millions, ont fait ressortir un excédent de charges de 749 millions ; et les fonds réservés pour les dépenses ordonnancées, qui avaient auparavant

(1) Voir annexes statistiques 37, 38 et 39.

contribué à alléger le déficit de caisse à concurrence de 551 millions, l'ont au contraire, cette année, alourdi d'un montant de 474 millions par suite de l'ampleur des paiements de régularisation relatifs aux investissements réalisés au cours des exercices antérieurs.

En définitive, les besoins de trésorerie de l'Etat, voisins de 7 600 millions en 1976 et en 1977, ont globalement atteint le montant, certes réduit mais encore important, de 6 815 millions de dirhams.

Pour couvrir ce déficit de caisse, le Trésor, qui a volontairement réduit son recours aux capitaux étrangers afin de ralentir la progression de la dette extérieure, a bénéficié de concours internes à caractère monétaire plus étendus que précédemment. Pour leur part, les facilités nouvelles consenties par la Banque du Maroc, dont le plafond est demeuré pratiquement inchangé, ont atteint un montant moins important qu'en 1977. Le Trésor a par ailleurs notamment recueilli des ressources supplémentaires auprès des comptables publics et surtout du système bancaire, qui s'est trouvé en mesure d'accroître très sensiblement son portefeuille d'effets publics : de surcroît, les fonds bloqués au titre des dépôts préalables à l'importation lui ont été transférés. Dans ces conditions, les fonds reçus de l'étranger ont financé 52,7 % du déficit de caisse, augmenté du solde négatif des « opérations à classer et à régulariser », au lieu de 66,5 % en 1977.

Le tableau suivant retrace l'évolution des opérations du Trésor au cours des deux derniers exercices :

en millions de dirhams	1977	1978
Recettes ordinaires	10 784	11 728
Dépenses ordinaires	9 400	10 889
Solde ordinaire	+ 1 384	+ 839
Fonds de concours des budgets annexes	+ 220	+ 122
Dépenses d'équipement	10 306	6 520
Déficit budgétaire	- 8 702	- 5 559
Solde des budgets annexes	- 102	- 33
Solde des comptes spéciaux	+ 665	- 749
Fonds réservés pour les dépenses ordonnancées	+ 551	- 474
Déficit de trésorerie	- 7 588	- 6 815
Financement	+ 7 588	+ 6 815
Concours extérieurs	+ 5 369	+ 3 909
Emprunts intérieurs	+ 860	+ 1 600
(dont bons souscrits par les banques)	(+ 470)	(+ 1 389)
Dépôts au Trésor et au C.C.P.	+ 422	+ 902
(dont dépôts-importation)	—	(+ 713)
(autres dépôts à caractère monétaire)	(+ 353)	(+ 323)
Avances de la Banque du Maroc	+ 1 418	+ 1 007
Opérations à classer et à régulariser	- 481	- 603

Alors qu'elles s'étaient élevées de près de 30 % en 1977, les recettes ordinaires du Trésor, comptabilisées pour 11 728 millions de dirhams au lieu de 10 784 millions, ont augmenté de 8,8 % seulement en 1978. De fait, si les revenus divers de l'Etat, passant de 492 à 695 millions, se sont nettement accrus, en revanche, le rythme de progression des recettes fiscales a sensiblement fléchi, et les contributions directes de l'Office chérifien des phosphates sont revenues en un an de 917 à 800 millions et ne représentaient plus à ce niveau que 6,8 % du total des ressources courantes.

En effet, les prélèvements fiscaux, appréhendés sans les versements de l'Office chérifien des phosphates, ont atteint 10 233 millions au lieu de 9 375 millions, marquant ainsi une avance annuelle de 858 millions ou 9,2 %, très inférieure à celle de 2 656 millions ou 39,5 % qui avait été observée à l'issue de l'exercice antérieur et qui était imputable notamment à l'effort de recouvrement des arriérés des impôts directs. Une telle évolution résulte également du ralentissement de l'expansion des transactions. Dans ces conditions, la pression fiscale, qu'elle soit mesurée par rapport au produit intérieur brut ou par rapport à l'ensemble des ressources disponibles, n'a pas enregistré de variation significative d'une année à l'autre : elle est restée voisine de 20 % dans le premier cas et proche de 17 % dans le second. S'agissant de la structure de la fiscalité, la part des impôts directs, qui toutefois demeure faible, s'est en revanche légèrement élargie de 24,1 % à 25,1 %.

Si la progression des encaissements relatifs aux impôts directs, chiffres à 2 568 millions de dirhams contre 2 251 millions précédemment, s'est établie à

14,1 % alors qu'elle s'était élevée à 30 % en 1976 et à 44 % en 1977, elle est néanmoins d'un ordre plus rapide que l'extension des contributions indirectes. Ces dernières, passées de 7 124 à 7 665 millions, ont en effet enregistré une avance de 541 millions ou 7,6 % seulement, bien inférieure à celle de 1 968 millions ou 38,2 % qui avait été observée un an plus tôt. Ce ralentissement du rythme d'accroissement des recouvrements est d'abord imputable à la croissance relativement faible des droits de douane qui, en dépit de la contraction accusée du volume des entrées de marchandises et grâce, notamment, au relèvement de 8 à 12 % du taux de la taxe spéciale à l'importation, ont pu être élargis de 6,9 % pour être portés à 1 100 millions après avoir augmenté de 45,8 % au cours de l'exercice antérieur. Quant à son développement plus modéré des impôts indirects proprement dits qui, comptabilisés pour 4 265 millions, ont marqué une hausse de 9,4 % au lieu de 29,3 % en 1977. Enfin, les sommes perçues au titre de l'enregistrement et du timbre, passées de 492 à 821 millions en 1977 par suite de la majoration des droits de timbre et de la taxe spéciale sur les véhicules automobiles, n'ont guère dépassé ce dernier chiffre.

Les dépenses

La compression des investissements publics, qui s'est traduite par une réduction de 3 786 millions de dirhams ou 36,7 % des dépenses d'investissement de l'exercice budgétaire, a permis de ramener les charges globales du Trésor de 19 706 à 17 409 millions, soit un recul de 11,7 % : ce retournement de tendance marque une rupture par rapport à l'évolution observée ces dernières années. Quant aux dépenses ordinaires, elles ont continué de s'accroître au même taux, l'alourdissement des charges de la dette publique compensant un nouvel allègement des subventions destinées à contenir la hausse des prix des produits de grande consommation et l'effet des dispositions prises en vue de ralentir la progression des crédits relatifs au fonctionnement de l'administration.

En effet, le total des charges ordinaires, en hausse de 15,3 % en 1977, a augmenté de 18,8 % pour s'établir à 10 889 millions de dirhams au lieu de 9 400 millions précédemment. Un tel mouvement résulte en partie de l'élargissement de 7 697 à 8 832 millions des dépenses de fonctionnement dont le taux d'expansion, grâce aux mesures d'austérité retenues lors de l'élaboration de la loi de finances, a pu néanmoins être limité à 14,7 %, contre 21,2 % en 1976 et 18,8 % en 1977. Il est également imputable à l'accroissement des paiements afférents au service de la dette publique, qui sont passés en un an de 1 004 à 1 668 millions de dirhams et ont représenté 14,2 % des recettes ordinaires de l'Etat au lieu de 9,3 % en 1977 et 8,8 % en 1976. De fait, tandis que les décaissements relatifs aux emprunts intérieurs s'élevaient de 373 à 486 millions, les charges liées aux concours reçus de l'étranger, chiffrées à 1 188 millions, doublaient en raison de l'augmentation du montant des intérêts versés et, plus encore, de celui des remboursements en capital : ces derniers, arrêtés à 174 millions en 1977, ont atteint 556 millions par suite de l'arrivée à échéance, à l'expiration du différé d'amortissement, des premières annuités des emprunts contractés en 1975 sur le marché international des capitaux. En revanche, le relèvement de certains tarifs intérieurs, en particulier des barèmes applicables aux produits pétroliers, et la baisse persistante des cours mondiaux du sucre ont permis de réduire encore les subventions versées par le Trésor qui n'ont en effet pas excédé 389 millions alors qu'elles s'élevaient à 679 millions en 1977 et à 940 millions en 1976.

Egales à 4 454 millions de dirhams en 1975, portées à 8 121 millions en 1976 puis à 10 306 millions en 1977, soit à un montant supérieur à celui des charges ordinaires, les dépenses d'investissement engagées dans le cadre du budget de l'exercice considéré ont été ramenées à 6 520 millions afin de les mieux adapter aux possibilités internes et externes de financement. Le Trésor a ainsi centré son effort d'équipement sur l'achèvement ou la poursuite des projets déjà entamés au cours du Plan quinquennal 1973-1977. Par ailleurs, il s'est attaché à apurer les dépenses laissées en suspens à la clôture de l'exercice budgétaire précédent ; les fonds réservés à ce titre, qui avaient dégagé un surplus de recettes de 551 millions en 1977, ont donc au contraire fait ressortir une ponction de 474 millions en 1978 : de la sorte, les décaissements effectifs, chiffrés à 6 994 millions au lieu de 9 755 millions, ont diminué de 2 761 millions en un an. Toutefois, l'excédent ordinaire s'étant amenuisé de 1 384 à 839 millions et l'évolution des comptes spéciaux s'étant révélée défavorable, le déficit de caisse de l'Etat, arrêté à 6 815 millions, n'a pu être réduit que de 774 millions.

Le financement du déficit de Trésorerie

L'équilibre de la Trésorerie publique a pu être assuré en 1978 par un recours plus large aux concours internes qui se sont accrus de 3 509 millions au lieu de 2 700 millions au cours de l'exercice précédent. Par suite de l'élargissement substantiel du por-

tefeuille "effets publics détenus par les banques et de l'institution du dépôt préalable à l'importation, les ressources supplémentaires à caractère monétaire recueillies par l'Etat ont en effet augmenté de 3 432 millions contre 2 241 millions en 1977; leur part dans le financement du déficit de caisse, augmenté du solde négatif des « opérations à classer et à régulariser », est ainsi passée de 27,8 % à 46,3 %. En revanche, la part des capitaux étrangers, qu'il convenait de réduire afin de limiter l'alourdissement des charges de la dette extérieure, n'a pas dépassé 52,7 % alors qu'elle s'était établie à 66,5 % un an plus tôt.

Les concours extérieurs

Les concours extérieurs reçus par le Trésor ont atteint la contrevaletur de 3 909 millions de dirhams seulement au lieu de 5 369 millions un an auparavant. La plus grande partie de ces facilités a été obtenue dans le cadre de la coopération bilatérale tandis que plusieurs tirages ont été effectués sur les emprunts contractés en 1977 ou en 1978 sur le marché international des capitaux; enfin, les organismes internationaux ont continué d'apporter leur soutien financier au Maroc.

Les emprunts intérieurs

A l'inverse, le total des émissions d'emprunts intérieurs s'est élevé à 1 600 millions de dirhams au lieu de 860 millions en 1977. Cette augmentation considérable est liée au gonflement rapide du montant des effets publics conservés par le système bancaire, qui s'est accru de 1 389 millions: en effet, au cours des quatre derniers mois de l'exercice, un établissement important s'est trouvé en mesure de régulariser sa situation à l'égard de la règle du portefeuille minimum d'effets publics, puis, la plupart des banques ont placé l'excédent de leurs disponibilités en bons du Trésor.

Les dépôts au Trésor et au Centre de chèques postaux

Les dépôts auprès des comptables publics ont progressé de 902 millions de dirhams, au lieu de 422 millions en 1977. Les avoirs des entreprises et des particuliers confiés au Trésor et au Centre de chèques postaux ont augmenté de 323 millions et les sommes conservées par le Trésor au titre du dépôt préalable à l'importation institué en juin atteignaient quelque 700 millions à l'issue de l'exercice.

Les recours à l'Institut d'émission

Globalement chiffrées à 6 152 millions de dirhams à la fin de 1978, les créances de la Banque du Maroc sur le Trésor ont fait apparaître une extension de 1 007 millions, moins importante que celle de 1 418 millions observée un an plus tôt.

Les avances conventionnelles accordées à l'Etat pour 4 000 millions de dirhams n'ont pas subi de variation en 1978. Il en a été de même de la mobilisation de deux bons du Trésor d'un montant total de 139 millions de dirhams représentant la contrepartie de la prise en charge, en 1959, par l'Institut d'émission de la monnaie métallique et des pesetas en circulation. La facilité de caisse consentie au Trésor dans la proportion de 10 % des recettes ordinaires de l'exercice antérieur a été mobilisée en totalité, soit 1 288 millions de dirhams, en augmentation de 317 millions de dirhams. Les concours indirects, représentés notamment par la mobilisation de traites douanières et de diverses obligations, ont atteint 650 millions de dirhams alors que ces facilités n'étaient pas utilisées à la fin de 1977. Enfin, le compte postal de la Banque du Maroc a enregistré une progression de 40 millions de dirhams.

En définitive, les nouveaux crédits de l'Institut d'émission ont couvert 13,6 % du déficit de trésorerie de l'Etat au lieu de 17,6 % en 1977 et ont représenté 29 % au lieu de 63,3 % auparavant, des moyens de financement à caractère monétaire.

L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE

La politique monétaire menée au cours du dernier plan quinquennal a été marquée par deux phases successives. Désireuses de soutenir et d'accompagner le mouvement d'expansion des investissements tant publics que privés, les autorités monétaires se sont attachées tout d'abord à favoriser le financement de

l'économie nationale dès lors que la situation des comptes extérieurs et l'évolution des prix internes le permettaient. Puis, après avoir notamment permis au système bancaire de dispenser plus librement ses concours, elles ont été amenées, au milieu de l'exercice 1976, à soumettre de nouveau à un plafonnement autoritaire l'extension des crédits bancaires lorsque des pressions accrues se sont exercées sur les équilibres fondamentaux.

Dans une conjoncture caractérisée par la persistance de ces tensions, les autorités monétaires ont été conduites à mettre en œuvre, en 1978, une politique plus restrictive qui s'inscrit dans le cadre même de l'orientation générale définie lors de la mise en vigueur du plan triennal de stabilisation. Conscients, en effet, des dangers liés au gonflement de la demande globale qui, au cours des derniers exercices, a entraîné une hausse des prix par trop rapide et un déséquilibre croissant des paiements extérieurs, les Pouvoirs publics ont pris, dans le domaine économique, un ensemble de mesures destinées à mieux adapter le rythme de la croissance aux capacités intérieures et extérieures de financement sans pour autant compromettre le développement des secteurs productifs. Ces mesures se sont traduites, pour l'essentiel, par l'adoption d'un budget d'austérité sélective et, surtout, par l'institution d'un important programme de limitation des importations, ainsi que par des dispositions de nature à stimuler le courant des exportations et à encourager la formation de l'épargne nationale.

Dans ce contexte, et à la lumière des évaluations de l'augmentation prévue de la production intérieure brute, les autorités monétaires soucieuses de parvenir à une politique de financement intégrée répondant aux besoins réels de l'économie, ont tenté de mieux maîtriser le processus de création des moyens de paiement en redéfinissant les limites de l'extension des crédits intérieurs. Ainsi, les facilités ouvertes par la Banque du Maroc au Trésor ont été plafonnées et le dispositif d'encadrement du crédit bancaire a été rendu plus contraignant qu'en 1977.

De fait, le taux de progression de la masse monétaire est demeuré, pendant les onze premiers mois de 1978, constamment en-deçà de celui qui avait été observé au cours de la période correspondante de l'exercice précédent et, à fin novembre, il atteignait 13,9 % seulement au lieu de 16 % un an plus tôt (1). Cependant, en raison d'une poussée exceptionnelle des créances sur l'Etat, imputable, pour l'essentiel, à l'apurement des dépenses d'investissement engagées les années antérieures, l'expansion de la masse monétaire s'est accrue de plus de 7 points au cours du seul mois de décembre, et s'est établie en définitive à 21,3 % contre 18,4 % en 1976 et 18,6 % en 1977.

En revanche, sur la base de la moyenne des montants appréhendés en fin de mois, la croissance annuelle de la masse monétaire s'est assez nettement ralentie; alors qu'elle s'était élevée à 20,8 % en 1976 et à 20,4 % en 1977, elle n'a en effet pas dépassé 15,6 % en 1978. A ce niveau, elle est toutefois restée supérieure à l'expansion du produit intérieur brut aux prix courants, estimée à 10,6 %, et surtout à celle de la dépense nationale, qui est revenue de 15,3 % à 4,6 % par suite de la réduction du déficit en biens et services. Dans ces conditions, la liquidité de l'économie s'est encore élargie.

Par ailleurs, se sont accentuées les principales tendances qui ont marqué l'évolution des composantes et des contreparties de la masse monétaire au cours de ces dernières années. Ainsi, la progression des disponibilités monétaires a continué de s'infléchir quelque peu, parallèlement à un très ample accroissement du volume de la quasi-monnaie, lié au relèvement des conditions de rémunération des placements à terme et à l'institution de dépôts à l'importation. Les avoirs extérieurs nets demeurant de leur côté à peu près stables, le rythme de croissance des crédits à l'économie s'est à nouveau sensiblement atténué tandis que celui des créances sur le Trésor s'est encore accéléré.

La masse monétaire

Alors qu'elle devenait généralement plus vive à partir du deuxième trimestre, l'expansion de la masse monétaire s'est révélée, au cours des onze premiers mois de 1978, à la fois plus régulière, par suite de la non-coïncidence des phases de développement de ses trois composantes, et plus lente, en raison du resserrement du dispositif d'encadrement des concours bancaires; en revanche, elle s'est fortement intensifiée en décembre sous l'effet conjoint de la reconstitution du niveau

(1) Voir annexes statistiques 40 à 49.

Les situations des banques ont été établies au 29 décembre 1978, les journées du 30 et 31 étant fériées. Pour rendre comparable la situation de fin 1978 à celle de fin 1977 pour laquelle une correction relative au règlement de l'échéance avait été opérée au vu des indications fournies hors-bilan par les banques aux montants des crédits et des dépôts, il a été procédé de même cette année

Les avoirs extérieurs, de l'élargissement des crédits distribués et, surtout, du brusque gonflement des créances sur le Trésor public.

En définitive le montant total des disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises et des particuliers s'est élevé, d'une fin d'exercice à l'autre, de 20 045 à 24 311 millions de dirhams, enregistrant de la sorte une augmentation en valeur absolue — acquise pour plus d'un tiers en un seul mois — de 4 266 millions au lieu de 3 143 millions en 1977. Il s'est accru ainsi de 21,3 % en un an contre 18,6 % précédemment, comme le montre le tableau suivant :

en millions de dirhams	1975			1976			1977			1978				
	Montants	Montants	Variation %	Montants	Montants	Variation %	Montants	Montants	Variation %	Montants	Montants	Variation %		
A. Disponibilités monétaires														
Monnaie fiduciaire	12 838	15 150	+18,0	17 865	+17,9	20 639	+15,5	4 651	5 733	+23,3	6 651	+16,0	7 677	+15,4
Monnaie scripturale	8 187	9 417	+15,0	11 214	+19,1	12 932	+15,6	1 437	1 752	+21,9	2 180	+24,4	3 672	+68,4
B. Quasi-monnaie														
dont														
Dépôts-importation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(713)	—
Total de la masse monétaire (A+B)	14 275	16 902	+18,4	20 045	+18,6	24 311	+21,3							

A elles seules, les disponibilités monétaires se sont inscrites en hausse nettement moins marquée de 15,5 % au lieu de 17,9 %, en 1977 : en effet, si le taux de progression de la monnaie fiduciaire ne s'est guère abaissé, celui de la monnaie scripturale a fléchi assez nettement. En revanche, la décision de relever les taux d'intérêts créditeurs ainsi que l'obligation faite à certains importateurs de constituer des dépôts bloqués durant six mois ont provoqué une franche accélération de la croissance de la quasi-monnaie. L'importance relative de cette dernière dans la masse monétaire, passée en un an de 10,9 % à 15,1 %, s'est donc élargie au détriment de celle des disponibilités monétaires, revenue en un an de 89,1 % à 84,9 %, la part des monnaies fiduciaire et scripturale s'établissant respectivement à 31,6 % et 53,3 % contre 33,2 % et 55,9 % un an plus tôt.

La monnaie fiduciaire

Après déduction des encaisses conservées par les banques et les comptables publics, la valeur globale des billets et pièces en circulation à fin décembre 1978 atteignait 7 677 millions de dirhams, marquant ainsi une avance annuelle de 1 026 millions ou 15,4 %, au lieu d'une augmentation de 918 millions ou 16 % pour l'exercice 1977.

Ce mouvement s'est dessiné assez tardivement, puisque l'accroissement de la monnaie fiduciaire ne dépassait pas 1,2 % à fin mai : en revanche, l'évolution ultérieure, caractérisée par un développement plus rapide, interrompu seulement au mois de septembre, s'est révélée plus conforme au profil observé depuis le rétablissement de l'encadrement du crédit.

La monnaie scripturale

Déjà freinée pendant le premier semestre par suite de la mise en œuvre d'une politique du crédit plus restrictive, l'expansion de la monnaie scripturale s'est encore ralentie, au cours des cinq mois suivants, lorsque les conditions de rémunération des placements à terme ont été relevées et les dépôts préalables à l'importation institués : ainsi, elle n'excédait pas 631 millions ou 5,6 % à fin novembre alors qu'elle s'était élevée à 15,4 % un an auparavant. Néanmoins, le volume considérable des décaissements effectués par l'Etat en décembre entraînant un gonflement soudain des comptes tenus par les banques et des avoirs gérés par le Trésor, le montant total des dépôts à vue, chiffré à 12 962 millions de dirhams en fin d'exercice, s'est en définitive accru de 1 748 millions, soit une hausse annuelle de 15,6 %, qui est toutefois restée inférieure à la progression de 19,1 % observée en 1977.

Les dépôts à vue auprès du système bancaire

Essentiellement constitués par les avoirs confiés aux banques commerciales — les soldes créditeurs des comptes ouverts sur les livres de l'Institut d'émission ne dépassaient pas, en effet, 265 millions à fin décembre 1978 — les dépôts à vue gérés par le système bancaire, enregistrant une avance de 15,1 %, sont passés en un an de 9 443 à 10 868 millions de dirhams : à ce niveau, ils représentaient

83,8 % de l'ensemble de la monnaie scripturale contre 84,2 % à l'issue de l'exercice 1977.

Atteignant 10 603 millions de dirhams à fin 1978 au lieu de 9 224 millions douze mois plus tôt, les dépôts bancaires proprement dits, hormis deux mouvements de baisse intervenus aux mois d'avril et août, ont dans l'ensemble progressé assez régulièrement jusqu'au mois de novembre, puis vivement augmenté en décembre. Toutefois, les évolutions respectives des différentes catégories de comptes n'ont pas été semblables.

Ainsi, l'expansion des comptes de chèques et des comptes sur carnets, comptabilisés pour 5 605 millions contre 4 822 millions à la fin de 1977, était pour l'essentiel acquise dès le mois de juin grâce au remarquable développement des avoirs à vue des travailleurs marocains à l'étranger, dont le montant s'est finalement élevé à 2 224 millions au lieu de 1 712 millions auparavant, marquant de la sorte une avance annuelle proche de 30 % : en revanche, les comptes de chèques détenus par les résidents, chiffrés à 2 979 millions ont augmenté de 5,6 % seulement. Enfin, le rythme de croissance des comptes sur carnet, qui, totalisant 402 millions, se sont accrus de 39,1 % en un an, s'est accéléré à la suite de la décision, prise en juin, de relever de 3 à 4 %, leur taux de rémunération et de 40 000 à 75 000 dirhams leur plafond.

De leur côté, les comptes courants, qui avaient nettement fléchi en avril, n'ont dépassé leur niveau de fin décembre 1977 qu'en octobre ; s'établissant en définitive à 4 666 millions de dirhams, ils ont enregistré une hausse de 584 millions ou 14,3 %, résultant à concurrence des deux tiers d'un gonflement particulièrement accusé de leurs soldes en décembre, lui-même imputable à la forte augmentation des règlements du Trésor public.

Quant à l'encours des comptes créditeurs divers, porté de 320 à 332 millions seulement, il n'a, contrairement aux exercices antérieurs, guère progressé.

Les dépôts à vue gérés par les comptables publics

Voisine de 18 %, l'expansion des fonds déposés par les entreprises et les particuliers auprès des comptables publics, dont l'encours global a atteint 2 094 millions de dirhams au lieu de 1 771 millions à fin décembre 1977, est demeurée supérieure à celle des dépôts gérés par le système bancaire ; dans ces conditions, leur part dans le total de la monnaie scripturale s'est élargie de 15,8 % à 16,2 %.

Toutefois, l'accroissement de 323 millions ainsi observé est essentiellement lié au développement des avoirs confiés au Trésor, qui, après avoir fluctué en cours d'exercice et reculé jusqu'à 743 millions en novembre, sont finalement passés, d'une fin d'année à l'autre, de 918 à 1 182 millions par suite de l'exceptionnelle poussée des dépenses de l'Etat. A l'inverse, les dépôts au Centre des chèques postaux ont connu, hormis une chute assez sensible en avril, des oscillations plus limitées et n'ont progressé que de 59 millions pour s'établir à 912 millions à la fin de 1978.

La quasi-monnaie

S'inscrivant en hausse régulière jusqu'en avril, puis fléchissant quelque peu en mai et juin, le montant des dépôts à terme et des comptes à échéance fixe s'est ensuite rapidement accru sous l'effet des mesures destinées à promouvoir l'épargne intérieure : il a en définitive atteint 2 959 millions de dirhams contre 2 180 millions, marquant ainsi une avance annuelle de 35,7 %, nettement supérieure à l'extension de 24,4 % enregistrée en 1977. Cependant, la part des avoirs dont l'échéance excède 4 mois, qui s'était déjà légèrement réduite précédemment, est tombée de 61 % à 58 %.

Institués en juin, les dépôts préalables à certaines importations, bloqués en comptes non rémunérés pendant une durée minimum de six mois à compter de la date de domiciliation bancaire, ont, de leur côté, progressivement augmenté pour s'élever à 713 millions de dirhams à la fin de l'exercice.

La liquidité de l'économie

Outre les disponibilités monétaires et quasi-monnaies, les liquidités mises à la disposition des agents économiques comprennent les actifs financiers susceptibles d'être rapidement transformés en moyens de paiement, sans risque de perte en capital, par les entreprises et les particuliers. Il s'agit des dépôts gérés par la

Caisse nationale de crédit agricole et la Caisse d'épargne nationale ainsi que des bons à court terme placés par le Trésor public et par la Banque nationale pour le développement économique auprès du secteur privé non bancaire. Ainsi défini, le volume global des liquidités, calculé en moyenne annuelle sur la base des montants appréhendés en fin de mois, s'est établi à 22 257 millions de dirhams et a augmenté de 15,5 % d'un exercice à l'autre.

	1975 %	1976 %	1977 %	1978 %
Taux de progression :				
— de la masse monétaire				
- en fin d'année	20,5	18,4	18,6	21,3
- en moyenne annuelle	23,6	20,8	20,4	15,6
— des liquidités				
- en moyenne annuelle	23,3	20,8	20,4	15,5
— du produit national brut *	9,2	13,7	12,0	10,9
— de la dépense nationale *	19,5	22,0	15,3	4,6
Taux de liquidité de l'économie *				
— Liquidités / Produit national brut	35,0	37,2	40,0	41,6
— Liquidités / Dépense nationale brute	33,2	32,9	34,3	37,9

* Chiffres rectifiés à la suite de l'adoption de la nouvelle série des comptes de la nation pour les années antérieures à 1978 et estimés pour celle-ci.

En dépit de l'importance des règlements effectués par le Trésor en fin d'année, dont les effets sur l'activité économique ne se manifesteront qu'après un certain délai, le taux de progression des liquidités s'est infléchi d'environ cinq points par rapport aux résultats enregistrés au cours des années 1976 et 1977, traduisant ainsi l'accentuation de la politique restrictive conduite par les autorités monétaires. Toutefois le rythme de formation des liquidités demeurant néanmoins supérieur à l'expansion du produit national brut, chiffré à 10,9 % et à l'accroissement de la dépense nationale brute, qui s'est accrue de 4,6 % seulement par suite de la contraction du déficit en biens et services, le degré de liquidité de l'économie s'est à nouveau élargi.

Les contreparties de la masse monétaire

Conçus avec le souci de limiter le gonflement de la demande globale, alors que ne cessaient de se manifester des pressions sur les comptes extérieurs et qu'était maintenu, certes à un niveau moins élevé, un déficit budgétaire, les objectifs de la politique monétaire visaient une stabilisation des avoirs nets de change et une progression modérée des crédits intérieurs, compte tenu de la croissance prévue de la production.

L'évolution annuelle des contreparties de la masse monétaire s'est située dans la ligne des tendances déjà observées en 1977 et apparaît conforme aux objectifs en ce qui concerne les avoirs extérieurs et les concours à l'économie. En revanche, un important développement des créances sur le Trésor, en particulier en fin d'exercice, n'a pas permis de respecter les prévisions qui avaient été établies à cet égard.

en millions de dirhams	1975		1976		1977		1978	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %	Montants	Variations %	
Avoirs extérieurs nets ..	1 908	1 838	- 3,7	1 812	- 1,4	1 779	- 1,8	
Créances sur le Trésor ..	6 558	7 935	+21,0	10 116	+27,5	13 561	34,1	
dont - Banque du Maroc	(2 948)	(3 660)	(+24,2)	(5 009)	(+36,9)	(6 058)	(20,9)	
- Portefeuille d'effets publics des banques	(2 475)	(2 835)	(+14,6)	(3 305)	(+16,6)	(4 694)	(42,0)	
Crédits à l'économie ...	6 331	7 606	+20,1	8 867	+16,6	9 761	10,1	
Total des contreparties	14 797	17 379	-	20 795	-	25 101	-	
Divers (ajustement des éléments non retenus)	-522	-477	-	-750	-	-790	-	
Masse monétaire	14 275	16 902	-	20 045	-	24 311	-	

En effet, les avoirs extérieurs nets se sont à peu près maintenus à leur niveau antérieur, tandis que le taux d'expansion des crédits intérieurs apparaissait voisin de 23 %. Les concours à l'économie, dont le développement s'est à nouveau trouvé freiné par la mise en œuvre d'une politique de distribution plus contraignante, ne se sont accrus que de 10,1 % alors qu'ils avaient augmenté de 16,6 % en 1977 et de 20,1 % en 1976 ; à l'inverse l'extension de créances sur le Trésor, qui était déjà précédemment passée de 21 % à 27,5 %, s'est élevée à 34,1 % malgré l'adoption d'un budget d'austérité sélective. Dans ces conditions, les facilités de nature monétaire consenties à l'Etat ont été à l'origine des quatre cinquièmes de la création monétaire et, à fin 1978, elles représentaient 54 % du total des contreparties de la masse monétaire contre 48,7 % un an plus tôt ; parallèlement, la part des avoirs extérieurs et celle des crédits à l'économie sont respectivement revenues de 8,7 % à 7,1 % et de 42,6 % à 38,9 %.

Les avoirs extérieurs

Après avoir amplement fluctué tout au long de l'année, le total des avoirs extérieurs nets s'est en définitive établi à 1 779 millions de dirhams au lieu de 1 812 millions à fin décembre 1977, enregistrant de la sorte un recul limité à 33 millions ou 1,8 %. Bien que les achats à l'étranger aient, dans le même temps, assez sensiblement diminué, il assurait à peine plus d'un mois et demi d'importations sur la base des statistiques du commerce extérieur de l'exercice considéré.

Contrairement à l'évolution observée en 1977, les apports de capitaux étrangers n'ont que rarement compensé les pressions qu'a exercées le déficit réduit, mais persistant, des opérations de la balance des paiements courants sur le montant net des réserves. Après s'être élevées à 2 387 millions de dirhams en janvier, les disponibilités extérieures se sont en effet rapidement amenuisées, hormis un rétablissement partiel en mai, jusqu'à la fin du premier semestre : en juin, elles n'atteignaient plus que 1 097 millions, soit le plus bas niveau enregistré depuis 1972. Puis, d'importantes rentrées de fonds en juillet et en août ont permis de porter à 1 986 millions les avoirs nets de change ; ceux-ci, à nouveau orientés à la baisse en fin d'exercice, ont finalement été largement reconstitués en décembre.

Les mouvements ainsi retracés ont intéressé principalement les réserves nettes convertibles de la Banque du Maroc dont la contrevaletur est revenue en un an de 1 520 à 1 388 millions ; à l'inverse, le solde des avoirs des banques s'est élevé de 251 à 332 millions tandis que la position créditrice à l'égard des pays de la zone bilatérale s'est établie à 59 millions au lieu de 41 millions à fin décembre 1977 par suite de l'augmentation des créances détenues sur l'U.R.S.S.

Les créances sur le Trésor

Chiffrées à 13 561 millions de dirhams, les créances sur le Trésor ont enregistré en un an une expansion considérable de 3 445 millions ou 34,1 %, qui a largement excédé l'accroissement, pourtant substantiel, de 2 181 millions ou 27,5 % déjà observé en 1977 et s'est trouvé, à concurrence de plus de 80 %, à l'origine des moyens de paiement nouvellement créés en 1978.

Comme en 1977, leur encours global n'a fléchi que lorsque d'importantes rentrées de devises, notamment en janvier, juillet et août, ont permis au Trésor d'alléger son recours aux financements de nature monétaire. Trois phases distinctes ont également caractérisé son évolution : se sont ainsi succédés un mouvement relativement modéré de hausse qui a culminé en juin, une légère baisse

pendant les deux mois suivants, puis une croissance accélérée au cours du dernier trimestre ; cette dernière, toutefois particulièrement vive en décembre, a en effet entraîné une augmentation de 2 464 millions des créances sur le Trésor, soit près des trois quarts de leur avance annuelle.

En revanche, des disparités accusées ont marqué, d'un exercice à l'autre, l'évolution des différentes sources d'endettement du Trésor. C'est ainsi que le portefeuille d'effets publics détenu par le système bancaire, qui doit s'élever au minimum à 30 % de ses exigibilités, s'est fortement gonflé en septembre et en novembre quand un établissement important s'est trouvé en mesure de régulariser sa situation à l'égard de la réglementation, puis quand, en décembre, les autres banques ont elles-mêmes augmenté leurs souscriptions au-delà du plancher obligatoire : il s'est finalement établi à 4 694 millions après avoir enregistré une hausse de 1 389 millions ou 42 % contre 470 millions ou 16,6 % en 1977. De son côté, l'encours des dépôts des entreprises et des particuliers chez les comptables publics, qui, après avoir atteint 1 914 millions en mai, s'est abaissé à 1 638 millions en novembre, s'est en définitive élargi de 323 millions à la suite d'une brusque extension en décembre. Enfin, près de 700 millions, représentant les

dépôts constitués par les importateurs, étaient conservés en fin d'année par le Trésor. Celui-ci, en dehors des concours consentis par l'Institut d'émission, s'est donc au total procuré, essentiellement au cours des quatre derniers mois de l'exercice, un montant de ressources supplémentaires égal à 2 396 millions au lieu de 823 millions en 1977.

A l'inverse, les créances de la Banque du Maroc, qui, en octobre 1977, avait octroyé à l'Etat une nouvelle avance conventionnelle de deux milliards de dirhams, ont surtout progressé de juin à août et, passant d'une fin d'année à l'autre de 5 009 à 6 058 millions de dirhams, ne se sont alourdis que de 1 049 millions contre 1 349 millions précédemment.

Les crédits à l'économie

S'établissant à l'issue de l'exercice à 9 761 millions de dirhams, soit à un montant inférieur de 28 % à celui des créances sur le Trésor, les crédits à l'économie financés sur ressources monétaires, dont l'expansion a été de nouveau ralentie par le resserrement du dispositif d'encadrement des concours, ont augmenté de 894 millions ou 10,1 % alors qu'ils s'étaient accrus de 1 261 millions ou 16,6 % en 1977. Ce résultat a découlé d'une extension de 1 027 millions de dirhams des crédits nourris par les banques — dont 174 millions au titre de ceux à moyen ou long terme — et d'une réduction de 133 millions des concours accordés par l'Institut d'émission.

L'évolution chronologique du total des crédits à l'économie ne s'est écartée du profil saisonnier habituellement observé ces dernières années qu'en janvier, lorsque le règlement d'importantes dépenses publiques, afférentes à l'exercice précédent, a permis de réduire de 4,2 % leur encours. En revanche, et comme à l'accoutumée, celui-ci s'est ensuite développé à un rythme relativement soutenu aux cours des deuxième et quatrième trimestres.

De leur côté, pendant les neuf premiers mois de 1978, les crédits refinancés par l'Institut d'émission ont enregistré des fluctuations dont le sens et l'ampleur ont été conformes aux variations de l'ensemble des facilités de caractère monétaire, sauf lorsqu'ont été abaissés les plafonds de réescompte des établissements qui avaient excédé la norme de progression des concours encadrés. Par la suite, tandis que s'accélérait la distribution des crédits, les banques ont été à même d'en nourrir une proportion plus importante ; dans ces conditions, la part du papier porté par la Banque du Maroc, dont le volume global est revenu d'une fin d'exercice à l'autre de 1 613 à 1 480 millions, ne représentait plus que 15,2 % des concours à l'économie au lieu de 18,2 % précédemment.

Les éléments divers

A fin décembre 1978, le total des contreparties de la masse monétaire s'élevait donc à 25 101 millions de dirhams, alors que la masse monétaire était elle-même chiffrée à 24 311 millions. La différence, soit 790 millions au lieu de 750 millions un an plus tôt, correspond à l'excédent des ressources non monétaires des banques et de l'Institut d'émission sur leurs emplois divers.

LE CRÉDIT

L'ensemble des concours à l'économie s'est accru, au cours de l'exercice 1978, de 1 833 millions de dirhams ou 14 %, soit à un taux nettement moins élevé que celui observé l'année précédente, qui s'était établi à 22,2 % à la suite d'une augmentation en valeur absolue de 2 381 millions. Ce sensible fléchissement du rythme de distribution des crédits a principalement concerné les facilités octroyées par les banques, en augmentation de 817 millions ou 9,7 % seulement (1), au lieu de 1 423 millions ou 20,3 % en 1977 ; mais il est aussi lié à la progression moins rapide des concours consentis par les organismes financiers spécialisés, en expansion de 970 millions ou 21,8 %, contre 983 millions ou 28,3 % un an plus tôt. Quant aux crédits directs de la Banque du Maroc, dont l'encours est demeuré relativement négligeable, ils se sont développés de 46 millions seulement.

(1) A l'exclusion des concours accordés aux établissements financiers. Ces concours sont en effet assimilés à un refinancement des organismes financiers spécialisés, qui ont pu accroître d'autant leurs crédits directs à l'économie.

Le ralentissement, ainsi constaté, de la croissance des facilités accordées à l'économie résulte de l'action des autorités monétaires qui, parallèlement à la mise en vigueur du plan triennal de stabilisation, ont limité de manière plus restrictive l'extension des crédits bancaires ; de même, les mesures prises afin de mieux adapter le volume des investissements aux capacités de financement du pays se sont traduites par un moindre accroissement des prêts des organismes financiers spécialisés.

Avant d'analyser dans le détail les opérations des intermédiaires financiers puis l'évolution des trésoreries bancaires, sera décrite, dans le présent chapitre, la politique du crédit conduite en 1978.

La politique du crédit

La politique du crédit appliquée depuis le milieu de l'année 1976 jusqu'à la fin de 1977 avait permis, essentiellement grâce à la limitation impérative de la progression des concours distribués par les banques, d'alléger les pressions qui, parallèlement à l'expansion considérable des investissements réalisés au cours des trois derniers exercices du plan 1973-1977, s'exerçaient sur les équilibres interne et externe. Toutefois la hausse des prix s'accélérait et, surtout, l'augmentation marquée des importations, en particulier de biens d'équipement, entraînait une dégradation accusée de la balance des paiements courants, qui a elle-même nécessité un recours important aux capitaux étrangers. Conscients des dangers d'une telle évolution, les pouvoirs publics ont donc pris en 1978 un ensemble de mesures principalement destinées à modérer le développement de la demande globale, et notamment la croissance de la formation brute de capital fixe. Alors que les dépenses d'investissement inscrites au budget étaient réduites de près d'un tiers et qu'était adopté un important programme de restriction des importations, les autorités monétaires ont donc retenu une norme d'accroissement des concours bancaires assez nettement inférieure à celles qui avaient été imposées auparavant : les taux créditeurs ayant été par ailleurs sensiblement majorés en vue de renforcer l'épargne intérieure, elles ont jugé nécessaire, en matière de contrôle quantitatif indirect, de laisser se détendre quelque peu la liquidité bancaire ; enfin, elles ont continué, par le truchement de dispositions sélectives appropriées, de favoriser les investissements productifs et les activités orientées vers l'exportation.

Le contrôle quantitatif

Soucieuses d'adapter le rythme de progression de la masse monétaire à celui de la production intérieure brute en valeur, les autorités monétaires, prenant en considération l'évolution prévisible des avoirs extérieurs et des créances sur le Trésor, ont été amenées à prendre les décisions suivantes, annoncées à l'occasion des séances du Comité du crédit et du marché financier des 14 février et 27 juin. L'accroissement du portefeuille de créances commerciales sur l'étranger étant maintenu hors encadrement et l'encours de papier financier à l'exportation étant placé hors du champ d'application de la réglementation, a d'abord été fixé à 3 % pour le premier semestre puis à 10 % pour l'année entière, au lieu de respectivement 5 % et 14 % pour les périodes correspondantes de 1977, le taux d'expansion maximum des autres concours des banques à l'économie. Dans le même temps, était réaffirmée la nécessité de proportionner les engagements à l'effort d'auto-financement effectué par la clientèle et, à cet égard, il était indiqué que les dérogations précédemment accordées à la règle du coefficient de division des risques ne seraient renouvelées que de manière restrictive ; surtout, afin de renforcer l'efficacité du dispositif mis en place, il était prévu que les établissements en infraction dont le plafond de réescompte se trouverait également supprimé devraient constituer, à hauteur du dépassement non sanctionné ou en cas de nouveau dépassement, une réserve supplémentaire non rémunérée sur les livres de la Banque du Maroc.

L'action directe ainsi menée par le plafonnement autoritaire de la progression des concours s'est accompagnée d'un réglage souple de la liquidité bancaire. Comme en 1977, la Banque du Maroc s'est en effet abstenue de procéder à un relèvement global des plafonds de réescompte ordinaires. Toutefois, les dispositions prises pour faciliter le financement des exportations et de la campagne céréalière, ainsi que l'incidence expansive des dépenses du Trésor qui a accéléré le règlement de ses créanciers, se sont traduites, notamment au second semestre, par une relative aisance de la trésorerie des banques ; dans ces conditions, celles-ci, qui avaient dû majorer en milieu d'année la rémunération servie sur les dépôts

à terme sans que soient révisées les conditions débitrices, n'ont recouru qu'exceptionnellement aux avances spéciales de l'Institut d'émission et ont été également en mesure de se refinancer sur le marché monétaire à des taux moins élevés que précédemment.

Grâce à l'ensemble de ces mesures restrictives, la progression des crédits bancaires s'est nettement ralentie d'une année à l'autre et s'est finalement inscrite dans le cadre de la norme retenue. Des sanctions ont toutefois été prises à l'encontre des quelques établissements responsables des dépassements constatés, spécialement au cours et à la fin du premier semestre, période pendant laquelle le rythme d'expansion des concours soumis à la réglementation s'est révélé assez nettement supérieur au taux maximum fixé par les autorités monétaires : les plafonds de réescompte d'assez nombreuses banques avaient donc alors été réduits et, se trouvant totalement supprimés dans plusieurs cas, des réserves supplémentaires avaient dû être constituées auprès de la Banque du Maroc.

Les actions sélectives

Complément indispensable du contrôle quantitatif, surtout lorsque celui-ci s'exerce principalement par un plafonnement autoritaire de la progression des concours, les dispositions à caractère sélectif ont apporté un soutien financier aux activités économiques jugées prioritaires.

C'est ainsi qu'afin de favoriser le développement des investissements, les crédits à moyen terme réescomptables sont demeurés hors du champ d'application du coefficient de division des risques, qui contraint les banques à limiter à 10 % de leurs fonds propres le total des facilités consenties à un même bénéficiaire ; de même, a été maintenue la procédure simplifiée de présentation des demandes d'accord de réescompte applicable aux concours de même nature accordés aux petites et moyennes entreprises. Les autorités monétaires sont également intervenues dans le sens de la politique définie à l'occasion de l'examen des dossiers présentés aux organismes financiers spécialisés ; ces derniers, qui, par ailleurs, ne sont pas soumis à l'encadrement, ont continué de se refinancer auprès de l'Institut d'émission dans le cadre de plafonds de réescompte qui ont été maintenus à leur niveau antérieur, à l'exception de la fiche du Crédit immobilier et hôtelier, relevé de 150 à 180 millions de dirhams. Toutes ces mesures ont suscité une extension appréciable des crédits d'équipement ; le système bancaire a en particulier augmenté de près de 20 % l'encours de ses crédits à moyen terme et a ainsi amélioré sa position d'ensemble à l'égard de la règle qui l'oblige à détenir en concours à moyen terme mobilisable l'équivalent de 4,5 % de ses exigibilités envers les tiers.

En second lieu, les dispositions sélectives retenues au bénéfice des activités exportatrices ont été très sensiblement élargies en 1978. En effet, la « fiche spéciale exportation », créée en 1977 en vue d'abriter les créances commerciales sur l'étranger - dont l'accroissement avait été placé hors encadrement en 1977 - et les crédits de trésorerie ordinaires ou spéciaux consentis à des entreprises exportatrices, a été portée en début d'exercice de 50 à 100 millions de dirhams ; puis, au cours de la réunion du 27 juin du Comité du crédit et du marché financier, il a été décidé d'admettre hors fiche l'ensemble des créances nées et, à hauteur des accords préalables, le papier financier exportation. Toujours en juin, il a été en outre annoncé la mise hors encadrement des facilités liées aux besoins généraux de trésorerie des exportateurs ; à cet égard, grâce à une meilleure information des intéressés, une centaine d'accords de réescompte, pour un montant total de 94 millions, ont été délivrés par la Banque du Maroc en 1978.

Enfin, dans le but de faciliter le financement des importations de blé et de la commercialisation de la récolte, la fiche spéciale céréale, qui venait habituellement à échéance à fin décembre, a été, en début d'exercice, reconduite pour 150 millions jusqu'en juin, puis, à cette date, relevée à hauteur de 250 millions de dirhams.

Les organismes distributeurs de crédit

Les Banques

La concentration des activités bancaires est restée marquée : en effet, sur un total de quinze établissements, les sept banques dont le bilan est au moins égal à un milliard de dirhams représentaient 87,3 % au lieu de 87,6 % précédem-

ment, de la situation cumulée à la fin de 1978 et la part des deux plus importantes s'élevait à 41,2 % contre 42,1 % en 1977 : à l'inverse, celle des six établissements les plus petits est demeurée voisine de 6 %.

Montant des situations
(en fin d'année et en millions de dirhams)

Volume du bilan	Nombre de banques		Total des situations		% de l'ensemble	
	1977	1978	1977	1978	1977	1978
Supérieur à 3000	2	2	6 637	7 672	42	41
3000 à 1000	5	5	7 165	8 586	46	46
1000 à 300	2	2	1 089	1 284	7	7
Inférieur à 300	6	6	862	1 078	5	6
Total	15	15	15 753	18 620	100	100

Par ailleurs, le réseau bancaire s'est à nouveau développé : après s'être élargi d'une cinquantaine d'unités en 1977, il s'est en effet accru de 39 nouveaux guichets et en comprenait au total 513 à l'issue de l'exercice considéré. Toutefois, 75 % des deux tiers des ouvertures ayant été réalisés dans les villes de la côte atlantique, et notamment dans les quartiers périphériques des grandes agglomérations, la distribution géographique des comptoirs ne s'est pas modifiée au profit des autres régions : la bordure occidentale du pays regroupe ainsi toujours plus de la moitié des points de contact avec le public ; quant à la place de Casablanca, elle rassemble encore à elle seule près du quart des guichets et environ 43 % des dépôts.

L'évolution des ressources et des emplois des banques

D'une fin d'année à l'autre, le total du bilan consolidé des banques est passé de 13 564 à 16 618 millions de dirhams, enregistrant de la sorte une augmentation de 22,5 %, supérieure aux progressions de 17,4 % et 19,5 % qui avaient été respectivement observées en 1977 et en 1976. En effet, si du côté des emplois, le taux d'expansion des crédits à l'économie s'est abaissé en un an de 20,3 % à 9,7 % par suite de la politique restrictive mise en œuvre, le développement des concours au Trésor s'est fortement accéléré puisqu'il a atteint 62,1 % au lieu de 16,8 % précédemment. En contrepartie, l'élargissement plus rapide des ressources résulte surtout de l'essor des dépôts qui se sont accrus de 25,2 %, contre 19,5 % auparavant, alors que le montant global des moyens de refinancement demeurait pratiquement stable.

L'évolution du bilan consolidé du système bancaire est retracée par le tableau ci-après (1) :

en millions de dirhams	Fin		Variation en %	en millions de dirhams	Fin		Variation en %
	1977	1978			1977	1978	
Emplois				Ressources			
Encaisse et réserve monétaire	571	674	18,0	Fonds propres (2)	583	719	23,3
dont réserve monétaire	(435)	(437)	(0,5)	Provisions pour risques	134	158	17,9
Créances sur le Trésor	3 336	5 409	62,1	Dépôts à vue	9 224	10 603	15,0
dont portefeuille d'effets publics	(3 305)	(4 694)	(42,0)	dont : opérations à très court terme (3)	(87)	(79)	(-9,2)
dépôts-importat.	—	3 971	—	Dépôts à échéance	2 380	2 959	35,7
Crédits à l'économie	8 416	9 233	9,7	Dépôts-importation	—	713	—
Concours aux organismes financiers spécialisés	151	134	-11,3	Engagements extérieurs	170	160	-5,9
Titres en portefeuille	454	547	20,5	Concours de l'Institut d'émission (4)	957	1 165	21,7
Avoirs extérieurs (1)	167	205	22,8	Concours des organismes financiers spécialisés (effets en pension)	316	141	-55,4
Immobilisations et divers nets	469	416	-11,3				
Total	13 564	16 618	22,5	Total	13 564	16 618	22,5

(1) A l'exception des établissements du Maroc et comptant pour les crédits à l'économie.

(2) Sur base nette.

(3) Le montant des opérations à très court terme figurant dans la statistique monétaire, comprend également les dépôts des organismes financiers étrangers ainsi que les avances qu'ils leur consentent à très court terme sur le territoire marocain.

(4) Y compris les effets en pension traités par la Banque d'émission pour le développement économique.

(1) Voir aussi annexe statistique 50.

Les emplois

Progressant à des allures très différentes, les deux principaux emplois bancaires ont vu leur part dans le total de l'actif se modifier assez sensiblement : l'importance relative des crédits à l'économie est revenue de 62 % à 55,6 % tandis que celle des concours au Trésor s'est établie à 32,5 % au lieu de 24,6 % à la fin de 1977.

Les concours directement distribués à l'économie, chiffrés à 9 233 millions de dirhams, ont augmenté de 817 millions ou 9,7 % seulement contre 1 423 millions ou 20,3 % un an plus tôt. Une telle évolution est liée au ralentissement de l'expansion des encours encadrés ; en revanche, les crédits à caractère sélectif se sont développés à un rythme plus élevé : il en a été notamment ainsi des concours à moyen terme, en accroissement de près de 20 %. De la sorte, le rapport entre le portefeuille d'effets représentatifs de crédits à moyen terme réescomptables et les exigibilités des banques a presque atteint le minimum réglementaire, fixé à 4,5 % : égal, en moyenne de fin de mois, à 3,5 % en 1976 et 4,1 % en 1977, il s'est en effet élevé à 4,4 % pour l'ensemble des établissements ; toutefois, la moitié de ces derniers s'est encore trouvée en infraction tout au long de l'exercice.

De leur côté, les créances sur le Trésor, comptabilisées pour 5 409 millions de dirhams, ont enregistré en un an une avance de 2 073 millions ou 62,1 %. Cette hausse considérable est en partie imputable au transfert des dépôts-impôts à l'Etat, qui conservait ainsi à ce titre 697 millions à la fin de 1978. Elle résulte, dans une plus large mesure, de l'élargissement très marqué du montant des bons détenus par les banques, qui s'est accru de 1 389 millions dont 705 millions au cours des seuls mois de novembre et de décembre pendant lesquels le système bancaire a disposé d'un excédent substantiel de trésorerie. Cependant, si le portefeuille d'effets publics s'élevait en fin d'exercice à 34 % du total des exigibilités, soit à un niveau supérieur de 4 points au taux requis, il s'est établi, en moyenne de fin de mois, à 29 %, seulement au lieu de 28 % pour 1977. En effet, d'une part, le resserrement de la liquidité bancaire en avril et en juin a conduit de nombreux établissements à recourir aux avances spéciales consenties sur bons du Trésor par la Banque du Maroc, d'autre part, le Crédit populaire s'est trouvé, spécialement de juin à août, très en-deçà du seuil minimum légal jusqu'à ce qu'il puisse souscrire, à partir de septembre, des obligations à 15 ans.

L'accroissement du portefeuille d'effets publics, qui peuvent être mobilisés auprès de la Banque du Maroc, s'est également traduit par une amélioration du coefficient de liquidité, ou rapport des actifs liquides et mobilisables au total des exigibilités, qui est passé d'une fin d'exercice à l'autre, de 66 % à 72,9 %, soit à un niveau excédant largement le taux réglementaire de 50 %. Enfin, les prescriptions relatives à la « réserve monétaire » ont été, comme auparavant, aisément respectées.

Les ressources

Abstraction faite de l'ensemble des moyens de refinancement, qui ont progressé de 33 millions seulement et dont l'évolution est retracée dans le cadre de l'analyse des trésoreries bancaires, les ressources des banques sont essentiellement constituées par leurs fonds propres et, surtout, par les dépôts de la clientèle.

Ces derniers, chiffrés au total à 14 275 millions de dirhams à fin décembre, ont marqué une avance annuelle de 2 871 millions, nettement supérieure à celle de 1 860 millions qui avait été enregistrée à l'issue de l'exercice 1977. En effet, si les dépôts à vue, recensés pour 10 603 millions, ont augmenté de 1 379 millions ou 15 % au lieu de 1 432 millions ou 18,4 %, les dépôts à échéance, dont les conditions de rémunération ont été relevées en milieu d'année, se sont accrus de 779 millions ou 35,7 % contre 428 millions ou 24,4 % précédemment ; en outre, institués en juin, les dépôts préalables à l'importation, bloqués en comptes non rémunérés pendant une durée minimum de six mois, s'élevaient à 713 millions à la fin de 1978. Dans ces conditions, la part des dépôts à vue dans les ressources globales est revenue en un an de 68 % à 63,8 %.

Quant aux fonds propres, ils se sont développés de 23,3 % pour s'établir à 719 millions, par suite des augmentations de capital réalisées et, plus encore, des réserves constituées par les banques. Celles-ci se sont donc trouvées en mesure de satisfaire plus aisément aux exigences du coefficient de division des risques imposé par le règlement de 1977. De son côté, le rapport entre les fonds propres et le total des exigibilités envers les tiers est demeuré quelque peu supérieur aux taux minimum de 5 % ; toutefois, sept établissements, au lieu de cinq auparavant, se trouvaient en infraction à l'issue de l'exercice.

Les organismes financiers spécialisés

Le réseau des divers organismes financiers spécialisés n'a pas été, dans l'ensemble, profondément modifié au cours de l'année 1978. Il convient cependant de mentionner que la Caisse nationale de crédit agricole a encore renforcé son implantation dans le cadre de la politique de régionalisation mise en œuvre par les Pouvoirs publics : elle a ainsi ouvert quatre agences régionales, trois caisses locales et porté de 47 à 71 le nombre des caisses locales dotées d'un service de caisse.

Ressources et emplois

Les différentes mesures prises dans le cadre du plan triennal de stabilisation afin de mieux adapter l'effort d'investissement aux capacités de financement se sont traduites par un léger ralentissement de la progression de l'activité des cinq organismes financiers spécialisés (1). Après avoir augmenté de 30,4 % en 1977, le bilan consolidé de ces derniers a encore progressé de 22,2 % pour atteindre 7 654 millions à fin décembre 1978 : à ce niveau, il représentait, comme précédemment, un peu plus de 46 % de la situation globale du système bancaire.

en millions de dirhams	Fin 1977	Fin 1978	Variation en %	en millions de dirhams	Fin 1977	Fin 1978	Variation en %
Emplois				Ressources			
Créances sur le Trésor	515	600	16,5	Fonds propres	591	700	18,4
Créances sur les banques	430	539	22,8	Concours de l'Etat	358	347	-3,1
Crédits à l'économie	4 454	5 424	21,8	Emprunts extérieurs	2 015	2 516	24,9
Crédits aux collectivités publiques	292	280	-4,1	Emprunts intérieurs	631	785	23,4
Portefeuille-titres	309	557	39,6	dont :			
Autres emplois	167	254	52,1	obligations et bons	(480)	(651)	(35,6)
				prêts et avances des banques	(151)	(134)	(-11,3)
				Dépôts à court terme	2 039	2 589	27,0
				Concours de l'Institut d'émission	632	543	-14,1
				Ressources diverses nettes	—	174	—
Total	6 266	7 654	22,2	Total	6 266	7 654	22,2

Ressources

L'analyse du tableau ci-dessus, qui retrace l'évolution du bilan d'ensemble des organismes financiers spécialisés d'une année à l'autre, révèle, du côté du passif, que contrairement aux exercices antérieurs, les concours obtenus auprès de l'Institut d'émission se sont réduits et que le taux de progression des financements extérieurs a été inférieur à celui des dépôts à court terme et n'a guère excédé l'élargissement des autres principales ressources d'origine interne (2).

L'encours des emprunts contractés à l'étranger, qui s'était accru de 835 millions de dirhams ou 70,8 % en 1977, a enregistré une hausse limitée à 501 millions ou 24,9 % pour s'établir à 2 516 millions. Ainsi, sa part dans le total des ressources, qui était passée, entre 1976 et 1977, de 24,6 % à 32,2 %, est restée voisine d'un tiers et son extension en valeur absolue a représenté 36,1 % des concours additionnels rassemblés en 1978 au lieu de 57,1 % un an plus tôt. En effet, les engagements extérieurs de la Banque nationale pour le développement économique, arrêtés à 1 500 millions de dirhams, soit 73 % de son passif, ont augmenté de 220 millions seulement contre 425 millions auparavant. De même, ceux de la Caisse nationale de crédit agricole, précédemment portés de 197 à 428 millions, ont marqué une avance qui n'a pas dépassé 84 millions. Enfin, les financements étrangers consentis au Crédit immobilier et hôtelier, chiffrés à 504 millions au lieu de 307 millions à fin décembre 1977, ont progressé de 64,2 % alors qu'ils avaient plus que doublé au cours de l'exercice antérieur ; cet établissement a dû cependant relever le taux de ses opérations (3).

(1) Banque nationale pour le développement économique, Caisse de dépôt et de gestion, Crédit immobilier et hôtelier, Caisse marocaine des marchés et Caisse nationale de crédit agricole.

(2) Voir annexe statistique 51.

(3) Voir annexes statistiques 54 à 56.

En revanche, l'expansion des dépôts à court terme, égale à 27 % contre 28,5 % en 1977, ne s'est que très légèrement ralentie. Totalisés pour 2 589 millions, ces fonds occupaient toujours la première place parmi les ressources globales des organismes financiers spécialisés et constituaient encore environ 34 % de ces dernières. Les dépôts confiés à la Caisse de dépôt et de gestion sont passés en un an de 1 817 à 2 292 millions par suite de l'élargissement des avoirs de la Caisse d'épargne nationale et, surtout, des comptes de la Caisse nationale de sécurité sociale. De leur côté, les sommes drainées par la Caisse nationale de crédit agricole se sont élevées de 185 à 225 millions de dirhams d'une fin d'année à l'autre.

Tandis que le Trésor recourait principalement aux moyens de financement de nature monétaire pour équilibrer sa trésorerie, l'encours des émissions nettes de bons et d'obligations des organismes financiers spécialisés, — à l'exclusion de leurs concours réciproques — a été porté de 480 à 651 millions. Les facilités ouvertes par les banques ayant par ailleurs diminué de 151 à 134 millions, les emprunts intérieurs se sont accrus de 154 millions au lieu de 85 millions en 1977, et, avec un montant de 785 millions de dirhams, ils représentaient 10,3 % des ressources totales contre 10,1 % auparavant.

A l'inverse, la part des refinancements obtenus auprès de l'Institut d'émission a fléchi de 10,1 % à 7,1 %. En effet, les recours à la Banque du Maroc, qui, à l'exception du relèvement de 150 à 180 millions de la fiche du Crédit immobilier et hôtelier, s'est abstenue d'élargir les possibilités de réescompte des établissements financiers, sont revenus de 632 à 543 millions par suite du recul des présentations effectuées par la Caisse de dépôt et de gestion.

De même, grâce au remboursement partiel des avances dont avait bénéficié le Crédit immobilier et hôtelier, les concours de l'Etat aux organismes financiers spécialisés se sont réduits de 358 à 347 millions.

Enfin, déjà majorés de 17,7 % en 1977, les fonds propres des établissements financiers ont progressé de 18,4 % et constituaient toujours à fin décembre 1978 plus de 9 % de l'ensemble des ressources.

Emplois

Comme précédemment, les organismes financiers spécialisés ont affecté près de 70 % des ressources nouvelles qu'ils ont recueillies aux crédits à l'économie. La structure de leurs emplois ne s'est donc guère modifiée en 1978.

Recensés pour 5 424 millions à l'issue de l'exercice, les concours à l'économie se sont accrus de 970 millions ou 21,8 % d'une année à l'autre, au lieu de 983 millions ou 28,3 % en 1977, et représentaient ainsi 71 % de l'actif consolidé des établissements financiers, c'est-à-dire le même pourcentage qu'un an plus tôt : les crédits distribués par les banques s'étant par ailleurs développés de 97 % seulement, leur part dans le total des facilités consenties au secteur privé s'est en revanche établie à 36,3 % contre 34 % auparavant. Si leur extension est à nouveau essentiellement liée à l'élargissement des concours à moyen et long terme en hausse de 837 millions ou 22 %, la progression de l'encours global de la Banque nationale pour le développement économique s'est révélée, contrairement à l'évolution observée au cours des années antérieures, inférieure à l'essor des crédits dispensés par les autres établissements.

Comptabilisés pour 2 229 millions, les prêts de la Banque nationale pour le développement économique, qui avaient augmenté de 588 millions de dirhams ou 44,5 % en 1977, ont enregistré une avance limitée à 320 millions ou 16,8 % par suite de la baisse des investissements dans les secteurs du bâtiment, des textiles, des transports et de la pêche maritime.

A l'inverse, en dépit d'un fléchissement marqué des opérations à caractère social, les concours du Crédit immobilier et hôtelier, chiffrés au total à 1 691 millions à fin décembre 1978, se sont élargis de 377 millions ou 32,5 % par suite de l'expansion des autres crédits à la construction et de la mise en force des prêts précédemment accordés aux activités touristiques.

De même, les facilités consenties par la Caisse nationale de crédit agricole se sont élevées de 986 à 1 232 millions, enregistrant de la sorte une augmentation annuelle de près de 25 % nettement plus importante que celle de 1977 ; cet organisme a en effet continué de favoriser la modernisation de l'équipement des exploitations et a dû financer la commercialisation de récoltes relativement abondantes.

Enfin, la Caisse de dépôt et de gestion, qui a apporté un soutien plus large à ses filiales, a accru ses concours de 37 millions de dirhams ou 16 % pour les porter à 268 millions de dirhams.

Ce même établissement, ainsi que le Crédit immobilier et hôtelier, ont étoffé de façon notable leurs portefeuilles de titres et de participations ; les avoirs de cette nature conservés par l'ensemble des organismes financiers spécialisés sont ainsi passés de 399 à 557 millions de dirhams, soit une progression de près de 40 % en un an.

De leur côté, les créances sur le Trésor, constituées en quasi-totalité par les bons et obligations d'Etat souscrits par la Caisse de dépôt et de gestion, se sont amplifiées de 85 millions ou 16,5 % et atteignaient 600 millions à la fin de l'exercice.

Après avoir augmenté de 184 millions en 1977, le montant des ressources mises à la disposition des banques, sous forme d'avances ou de pensions, s'est élargi de 100 millions pour s'établir à 539 millions.

La distribution du crédit

Alors qu'ils s'étaient accrus de plus de 20 % au cours de chacun des quatre exercices précédents, les crédits accordés à l'économie par les banques et les établissements financiers ont globalement progressé de moins de 14 % par suite de la mise en œuvre du plan triennal de stabilisation 1978-1980 : après avoir augmenté de 2 381 millions en 1977, ils ont ainsi enregistré une extension limitée à 2 833 millions et s'élevaient à 14 940 millions à la fin de 1978, comme le montre le tableau suivant qui retrace l'évolution de ces concours selon leur origine, leur mode de financement et leur durée.

Repartition des crédits à l'économie

en millions de dirhams	Fin 1975	Fin 1976	Fin 1977	Fin 1978
Selon l'origine de leur distribution :				
Institut d'émission	185	262	237	283
Banques de dépôts	5 957	6 994	8 416	9 233
Organismes financiers spécialisés ...	2 714	3 471	4 454	5 424
	8 856	10 727	13 107	14 940
Selon leur financement :				
Institut d'émission	1 180	1 707	1 730	1 665
Banques de dépôts	5 358	6 108	7 391	8 387
Organismes financiers spécialisés ...	2 318	2 912	3 986	4 888
	8 856	10 727	13 107	14 940
Selon leur durée :				
Court terme	6 136	7 187	8 478	9 296
Institut d'émission	185	262	237	283
Banques de dépôts	5 499	6 381	7 585	8 224
Organismes financiers spécialisés ...	452	544	656	789
Moyen et long terme	2 720	3 540	4 629	5 644
Banques de dépôts	458	613	831	1 009
Organismes financiers spécialisés ...	2 262	2 927	3 798	4 635
	8 856	10 727	13 107	14 940

Outre le léger recul des facilités consenties par l'Institut d'émission, l'analyse du tableau ci-dessus révèle que le rythme de développement des crédits à court terme, essentiellement distribués par les banques de dépôts, s'est infléchi d'une manière accusée tandis que le ralentissement de l'expansion des concours à moyen et long terme, principalement octroyés par les organismes financiers spécialisés, a été moins marqué.

Selon l'origine de la distribution

Autoritairement plafonnée par les autorités monétaires (1), la progression des crédits accordés par les banques, arrêtés à 9 233 millions à fin décembre 1978

(1) Seul l'accroissement des crédits à l'exportation se trouvait, en 1978, placé hors encadrement.

— exclusion faite des facilités dont bénéficient les établissements financiers —, n'a pas dépassé 9,7 % en 1978 alors qu'elle avait atteint 20,3 % précédemment (1).

De leur côté, après avoir enregistré une avance de 28,3 % en 1977, les concours dispensés par les organismes financiers spécialisés, qui ne sont pas soumis à l'encadrement, se sont accrus de 21,8 % en un an pour s'élever à 5 424 millions. A ce niveau, ils constituaient 36,3 % de l'ensemble des crédits à l'économie au lieu de 34 % auparavant. En revanche, la part des banques s'est abaissée de 64,2 % à 61,8 %. Quant à l'importance relative des facilités directement octroyées par la Banque du Maroc, dont le montant est passé de 237 à 283 millions, elle est demeurée en-deçà de 2 %.

Selon le financement

Porté de 7 391 à 8 387 millions de dirhams, le total des crédits nourris par les banques, dont la trésorerie se trouvait plus à l'aise en fin d'exercice, a augmenté de 13,5 %, soit à un taux supérieur à l'accroissement des concours distribués par ces établissements : il représentait ainsi 90,8 % de ces derniers au lieu de 87,8 % une année plus tôt et, comme en 1977, un peu plus de 56 % du financement global de l'économie.

De même, les crédits conservés en portefeuille par les organismes financiers spécialisés, comptabilisés pour 4 888 millions, se sont développés plus rapidement que le volume des facilités consenties par leurs soins : dans le même temps, leur part dans l'ensemble des financements, qui s'était déjà élevée de 27,1 % à 30,4 % de 1976 à 1977, s'est établie à 32,7 % à fin décembre 1978.

Dans ces conditions, le montant des concours portés par la Banque du Maroc est revenu de 1 730 à 1 665 millions de dirhams, enregistrant de la sorte un recul de 3,8 % en un an, et son importance relative dans le total des financements de l'économie n'excédait pas 11,1 % alors qu'elle atteignait 13,2 % à fin 1977 et 15,9 % à fin 1976.

Selon la durée

Comme précédemment, la répartition des crédits selon leur durée fait ressortir la spécialisation poussée des établissements : les banques ont continué d'être à l'origine de près de 90 % des facilités à court terme tandis que les organismes financiers spécialisés ont encore octroyé 82 % des prêts à moyen et long terme. D'autre part, par suite des différentes mesures sélectives retenues en faveur de l'équipement, ces derniers concours ont une nouvelle fois progressé plus rapidement que les crédits courts.

Accrus de 818 millions ou 9,6 % seulement, au lieu de 1 291 millions ou 18 % en 1977, les facilités à court terme, dont l'encours à fin décembre 1978 était de 9 296 millions, ne représentaient plus, à cette date, que 62,2 % de l'ensemble des engagements, contre 64,7 % un an plus tôt. En effet, si les crédits de l'espèce ont augmenté de 20,3 % dans le bilan des établissements financiers, ils ne se sont élargis, chez les banques, que de 639 millions ou 8,4 % au lieu de 1 204 millions ou 18,9 % auparavant.

Chiffrés à 5 644 millions, les concours à moyen et long terme, qui ont enregistré une hausse en valeur absolue de 1 015 millions, presque égale à celle qui avait été observée au cours des douze mois précédents, se sont de leur côté développés de 21,9 %. Cette évolution, qui s'est traduite par une extension de 35,3 % à 37,8 % de leur part dans le total des crédits à l'économie, a concerné non seulement les prêts octroyés par les banques mais encore ceux distribués par les organismes financiers spécialisés.

Selon les secteurs d'activité

Le montant global des crédits recensés par le service central des risques de la Banque du Maroc représentait, à fin décembre 1978, 70 % du total des concours distribués à l'économie, au lieu de près de 75 % un an plus tôt : en effet, tandis que la proportion des facilités notifiées par les organismes financiers spécialisés s'élevait de 63 % à 67,5 %, celle relative aux engagements bancaires revenait en un an de 80 % à 73,5 %, par suite, notamment, du relèvement de 50 000 à 100 000 dirhams du seuil des déclarations de tous les crédits. De ce fait, les crédits à court terme recensés par la Centrale des risques ont enregistré une légère baisse alors que ceux à moyen et long terme se sont développés de plus de 18 %.

(1) Voir annexe statistique 52.

L'évolution sectorielle de l'ensemble des concours ainsi centralisés par l'Institut d'émission est résumée, dans le tableau suivant, sans distinction d'origine ni de durée.

En millions de dirhams			
SECTEURS D'ACTIVITÉ	Fin 1977	Fin 1978	Variations %
Agriculture et pêche	1 131	1 238	+ 9,5
dont .. cultures	364	350	- 3,8
- activités annexes de l'agri- culture	278	336	+ 20,9
- pêche	186	189	+ 1,6
Mines et industrie	4 409	4 600	+ 4,3
dont .. énergie	345	280	- 18,8
(dont pétrole et carburant) ..	(301)	(194)	(- 35,5)
- mines	179	180	+ 0,6
- matériaux de construction, bâtiment et travaux publics ..	840	974	+ 16,0
- industries mécaniques	594	699	+ 17,7
- industries chimiques	451	492	+ 9,1
- industries alimentaires	899	811	- 9,8
- industries textiles	718	775	+ 7,9
- industries diverses	383	389	+ 1,6
Services et divers	4 216	4 610	+ 7,8
dont .. commerce	1 709	1 712	+ 0,2
(dont commerce de gros des produits agricoles et alimen- taires)	(445)	(564)	(+ 26,7)
(dont commerce de gros des matières premières)	(658)	(575)	(- 12,6)
(dont commerce des textiles) intermédiaires du commerce et de l'industrie	125	98	- 21,6
- transports	1 113	1 095	- 1,6
(dont maritime)	(768)	(812)	(+ 5,7)
- hôtellerie	194	277	+ 42,8
- affaires immobilières	153	244	+ 59,5
- crédits à la consommation ..	460	530	+ 15,2
- divers	522	654	+ 25,3
Total	9 816	10 448	+ 6,4
dont .. court terme	6 337	6 315	- 0,3
- moyen et long terme	3 479	4 133	+ 18,8

La structure de la distribution du crédit par grands secteurs d'activité, telle qu'elle ressort des données reproduites ci-dessus, est demeurée stable d'un exercice à l'autre : la part de l'agriculture et de la pêche est restée supérieure à 11 %, celle des mines et de l'industrie proche de 45 % et l'importance relative des services est demeurée voisine de 44 %. Toutefois, les principales branches de ces secteurs ont souvent évolué de manière divergente.

Ainsi, la progression de la rubrique « agriculture et pêche », égale à 9,5 %, est essentiellement imputable au redressement du montant des concours dispensés aux activités annexes de l'agriculture, qui, après s'être abaissé de 361 à 278 millions de dirhams, a augmenté de près de 21 % pour s'établir à 336 millions à fin décembre 1978 : les engagements des organismes de stockage se sont en effet accrus parallèlement à l'augmentation du volume des récoltes. En revanche, l'encours des crédits aux cultures, qui, il est vrai, ne comprend pas les facilités de faible montant consenties à un nombre croissant d'exploitants agricoles, a fléchi de 3,8 %, tandis que celui des prêts à la pêche enregistrerait une hausse limitée à 1,6 %.

De même l'élargissement de 4,3 % du total des concours recensés dans les mines et l'industrie est la résultante des variations de sens opposé qui ont marqué l'évolution des principales activités regroupées sous cette rubrique. Ainsi, alors que l'encours des sociétés minières s'est maintenu à quelque 180 millions de dirhams, les crédits accordés aux industries mécaniques, chimiques, textiles ainsi qu'au secteur des matériaux de construction, du bâtiment et des travaux publics ont continué de s'accroître, à un rythme toutefois moins rapide que précédemment, et les raffineries de pétrole brut se sont trouvées en mesure de réduire leur recours aux facilités à court terme.

Enfin, en ce qui concerne le secteur tertiaire, dont les engagements se sont globalement développés de 7,8 %, d'un exercice à l'autre, il a été observé une stabilisation des besoins de crédit dans le négoce, la reprise des utilisations des commerces de gros des produits agricoles et alimentaires étant compensée par le recul des encours du commerce de gros des matières premières industrielles ; il en a été également ainsi dans la branche des transports qui, en 1977, avait bénéficié de prêts substantiels à la suite du renforcement de la flotte commerciale. A l'inverse, les concours consentis à l'hôtellerie, aux affaires immobilières et aux consommateurs se sont respectivement élevés de 42,8 %, 59,5 % et 15,2 %.

La trésorerie des banques

En 1977, l'expansion des dépenses du Trésor, alternativement financées par les concours extérieurs et les facilités de l'Institut d'émission, avait entraîné, dès les premiers mois de l'exercice, une sensible détente des trésoreries bancaires qui, par la suite, étaient demeurées relativement à l'aise, à l'exception de quelques tensions passagères. En 1978, tandis que l'incidence restrictive de la circulation fiduciaire se révélait comparable à celle qui avait été observée un an plus tôt, la variation globalement négative des réserves de change et des concours de la Banque du Maroc a au contraire provoqué, à partir du mois de mars et jusqu'au mois de juin, un resserrement assez marqué de la liquidité des banques ; puis, ces dernières, par suite d'une nette reprise des décaissements de l'Etat, ont pu dégager un excédent de trésorerie d'autant plus appréciable que, dans le même temps, elles s'efforçaient de réduire la progression de leurs crédits à l'économie afin de respecter la norme imposée par les autorités monétaires. Les banques se sont ainsi trouvées en mesure d'élargir leur portefeuille d'effets publics bien au-delà du plancher réglementaire et, du même coup, leurs possibilités de refinancement auprès de l'Institut d'émission.

Dans ces conditions, les établissements bancaires ont, de mars à juin, utilisé dans des proportions élevées leurs plafonds de réescompte, recouru à deux reprises, sur la base des encours de fin de mois, pour des montants relativement considérables aux avances spéciales et emprunté plus largement sur le marché monétaire ; à l'inverse, lorsqu'ils ont, notamment à partir du dernier trimestre, mobilisé un volume accru de bons du Trésor, le montant et le taux des opérations sur le marché monétaire ont parallèlement enregistré un fléchissement accusé. Les autorités monétaires se sont donc abstenues d'intervenir lorsque s'est abaissé le coût des refinancements obtenus par les banques.

Les facteurs de la liquidité des banques

La variation globale des avoirs extérieurs nets et des facilités consenties par la Banque du Maroc à l'Etat, qui s'était traduite par un net élargissement de la liquidité bancaire au cours du premier semestre 1977, a en revanche exercé, dans l'ensemble, un effet restrictif sur les trésoreries des banques pendant la période correspondante de 1978. En effet, si elle est encore restée positive en janvier et en février, elle s'est révélée fortement négative au cours des deux mois suivants ; par la suite, sauf en octobre et en novembre, elle a eu une incidence expansive sur la liquidité bancaire, et particulièrement en juillet lorsqu'ont été enregistrées d'importantes entrées de capitaux étrangers.

De son côté, la demande de billets a progressé à peu près à la même allure qu'en 1977. Toutefois, alors qu'elle avait précédemment commencé à s'accroître en avril, son accentuation n'a été réellement sensible, en 1978, qu'à partir du mois de juin.

En définitive, les trésoreries bancaires, encore au large pendant les deux premiers mois de l'exercice, se sont vivement contractées en mars et en avril et sont restées tendues jusqu'à la fin du premier semestre. Nettement élargies en juin, elles sont ensuite demeurées à l'aise, hormis quelques tensions de courte durée et de faible amplitude.

Les refinancements auprès de la Banque du Maroc

L'évolution du total des recours des banques auprès de l'Institut d'émission est retracée dans le tableau ci-après (1) :

(1) Voir annexe statistique 53.

(en fin de mois et en millions de dirhams)

	1 ^{er} semestre	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Jun
1977	1 226	922	1 000	1 077	954	1 163
1978	960	852	1 160	1 578	1 174	1 520
	2 ^e semestre	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1977	1 108	1 090	1 204	1 280	1 289	957
1978	930	1 040	1 022	1 300	1 352	1 164

La moyenne de fin de mois de l'ensemble des facilités ainsi obtenues par les établissements bancaires auprès de l'Institut d'émission est passée en un an de 1 106 à 1 171 millions de dirhams et le montant maximum de ces concours a approché 1 600 millions en avril 1978 alors qu'il n'avait pas excédé 1 289 millions un an plus tôt. Toutefois, en raison des modifications intervenues en cours d'exercice aussi bien dans la situation de trésorerie des banques que dans leurs possibilités de refinancement, quatre périodes doivent être distinguées. Ainsi, en janvier et en février, le total des recours n'a pas dépassé respectivement 960 millions et 852 millions et les plafonds de réescompte ordinaires, maintenus à leur niveau antérieur par la Banque du Maroc, étaient utilisés à hauteur de 80 %, seulement. En revanche, de mars jusqu'à fin juin, le montant global des concours s'est élevé en moyenne à 1 358 millions de dirhams ; la marge inemployée des plafonds, par ailleurs réduits à la suite des sanctions prises à l'encontre des établissements qui n'ont pas respecté la norme de progression des crédits, s'est alors contractée de 20 % à 10 %, et les avances spéciales, pratiquement négligeables le reste de l'année, ont atteint 385 millions en avril et 532 millions en juin. Puis, pour le troisième trimestre, tandis que la « fiche spéciale céréales » était portée de 150 à 250 millions et que l'ensemble des facilités consenties aux entreprises exportatrices était placé hors fiche, le total des refinancements est en moyenne revenu à 997 millions et le pourcentage d'utilisation des plafonds à moins de 83 %. Enfin, le dernier trimestre de 1978 a été caractérisé par le gonflement sensible des présentations de bons du Trésor que les banques, faute d'autres emplois, souscrivaient massivement depuis le mois d'octobre. Dans ces conditions, le montant global de leurs recours s'est élevé, pour cette période, à 1 272 millions en moyenne.

Le marché monétaire

Parallèlement aux concours qu'elles reçoivent de l'Institut d'émission, les banques obtiennent des ressources supplémentaires sur le marché monétaire. Celui-ci, qui se trouve à l'abri des mouvements de capitaux étrangers et sur lequel la Banque du Maroc n'intervient pas directement, est alimenté par les organismes financiers spécialisés ; par ailleurs, les banques échangent entre elles des fonds qui, il va de soi, ne constituent pas un apport net pour le système bancaire considéré dans son ensemble.

Les prêts bruts des organismes financiers spécialisés aux banques, qui, en moyenne de fin de mois, étaient passés de 123 millions en 1976 à 261 millions en 1977, se sont légèrement développés en 1978 pour atteindre 283 millions de dirhams. Ces facilités, émanant pour l'essentiel de la Caisse de dépôt et de gestion et, dans une moindre mesure, du Crédit immobilier et hôtelier, ont représenté, comme précédemment, près de 20 % du total des refinancements bancaires. Quant aux opérations dites « à très court terme », qui sont comptabilisées dans les dépôts, leur encours moyen est en revanche revenu de 49 à 30 millions de dirhams.

De son côté, la moyenne du montant des concours entre banques, appréhendés en fin de mois, s'est élevée de 250 à 389 millions de dirhams, marquant de la sorte une avance annuelle de 55,6 %. Le volume des transactions a connu des oscillations de forte ampleur : voisin de 300 millions en janvier et en février, il s'est établi à 548 millions en mai puis à 828 millions en juillet lorsque le Crédit populaire, qui collecte la plupart des sommes rapatriées par les travailleurs marocains à l'étranger, a en outre disposé de larges excédents en attendant d'être en mesure de reconstituer son portefeuille d'effets publics ; parallèlement à la détente des trésoreries bancaires et à l'accroissement des mobilisations de bons du Trésor auprès de la Banque du Maroc, il s'est ensuite progressivement amenuisé et s'est abaissé jusqu'à 75 millions à fin décembre 1978.

Dans ces conditions, le Crédit populaire est redevenu, et de loin, le premier prêteur : la moyenne de ses concours de fin de mois, égale à 350 millions au lieu

de 218 millions en 1977, à en effet largement dépassé celle des apports de la Caisse de dépôt et de gestion, qui s'est fixée à 213 millions contre 218 millions un an plus tôt, et la part de ces deux établissements dans le total des fonds offerts, qui était auparavant revenue de 82 % à 68 %, s'est redressée à 77 %. De même, les quatre principaux emprunteurs, qui avaient disposé en 1977 de 63 % de l'ensemble des ressources au lieu de 68 % en 1976, en ont recueilli 72 % au cours de l'exercice 1978.

Parallèlement à l'évolution heurtée du volume des transactions, le loyer de l'argent sur le marché monétaire a enregistré des variations importantes : après avoir fléchi jusqu'à 7,6 % à fin mars, il s'est élevé à près de 9 % à fin avril et s'est établi à un niveau légèrement supérieur à ce taux à l'occasion des deux échéances mensuelles suivantes ; puis il a quelque peu diminué au cours du troisième trimestre à l'issue duquel il s'établissait à près de 8,7 % ; contrairement à la tendance habituellement observée à cette époque, il s'est enfin brusquement réduit de plus de deux points à fin octobre et n'atteignait plus que 5,3 % au terme de l'année. Au total, la moyenne quotidienne des taux s'est abaissée en un an de 8,8 % à 8 %.

L'ÉPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS

La politique économique et financière menée en 1978, dont l'un des principaux objectifs était de diminuer l'importance du recours aux capitaux extérieurs en limitant les dépenses d'équipement, a de fait permis de réduire, d'un exercice à l'autre, de 7 932 à 5 262 millions de dirhams le besoin de financement, égal à l'écart entre le montant des investissements et celui de l'épargne nationale brute. En effet, cette dernière, qui s'était régulièrement amenuisée depuis 1975, est passée en un an, d'après les données provisoires de la comptabilité nationale, de 6 157 à 7 141 millions (1) ; à ce niveau, elle a représenté 13,4 % du produit national brut au lieu de 12,8 % un an auparavant. Dans le même temps, la formation brute de capital fixe, qui s'était accrue à un rythme accéléré au cours des trois derniers exercices du quinquennat 1973-1977, est revenue de 15 349 à 13 400 millions en 1978 et les investissements de 14 089 à 12 403 millions, compte tenu du prélèvement sur les stocks chiffrés à 997 millions (2).

L'épargne liquide et le marché financier

Comme les années précédentes, les éléments statistiques disponibles ne permettent qu'un recensement partiel des diverses composantes de l'épargne. Les développements qui suivent se bornent donc à retracer l'évolution de l'épargne liquide, des émissions brutes à moyen et long terme et de la situation de la bourse des valeurs. Ils mettent en évidence une accélération sensible du rythme de formation de l'épargne à court terme, imputable à un élargissement marqué des dépôts effectués auprès du système bancaire, ainsi qu'un accroissement notable du volume des capitaux recueillis sur le marché financier par les établissements semi-publics et les sociétés privées. En revanche, l'activité boursière s'est à nouveau ralentie en raison de l'insuffisance des quantités de titres offerts et d'un repli de la demande.

L'épargne liquide ou à court terme

L'encours de l'épargne liquide ou à court terme, qui regroupe l'ensemble des actifs aisément mobilisables sans risque de perte en capital, autres que les comptes à vue des entreprises et des particuliers, s'est élevé de 1 546 millions ou 54,7 % pour atteindre 4 373 millions de dirhams à l'issue de l'exercice 1978 ; l'expansion des disponibilités monétaires ayant été par ailleurs limitée à 15,5 %, la part de l'épargne liquide dans le total des liquidités de l'économie s'est établie à 17,5 % au lieu de 13,7 % un an plus tôt. Un tel mouvement résulte de l'augmentation de la quasi-monnaie, qui a enregistré une hausse de 1 492 millions ou

68,4 % à la suite de l'essor des comptes et bons à terme et de la constitution des dépôts préalables à l'importation ; en revanche, le montant global des fonds drainés par les organismes financiers a peu varié, comme il ressort du tableau suivant :

Encours à fin décembre en millions de dirhams	1974	1975	1976	1977	1978	Variation absolue 1978/77
Dépôts bancaires						
— à terme	1 017	1 437	1 752	2 180	2 959	+ 779
— dépôts-importation	—	—	—	—	713	+ 713
Dépôts à la Caisse d'épargne	262	294	308	349	374	+ 25
Dépôts à la C.N.C.A.	67	141	128	177	216	+ 39
Bons du Trésor :						
— à 6 mois sur formules	19	30	110	108	102	— 6
— à 6 mois et 1 an en comptes courants (compagnies d'assu- rances et divers)	32	25	18	13	9	— 4
Bons de caisse B.N.D.E.	5	2	1	—	—	—
Total	1 402	1 929	2 317	2 827	4 373	+1546
Taux de progression (%)	+38,0	+37,6	+20,1	+22,0	+54,7	—

* Les bons à court terme souscrits par les banques et les organismes financiers spécialisés ne sont pas recensés car ils constituent un emploi de ressources déjà retenues, soit dans les disponibilités monétaires (dépôt à vue), soit dans d'autres éléments de l'épargne liquide ou à court terme (dépôts bancaires à terme, dépôts à la Caisse d'épargne nationale et à la Caisse nationale de crédit agricole).

Dépôts quasi monétaires

Le total des dépôts quasi monétaires est passé en un an de 2 180 à 3 672 millions de dirhams.

Les dépôts préalables à certaines importations, effectués à hauteur de 25 % du coût de l'opération engagée et bloqués en comptes non rémunérés pendant une période minimum de six mois, se sont peu à peu constitués à partir du mois de juin et s'élevaient à fin 1978 à 713 millions de dirhams.

Pour sa part, l'encours des comptes et bons à terme, comptabilisé pour 2 959 millions au lieu de 2 180 millions, a progressé de 35,7 %, soit à un taux nettement supérieur à ceux qui avaient pu être observés en 1977 et 1976, respectivement eaux à 24,4 % et 21,9 %. Aussi, la part des dépôts à terme est-elle passée en douze mois de 19,1 % à 20,7 % de l'ensemble des sommes collectées par le système bancaire auprès de la clientèle et de 16,4 % à 18,2 % du montant global des ressources réunies par les banques inscrites. Cette évolution est liée à un nouveau relèvement des conditions de rémunération, qui, déjà améliorées en 1974 et 1975, ont été en effet majorées d'un point pour les fonds placés à moins de six mois et de un point et demi pour les fonds placés de six mois à deux ans. Toutefois, l'importance relative des dépôts à plus de quatre mois, qui avait déjà fléchi en 1977, a accusé une nouvelle baisse et est revenue en un an, de 61 % à 58,1 % du total des placements.

Dépôts auprès de la Caisse d'épargne nationale

La décision d'augmenter de 3,50 % à 5,50 % le taux d'intérêt des sommes confiées à la Caisse d'épargne, tout en supprimant la prime de fidélité de 0,50 % attribuée depuis le second semestre 1974, et de porter le plafond de cette catégorie de dépôt de 50 000 à 100 000 dirhams par personne physique ne semble pas, en revanche, avoir eu d'incidence sur le comportement des petits épargnants. Les avoirs collectés par la Caisse, chiffrés à 374 millions, ne se sont en effet accrues que de 25 millions ou 7,2 %, alors qu'ils s'étaient élargis de 41 millions ou 13,3 % en 1977 à la suite d'une active campagne publicitaire. Cette modeste avance résulte à la fois d'une légère extension du nombre des livrets, égal à environ 497 000 à la fin de 1978 au lieu de plus de 475 000 précédemment, et d'un faible accroissement du solde moyen par déposant, passé en un an de 734 à 752 dirhams.

Dépôts auprès de la Caisse nationale de crédit agricole

Totalisant 216 millions de dirhams à fin décembre 1978 au lieu de 177 millions un an plus tôt, les dépôts à vue gérés par la Caisse nationale de crédit

(1) Le chiffre de l'épargne est obtenu par différence entre les emplois de Compte Capital et les prêts extérieurs nets ; il est résulte que les erreurs qui affectent la formation brute du capital fixe, les variations de stocks et les prêts extérieurs nets se répercutent nécessairement sur le montant de l'épargne.

(2) Voir annexe statistique 7.

agricole, toujours rémunérés au taux de 1,50 %, ont de la sorte progressé de 39 millions de dirhams ou 22 %, soit à un rythme, plus rapide que celui des avoirs de même nature recueillis par les banques, en hausse de 15 %.

Bons du Trésor à court terme

Le montant des bons du Trésor à six mois détenus par les particuliers s'est à nouveau réduit en revenant de 108 à 102 millions de dirhams. En dépit du relèvement de 4,50 % à 6 %, du taux d'intérêt servi par l'Etat, intervenu en milieu d'année, les souscriptions n'ont en effet pas dépassé 150 millions tandis que les remboursements se sont élevés à 156 millions de dirhams. De même, a fléchi de 13 à 9 millions le portefeuille de bons en compte courant acquis par les compagnies d'assurance en emploi d'une fraction de leurs réserves techniques. Les placements nets de bons du Trésor, autres que ceux souscrits par les banques et les organismes financiers spécialisés, se sont donc au total amenuisés en un an de 10 millions ou 8,3 %.

Le marché financier et la bourse des valeurs

D'un exercice à l'autre, le montant brut des capitaux à moyen et long terme collectés sur le marché financier est passé de 2 205 à 3 237 millions de dirhams, marquant ainsi une avance de 1 032 millions ou 46,8 %. Cette remarquable poussée est, comme l'an dernier, imputable au développement des émissions du secteur semi-public et, surtout, à la vive expansion des augmentations de capital réalisées par les sociétés privées. De leur côté, les transactions boursières ont une nouvelle fois décliné.

Emissions brutes à moyen et long terme

en millions de dirhams	1974	1975	1976	1977	1978
Bons du Trésor à 5 ans (1)	4	—	—	47	—
Obligations et bons du Trésor à long terme (2)	97	227	1 222	195	318
(dont obligations à 15 ans)	(35)	(150)	(1 128)	27	87
Emissions semi-publics garanties par l'Etat	218	231	288	270	510
Emissions de sociétés (3)	974	1 050	773	1 191	2 317
Total	1 293	1 507	2 180	2 207	3 237
Taux de progression (4)	+67,3	+16,6	+11,2	+1,2	+46,8

* En l'absence de renseignements statistiques sur les émissions de bons du Trésor à court terme, le montant total des souscriptions nettes est calculé en déduisant des émissions brutes les remboursements effectués.

(1) A l'exclusion des bons souscrits par les banques.

(2) A l'exclusion des obligations à 15 ans souscrites par les compagnies d'assurance.

(3) Augmentations de capital et constitutions de sociétés, y compris les émissions de valeurs mobilières.

Emissions publiques et émissions garanties par l'Etat

En 1978, les placements de bons et d'obligations du Trésor ainsi que de titres garantis par l'Etat ont globalement atteint 890 millions au lieu de 712 millions un an auparavant.

Pour leur part, les fonds recueillis au profit direct de l'Etat n'ont pas excédé 350 millions alors qu'ils s'étaient élevés à 442 millions en 1977 et à 1 222 millions en 1976, année du lancement de l'emprunt national pour le développement des provinces sahariennes. En effet, si, en ce qui concerne les émissions à long terme, les achats de bons à 10 ans par les entreprises, en utilisation de leur réserve d'investissement, et de bons à 7 ans par les non-résidents, en emploi de leurs « comptes capital », ont respectivement porté sur 105 et 41 millions au lieu de 102 et 32 millions en 1977, les emprunts obligataires ont au contraire totalisé 271 millions au cours de l'exercice antérieur, soit une augmentation de 169 millions. Ces fonds, placés auprès de la Caisse de dépôt et de gestion et des compagnies d'assurance, se répartissent à parts égales entre les « placements à rendement fixe » dont le rendement est de 7,50 % et les « placements à rendement variable » dont il est lui-même resté à 7,50 %.

A l'inverse, le montant des émissions des organismes semi-publics garanties par l'Etat a doublé en un an. Egal à 540 millions, il comprend notamment 210 millions collectés par le Crédit immobilier et hôtelier, 200 millions recueillis par la Banque nationale pour le développement économique et 80 millions placés par l'Office national de l'électricité. La Caisse de dépôt et de gestion et les compagnies d'assurance ont été, comme à l'accoutumée, les principaux souscripteurs.

Constitutions de sociétés et augmentation de capital

Les apports bruts en société, qui avaient regressé en 1976 après que les mesures de marocanisation de certains secteurs de l'économie aient engendré un important courant de transferts financiers, s'étaient fortement accrus en 1977 pour s'élever à 1 493 millions de dirhams : pour l'exercice considéré, ils ont atteint le chiffre de 2 347 millions par suite d'un accroissement considérable des augmentations de capital, ainsi que le révèle le tableau suivant :

en millions de dirhams	1974	1975	1976	1977	1978
Augmentations de capital	725	802	575	886	2 053
Constitutions de sociétés	249	248	188	607	294
Accroissement brut de capital	974	1 050	773	1 493	2 347
Réductions de capital	-86	-45	-85	-71	-90
Accroissement net de capital	888	1 005	688	1 422	2 257

De fait, l'institution, à la fin de 1976, d'un coefficient de division des risques, qui oblige les banques à limiter à 10 % de leurs fonds propres le montant maximum des concours qu'elles peuvent accorder à un même bénéficiaire, et les recommandations réitérées des autorités monétaires, qui invitent l'ensemble des organismes distributeurs de crédit à proportionner leurs engagements à l'effort d'autofinancement effectué par leurs clients, se sont traduites par un vif développement des augmentations de capital. Ces dernières ont en effet été portées de 886 à 2 053 millions et effectuées par 683 entreprises au lieu de 546 en 1977 : elles ont principalement concerné le secteur industriel et, dans une moindre mesure, les sociétés financières et de transport.

En revanche, les sommes affectées à la constitution de nouvelles affaires, qui avaient précédemment plus que triplé à la suite des opérations effectuées par les organismes semi-publics, se sont abaissées de 607 à 294 millions de dirhams : elles ont toutefois intéressé 1 542 sociétés contre 1 359 un an plus tôt.

Les réductions de capital ayant par ailleurs été chiffrées à 90 millions, les apports nets sont en définitive passés de 1 422 à 2 257 millions, en augmentation de 58,7 % d'une année à l'autre.

Bourse des valeurs de Casablanca

En dépit de la progression des négociations portant sur les fonds d'Etat, imputable à l'introduction en bourse de l'emprunt national pour le développement des provinces sahariennes, le recul de l'activité boursière s'est accéléré en 1978. Arrêté à 108 millions de dirhams, le total des transactions, déjà en baisse de 14,2 % en 1976 et de 3,8 % en 1977, a en effet fléchi de 38,3 %, en un an par suite de la chute de 42,5 % du chiffre d'affaires relatif aux actions : de même, le nombre de titres traités est tombé de 859 315 à 484 048 unités.

Cette évolution trouve son origine principale dans l'insuffisance structurelle de la quantité de papier offerte, qui résulte aussi bien de la réticence des sociétés à s'introduire en bourse — une seule inscription a été réalisée en 1978 — que de l'importance relative des portefeuilles conservés par les investisseurs institutionnels. Mais elle a été précipitée, cette année, par une contraction assez sensible de la demande des particuliers qui ont, semble-t-il, reconsidéré la nature de leurs placements depuis le relèvement des taux créditeurs appliqué en milieu d'année : en outre, le produit des actions et des parts sociales détenues par les personnes physiques est dorénavant soumis à une retenue à la source afin d'éviter la fraude fiscale.

Dans ces conditions, le cours moyen général des valeurs à revenu variable est revenu de 142,25 à 134,07 dirhams. Le montant de la capitalisation boursière, évalué à 1 968 millions de dirhams au lieu de 1 884 millions en 1977, s'est néanmoins élargi de 4,5 % grâce au développement des augmentations de capital. Par ailleurs, le rapport entre la capitalisation boursière et le chiffre d'affaires, qui sert à mesurer la vitesse de circulation des titres, a regressé de 9,3 % à 7,8 %.

Enfin, le total des dividendes distribués, qui s'était précédemment stabilisé, s'est accru de 9,1 % pour s'établir à 130 millions de dirhams. De ce fait, mais également en raison de l'effritement des cours, le rendement moyen s'est redressé de 6,3 % à 6,6 %.

Les investissements

Sur la base de la nouvelle série des agrégats de la comptabilité nationale et aux prix courants, la formation brute de capital fixe a atteint, de 1973 à 1977, la somme globale de 44 393 millions de dirhams et a représenté en moyenne annuelle environ le quart du produit intérieur brut. En outre, l'effort d'équipement, principalement supporté par le secteur public, ayant été progressivement intensifié à partir de 1975, elle s'est élevée à 35 990 millions au cours des trois derniers exercices du quinquennat et, pour la seule année 1977, à 15 349 millions, soit un taux d'investissement de 32,8 % ; dans le même temps, les déficits du Trésor et de la balance des paiements courants se sont peu à peu creusés. Aussi, afin de rétablir les équilibres fondamentaux, a-t-il été décidé de ramener, pour 1978, à 11 818 millions le montant provisionnel de la formation brute de capital fixe ; celle-ci, se développant par la suite au rythme relativement modéré de 4 %, l'an, devrait s'établir au total à 36 984 millions pendant le plan triennal 1978-1980 et être assurée en majeure partie par le secteur privé.

De fait, la formation brute de capital fixe, selon des données encore provisoires, s'est réduite en 1978 : elle apparaît néanmoins nettement plus importante que prévue. Elle est en effet revenue à 13 400 millions de dirhams et a ainsi représenté 25,9 % du produit intérieur brut et 22,8 % de l'ensemble des ressources disponibles. L'évolution de ses principales composantes au cours des cinq dernières années est retracée dans le tableau suivant :

en millions de dirhams	1974	1975	1976	1977	1978 *
Matériel	2 172	3 784	4 844	6 474	4 749
Bâtiment	1 163	2 018	2 012	3 885	4 730
Travaux publics	1 172	2 607	3 498	4 417	3 282
Aménagements et plantations	228	242	259	278	207
Bétail	107	212	265	295	336
Total F.B.C.F.	4 932	8 863	11 778	15 349	13 400
Produit intérieur brut ...	33 602	36 418	41 316	43 820	51 778
Taux d'investissement (%)	14,7	24,3	28,5	32,8	25,9

* Chiffres provisoires.

La ventilation des dépenses d'équipement montre que leur diminution est essentiellement imputable à la contraction des sommes affectées aux acquisitions de matériel et aux travaux publics, réduites de plus d'un quart d'un exercice à l'autre. A l'inverse, les investissements réalisés dans le bâtiment ont progressé de 21,9 % ; un rythme qui se révèle toutefois inférieur à celui de 33,4 % observé en 1977. Enfin, le montant global consacré à la mise en valeur des terres et au développement du cheptel a continué de s'accroître à un taux voisin de 10 % l'an.

Par ailleurs, les programmes qui ont bénéficié en 1978 des mesures d'encouragement prévues par les différents codes des investissements n'ont pas dépassé 2 739 millions de dirhams alors qu'ils avaient excédé 4 600 millions au cours de chacune des deux années antérieures. Les 602 projets ainsi retenus, qui devraient permettre de procurer près de 37 000 emplois nouveaux, ont surtout concerné des affaires existantes, 194 entreprises seulement devant être créées.

La répartition par branches d'activité des dépenses agréées met encore une fois en évidence la part prépondérante du secteur industriel auquel 2 506 millions ont été destinés. Sur ce total, 930 millions, au lieu de 377 millions en 1977, ont intéressé les matériaux de construction tandis que les fonds orientés vers les fabrications agro-alimentaires, les textiles et les industries métallurgiques et électriques se sont respectivement élevés à 659 millions, 274 millions et 363 millions. En revanche, les activités touristiques n'ont drainé que 164 millions et le secteur minier que 56 millions.

Enfin, au niveau de la décentralisation géographique, plus du tiers des projets agréés devraient être implantés dans la région El-Judida-Settat.

SIRE.

Délibérément accentuée à partir de 1975, la politique d'expansion économique mise en œuvre au cours du Plan 1973-1977 s'est accompagnée de pressions croissantes sur les grands équilibres interne et externe : ces tensions se sont révélées d'autant plus vives que, dans le même temps, la conjoncture internationale se trouvait profondément perturbée et que le pays devait supporter de nouvelles charges du fait de l'insuffisance des récoltes et des impératifs de défense de l'intégrité du territoire. La hausse des prix s'accroissait, les besoins de trésorerie de l'Etat s'amplifiaient et le déficit de la balance des paiements courants, qui allait lui-même en s'aggravant, devait être couvert par un recours contraignant et de plus en plus important aux capitaux étrangers. Il était donc devenu inévitable, au début de 1978, de reconsidérer les orientations et d'accorder la priorité au redressement de la situation financière. Ainsi, le montant des dépenses d'équipement retenues dans le cadre de la loi de finances a été abaissé à un niveau, certes encore compatible avec les objectifs de croissance, mais plus conforme aux possibilités de financement tandis que les autorités monétaires, soucieuses d'adapter la création des moyens de paiement à l'augmentation prévue des transactions, rendaient plus étroite la distribution du crédit bancaire : parallèlement, était pris un ensemble de mesures destinées à hâter l'assainissement des comptes extérieurs. Puis, pour fournir un cadre cohérent à l'action ainsi entreprise, le discours royal du 4 juin 1978 annonçait l'adoption d'un plan triennal de transition ayant pour objet d'affermir les acquis de la période précédente et de consolider les bases du développement.

Les efforts ainsi déployés n'ont pas manqué d'aboutir à des résultats très encourageants, notamment sur le plan des relations avec l'étranger. Bien qu'en 1978 les rapports de prix n'aient pas évolué en notre faveur et que les charges de la dette extérieure se soient encore alourdies, le solde déficitaire des opérations sur biens et services, et partant, l'appel aux capitaux internationaux, ont en effet été réduits dans une proportion très appréciable. A certains égards, la situation des finances publiques s'est également améliorée, même si le découvert de trésorerie de l'Etat s'est établi à un niveau encore élevé et même si son financement a nécessité un recours accru aux ressources d'origine monétaire. Toutefois, grâce au net ralentissement de la progression des crédits bancaires, l'expansion de la masse monétaire ne s'est guère écartée, durant la majeure partie de l'exercice, de la norme retenue. Dans ces conditions, la hausse des prix s'est elle-même relativement modérée.

Les progrès ainsi enregistrés sur la voie d'un retour à une gestion financière plus orthodoxe ont certes été obtenus au prix d'un inflexionnement du rythme de la croissance économique, qui, il est vrai, avait été particulièrement soutenu au cours des trois dernières années du plan 1973-1977. Néanmoins, l'activité a continué d'augmenter à une allure satisfaisante dans tous les secteurs, à l'exception d'un recul assez accusé dans celui du bâtiment et des travaux publics, et la production agricole, qui a bénéficié de conditions plus propices, s'est vivement redressée et s'est même révélée la plus élevée de la décennie passée.

Si le bilan de l'année 1978 s'est donc avéré, au total, positif et encourageant, l'effort de redressement récemment engagé doit être poursuivi avec détermination. Cependant, la marge de manœuvre dont disposent les Pouvoirs publics s'est resserrée au seuil de l'exercice 1979. Sur le plan interne, pour nécessaire qu'il ait été, le relèvement substantiel des traitements et salaires appliqué depuis le mois de mai 1979, après une concertation avec les organisations syndicales et patronales, risque de redonner vigueur aux pressions inflationnistes ; en outre, la campagne agricole, affectée par les intempéries, s'annonce, dans l'ensemble, moyenne. Sur le plan externe, le regain d'inflation et la persistance du chômage, constatés dans nombre de pays industrialisés, sont susceptibles de conduire ces derniers à adopter de nouvelles mesures restrictives ou, à tout le moins, à s'abstenir de mettre en œuvre des mesures de relance ; si tel était le cas, le Maroc éprouverait des difficultés grandissantes à élargir le flux de ses exportations.

Mais au-delà des préoccupations que ne peuvent manquer de susciter ces difficultés d'ordre conjoncturel, il apparaît plus impératif que jamais de tout mettre en œuvre pour rétablir progressivement et durablement les grands équilibres de l'économie en dépit de la persistance de nombreuses contraintes.

De fait, la rapide expansion des besoins alimentaires, le coût croissant et déjà lourd de l'approvisionnement énergétique, et les charges de la dette extérieure se traduiront par de nouvelles et importantes sorties de devises au cours des exercices à venir. Dans le même temps, l'élargissement de la Communauté économique européenne à des pays du bassin méditerranéen aura pour conséquence d'entraver les expéditions du Maroc à destination de ses principaux clients tandis

que le montant des transferts effectués par nos travailleurs émigrés, dont la situation devient précaire, risque de s'amenuiser. Il importe donc, d'une part, de limiter davantage et autant que faire se peut le volume des importations, d'adopter un programme d'économies d'énergie et d'accélérer le processus d'une substitution intégrée des fabrications locales aux articles achetés à l'étranger ; d'autre part, l'éventail de nos industries exportatrices doit être élargi et leur compétitivité accrue. Ainsi, le Maroc, qui continue de bénéficier d'un bon crédit à l'étranger, serait en mesure de reconstituer sa capacité d'endettement, assez largement entamée.

La consolidation de l'équilibre extérieur ne saurait cependant être totalement obtenue si elle n'était accompagnée, sur le plan interne, d'actions visant à développer le volume de l'épargne tant privée que publique. A cet égard, la mise en vigueur de dispositions fiscales adéquates et allant dans le sens d'une meilleure répartition économique et sociale de la charge des impôts, est à même d'atténuer les pressions sur les finances de l'Etat. Celles-ci ne pourraient en effet être assainies par la seule réduction des dépenses d'équipement, dont il convient, au demeurant, de ne pas contracter outre mesure le montant. Dans ces conditions, une refonte du code des investissements et une simplification des procédures actuelles devraient favoriser une extension des initiatives privées et une plus grande mobilisation des capitaux nationaux et étrangers : il est en effet indispensable que les entreprises, afin de prendre le relais de l'effort considérable consenti par l'Etat au cours des années passées, consacrent une fraction plus substantielle de leurs ressources propres au renforcement de leur potentiel de production, en privilégiant notamment les équipements peu capitalistiques et fortement utilisateurs de main-d'œuvre.

Les Pouvoirs publics, soucieux de réaliser de nouveaux progrès sur la voie difficile du redressement de la situation financière, se préoccupent d'ores et déjà d'accentuer, dans le cadre d'un programme cohérent et harmonieux, les mesures correctrices engagées depuis le début de 1978. Ainsi, le niveau de vie de la population pourra être rehaussé d'une manière, sinon plus rapide, du moins réelle et durable.

Rabat, juin 1979

MOULAY HASSAN BEN EL MIHDI

VARIATIONS DU BILAN DE LA BANQUE DU MAROC

Le bilan de la Banque du Maroc arrêté au 29 décembre 1978 (les journées des 30 et 31 décembre ayant été fériées) a atteint 11 065 millions de dirhams au lieu de 9 558 millions un an auparavant et a marqué ainsi une augmentation de 1 507 millions de dirhams ou 15,8 % au lieu de 1 331,1 millions ou 16,2 en 1977.

Les principales variations enregistrées dans les postes de l'actif et du passif sont les suivantes :

Actif

Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles

Le total de ce chapitre, qui s'est élevé au 29 décembre 1978 à 2 716 millions de dirhams au lieu de 2 440,4 millions un an auparavant, se répartit comme suit :

— avoirs en or (montant affecté à la couverture de la circulation des billets)	120,5 millions de dirhams
— tranche-or mobilisée auprès du F.M.I.	191,3 millions de dirhams
— avoirs en D.T.S.	63,7 millions de dirhams
— avoirs en devises convertibles	2 311,1 millions de dirhams
(dont 742 millions de dirhams couvrent une partie de la circulation des billets)	
— souscription au Fonds monétaire arabe	29,4 millions de dirhams

La progression dégagée par ce chapitre ressort à 275,6 millions de dirhams et a résulté :

de la hausse de 8,6 millions des avoirs en or et de la hausse de 261,3 millions des avoirs en devises convertibles, dans le cadre

des deuxième et troisième opérations de restitution effectuées par cet organisme ;

- de l'augmentation de 48,3 millions de dirhams de la tranche-or libérée par la Banque sur sa souscription à l'augmentation de 37 millions de droits de tirage spéciaux représentant le relèvement de la quote-part du Maroc auprès du Fonds monétaire international ;
- de l'extension à concurrence de 20,7 millions de dirhams des avoirs en droits de tirage spéciaux ;
- et du renforcement de 198 millions de dirhams des avoirs en devises convertibles dont le montant est passé d'une fin d'exercice à l'autre de 2 113,1 à 2 311,1 millions de dirhams.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement » s'élève, à l'arrêté du bilan, à 59,1 millions de dirhams, en augmentation de 18,2 millions par rapport à fin 1977.

Concours financiers à l'Etat

Le poste « Concours financiers à l'Etat » s'est inscrit pour un montant de 5 799,6 millions de dirhams et a accusé ainsi une progression de 689,8 millions.

La facilité de caisse accordée à l'Etat, conformément aux dispositions du dahir portant création de la Banque du Maroc (article 35 paragraphe 3), a été utilisée à hauteur de 1 288 millions, soit une augmentation de 317,1 millions.

Les avances conventionnelles, octroyées à l'Etat en application du paragraphe 4 de l'article 35 du dahir sus-mentionné, sont demeurées fixées à 4 000 millions de dirhams. Elles sont au nombre de cinq et datent des 12 mars 1964, 31 décembre 1967, 7 mai 1970, 13 mars 1974 et 13 octobre 1977. Les deux premières portent chacune sur 250 millions de dirhams ; la troisième se chiffre à 500 millions de dirhams, la quatrième et la cinquième s'élèvent à 1 000 et 2 000 millions de dirhams respectivement.

Les autres concours directs, représentés par deux bons du Trésor de 100,5 millions de dirhams et 38,4 millions de dirhams respectivement dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1979 pour les mêmes montants, n'ont pas enregistré de variation d'une année à l'autre. Le premier représente l'équivalent de l'avance consentie à l'Etat pour assurer en 1958 le retrait des pesetas en circulation dans l'ex-zone Nord, et le second, la contrepartie de la prise en charge par l'Institut d'émission des monnaies en circulation au 30 juin 1959 (article 70 du dahir portant création de la Banque du Maroc).

Les avances représentées par la mobilisation au profit du Trésor de traites douanières et d'obligations cautionnées ont atteint 372,8 millions de dirhams à fin décembre 1978 alors qu'elles n'étaient pas utilisées à l'arrêté du bilan précédent.

Comptes courants postaux

Les « Comptes courants postaux » de la Banque s'élèvent à 74,9 millions de dirhams contre 35,4 millions un an auparavant, soit une augmentation de 39,5 millions de dirhams.

Opérations de crédits

Le total des « Opérations de crédit » figure au bilan pour 2 263,9 millions de dirhams et apparaît en accroissement de 436,8 millions de dirhams par rapport à son niveau de fin décembre 1977.

Le « Portefeuille d'effets sur le Maroc », en atteignant 1 426,8 millions de dirhams, enregistre une hausse de 163 millions par rapport à fin décembre 1977. Dans cette rubrique, le « Portefeuille d'escompte d'effets sur le Maroc » se chiffre à 1 146,5 millions et le « Portefeuille d'escompte de bons du Trésor » s'élève à 280,3 millions.

Le « Portefeuille d'effets sur l'étranger » ressort à 185,3 millions de dirhams et accuse ainsi un accroissement de 68 millions par rapport à son niveau d'il y a un an.

Les « Avances », en se fixant à 607,7 millions de dirhams, apparaissent en hausse de 261,3 millions. Cette évolution résulte pour l'essentiel de la mobilisation du bon de la Caisse nationale de crédit agricole (à concurrence de 135,5

millions) et des avances consenties à la Caisse de dépôt et gestion sur diverses obligations (à hauteur de 141,9 millions) alors que ces deux facilités n'étaient pas utilisées à la fin de 1977.

Les « Effets en cours de recouvrement » d'un montant de 44,1 millions de dirhams enregistrent, d'une année à l'autre, une baisse de 56,3 millions.

Emploi du capital et des réserves

Après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1978, le poste « Emploi du capital et des réserves » se chiffre à fin décembre 1978 à 108,7 millions de dirhams contre 92,2 millions seulement, un an auparavant.

Divers

Le poste « Divers » en totalisant 42,8 millions de dirhams s'est accru de 30,7 millions de dirhams par rapport à son niveau de fin 1977.

Passif

Billets en circulation

Le montant des billets en circulation, qui était de 6 762,1 millions de dirhams à fin décembre 1977, s'élève à 7 762,2 millions de dirhams à l'arrêté du bilan. L'augmentation annuelle s'établit ainsi à 1 000,1 millions de dirhams, soit 14,8 % au lieu de 16,9 % en 1977 et 22,7 % en 1976.

A fin décembre 1978, les billets en circulation sont répartis comme suit (1)

a) Billets libellés en dirhams

26 571 541 billets de	5 dirhams	DH	132 857 705,00
45 184 868 billets de	10 dirhams	DH	451 848 680,00
25 573 640 billets et ½ de	50 dirhams	DH	1 278 682 025,00
58 895 445 billets et ½ de	100 dirhams	DH	5 889 544 550,00

b) Billets libellés en francs

93 335 billets de	10 000 francs	DH	9 333 500,00
-------------------	---------------	-------	----	--------------

TOTAL DH 7 762 266 460,00

Circulation métallique

Le montant de la circulation métallique est passé, d'une fin d'année à l'autre, de 135,6 à 147,5 millions de dirhams, soit une augmentation de 11,9 millions ou 8,8 % contre 10,2 % en 1977 et 13,2 % en 1976.

Au 29 décembre 1978, les monnaies en circulation se décomposent comme suit :

a) Or

5 938 pièces de	250 dirhams commémoratives	DH	1 484 500,00
-----------------	----------------------------	-------	----	--------------

b) Argent

6 377 796 pièces de	1 dirham	DH	6 377 796,00
652 064 pièces de	5 dirhams	DH	3 260 320,00
18 540 pièces de	50 dirhams commémoratives	DH	927 000,00
2 520 708 pièces de	100 francs	DH	2 520 708,00
531 553 pièces de	200 francs	DH	1 063 106,00
329 595 pièces de	500 francs	DH	1 647 975,00

(1) Il convient de noter que les billets mutilés repris dans le bilan n'y figurent pas pour leur valeur mais pour celle de leur remboursement.

c) Nickel

31 202 197 pièces de	50 centimes	DH	15 601 098,50
73 440 785 pièces de	1 dirham	DH	73 440 785,00
381 236 pièces de	5 dirhams commémoratives	DH	1 906 180,00

d) Bronze d'aluminium

40 190 218 pièces de	5 centimes	DH	2 009 510,90
50 097 052 pièces de	10 centimes	DH	5 009 705,20
69 511 612 pièces de	10 francs	DH	6 951 161,20
43 786 677 pièces de	20 centimes	DH	8 757 335,40
35 390 262 pièces de	20 francs	DH	7 078 052,40
11 471 840 pièces de	50 francs	DH	5 735 920,00

e) Aluminium

8 188 757 pièces de	1 centime	DH	81 887,57
57 602 621 pièces de	1 franc	DH	576 026,21
23 540 621 pièces de	2 francs	DH	470 812,42
51 250 155 pièces de	5 francs	DH	2 562 507,75

TOTAL DH 147 462 387,55

Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles

Présentant un total de 1 327,8 millions de dirhams au lieu de 920,3 millions de dirhams, un an auparavant, ce chapitre marque une progression de 407,5 millions de dirhams. Cette évolution a résulté de divers mouvements de sens contraire qui ont concerné aussi bien les engagements en devises et en dirhams convertibles que les soldes des comptes des organismes internationaux qui ont enregistré en particulier la contrevaletur d'un tirage de l'équivalent de 56 millions de droits de tirage spéciaux effectué sur le Fonds monétaire international dans le cadre du mécanisme de financement compensatoire.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement » inscrit au bilan pour un montant de 0,2 million de dirhams n'a guère changé d'une fin d'exercice à l'autre.

Dépôts et autres engagements

Le chapitre « Dépôts et autres engagements » totalise 779,9 millions de dirhams et fait apparaître ainsi un accroissement de 91 millions de dirhams par rapport à son niveau de l'année écoulée.

Les comptes libres des banques, leurs comptes de réserves, les autres comptes et les autres engagements se sont accrues respectivement de 44,2 millions, 1,1 million, 42,4 millions et 3,2 millions de dirhams.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Le total des « Allocations de droits de tirage spéciaux » est resté sans changement par rapport à son niveau de l'année précédente soit 198,3 millions de dirhams.

Capital et réserves

Le poste « Capital et réserves » présente un solde de 278,8 millions de dirhams contre 253,2 millions de dirhams au 30 décembre 1977, soit une augmentation de 25,6 millions de dirhams.

Divers

Les « Divers » figurent pour 570,3 millions de dirhams et ont enregistré une diminution de 29 millions de dirhams.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1978 *

ACTIF

PASSIF

	(en dirhams)		(en dirhams)
Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles	2 716 006 210,38	Billets et monnaies en circulation	7 909 728 847,55
Avoirs en or (1)	120 482 723,79	Billets	7 762 266 460,00
Souscription F.M.I. Tranche-or	191 286 193,69	Monnaies	147 462 387,55
Avoirs en droits de tirage spéciaux	63 726 274,88	Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles	1 327 813 152,75
Avoirs en devises convertibles (2)	2 311 146 594,29	Engagements en or	—
Souscription au F.M.A.	29 364 423,73	Engagements en devises convertibles	208 071 624,19
Accords de paiement	59 080 902,79	Engagements en dirhams convertibles	12 882 259,73
Concours financiers à l'Etat	5 799 617 044,48	Organismes internationaux	1 106 859 268,83
Bon du Trésor « Echange monétaire » (3)	100 439 060,00	Accords de paiement	233 559,28
Bon du Trésor « Monnaie métallique » (4)	38 419 235,10	Dépôts et autres engagements	779 902 234,67
Avances à l'Etat (art. 35, § 4 des Statuts)	4 000 000 000,00	Compte courant du Trésor public	1 038 551,23
Avance à l'Etat (art. 35, § 3 des Statuts)	1 288 000 000,00	Banques « Comptes opérations »	77 839 379,45
Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées	372 758 749,38	Banques « Comptes de réserves »	436 532 000,00
Comptes courants postaux	74 910 204,67	Autres comptes	257 526 084,83
Opérations de crédit	2 263 887 325,24	Autres engagements	6 966 219,16
Portefeuille d'effets sur le Maroc	1 426 776 335,48	Allocations de droits de tirage spéciaux	198 315 542,61
Portefeuille d'effets sur l'étranger	185 282 471,22	Capital et réserves	278 793 636,13
Avances	607 721 658,43	Capital	30 000 000,00
Effets en cours de recouvrement	44 106 860,11	Réserves	248 793 636,13
Emploi du capital et des réserves (5)	108 747 255,27	Divers	570 242 226,41
Divers	42 780 256,57		
	11 065 029 199,40		11 065 029 199,40

* Après répartition des bénéfices.

(1) Montant affecté à la couverture de la circulation des billets.

(2) Dont 741 991 327,32 dirhams affectés à la couverture de la circulation des billets.

(3) Article 35, § 1, du décret du 23 hiza 1378 (30 juin 1959), avance prévue par les conventions entre l'Etat et l'ex-Banque d'Etat du Maroc.

(4) Article 70 du décret du 23 hiza 1378 (30 juin 1959).

(5) Amortissements déduits.

COMpte DE PROFITS ET PERTES
DE L'EXERCICE 1978

DÉBIT	CRÉDIT
(en dirhams)	(en dirhams)
Dépenses d'administration	Produits d'exempte
63 153 083,23	59 699 729,24
Charges diverses	Intérêts
63 435 178,54	128 326 760,19
dont : charges d'intérêts et commissions: 63 291 573,57	Commissions
Amortissement des immeubles	17 897 781,89
1 944 538,47	Produits divers
Amortissement du mobilier, du matériel et des véhicules	23 642 985,96
926 971,30	
Provision pour frais de fabri- cation de billets	
8 000 000,00	
Provision pour frais de frappe de monnaie	
6 500 000,00	
143 959 771,54	
Bénéfice net de l'exercice	
95 607 485,74	
239 567 257,28	239 567 257,28

ANNEXES

A. 1 — Evolution du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1969)

<i>en millions de dirhams</i>	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 *
Activité primaire	3 545	3 740	4 087	3 999	3 673	4 041	3 694	4 084	3 538	4 182
Agriculture, sylviculture, et pêche	3 545	3 740	4 087	3 999	3 673	4 041	3 694	4 084	3 538	4 182
Activités secondaires	5 008	5 189	5 595	5 966	6 332	6 687	7 574	8 333	9 178	9 112
Industrie extractive	648	648	674	797	901	1 017	739	778	901	960
Energie et Eau	688	709	742	839	887	942	914	977	1 061	1 115
Industrie manufacturière	2 930	3 050	3 247	3 433	3 747	3 930	4 186	4 479	4 802	5 070
Bâtiment et Travaux publics ..	742	782	932	897	797	798	1 735	2 099	2 414	1 967
Activités tertiaires	7 529	7 969	8 288	8 376	9 049	9 521	10 584	11 786	12 690	12 666
Transports et Communications ..	804	838	831	884	924	978	1 091	1 189	1 248	1 392
Autres services	2 738	2 902	3 085	3 090	3 265	3 253	3 596	4 047	4 334	4 426
Commerce	3 987	4 229	4 372	4 402	4 860	5 290	5 897	6 550	7 108	6 848
Production intérieure brute ..	16 082	16 898	17 970	18 341	19 054	20 249	21 852	24 203	25 406	25 960
Administrations publiques ...	1 908	1 996	2 021	2 067	2 133	2 167	2 638	3 184	3 622	3 972
Produit intérieur brut	17 990	18 894	19 991	20 408	21 187	22 416	24 490	27 387	29 028	29 932

* Chiffres provisoires.

Source : Secrétariat d'état chargé du plan et du développement régional.

A. 2 — Produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1969)

<i>Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente</i>	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 *
Activité primaire	5,5	9,3	- 2,1	- 8,2	10,0	- 8,6	10,6	-13,4	18,2
Agriculture, sylviculture et pêche	5,5	9,3	- 2,1	- 8,2	10,0	- 8,6	10,6	-13,4	18,2
Activités secondaires	3,6	7,8	6,6	6,1	5,6	13,3	10,0	10,1	- 0,7
Industrie extractive	-	4,0	18,2	13,0	12,9	-27,3	5,3	15,8	6,5
Energie et Eau	3,1	4,7	13,1	5,7	6,2	- 3,0	6,9	8,6	5,1
Industrie manufacturière	4,1	6,5	5,7	9,1	4,9	6,5	7,0	7,2	5,6
Bâtiment et Travaux publics	5,4	19,2	- 3,8	-11,1	0,1	117,4	21,0	15,0	-18,5
Activités tertiaires	5,8	4,0	1,1	8,0	5,2	11,2	11,4	7,7	- 0,2
Transports et Communications	4,2	- 0,8	6,4	4,5	5,8	11,6	9,0	5,0	11,5
Autres services	6,0	6,3	0,2	5,7	- 0,4	10,5	12,5	7,1	2,1
Commerce	6,1	3,4	0,7	10,4	8,8	11,5	11,1	8,5	- 3,7
Production intérieure brute	5,1	6,3	2,1	3,9	6,3	7,9	10,8	5,0	2,2
Administrations publiques	4,6	1,3	2,3	3,2	1,6	21,7	20,7	13,8	9,7
Produit intérieur brut	5,0	5,8	2,1	3,8	5,8	9,3	11,8	6,0	3,1

* Chiffres provisoires.

Source : Secrétariat d'état chargé du plan et du développement régional.

A. 3 — Evolution du produit intérieur brut
(Prix courants)

<i>en millions de dirhams</i>	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 *
Activité primaire	3 545	3 974	4 757	4 895	5 295	6 872	6 323	8 063	7 619	9 368
Agriculture, sylviculture, et pêche	3 545	3 974	4 757	4 895	5 295	6 872	6 323	8 063	7 619	9 368
Activités secondaires	5 008	5 311	5 907	6 326	7 017	11 742	12 642	13 336	15 557	16 712
Industrie extractive	648	664	736	761	876	4 308	3 300	2 290	2 478	2 413
Energie et Eau	688	709	748	847	894	958	930	1 020	1 165	1 413
Industrie manufacturière	2 930	3 090	3 429	3 755	4 287	5 246	6 031	6 764	7 739	8 815
Bâtiment et Travaux publics ..	742	848	994	963	960	1 230	2 381	3 262	4 175	4 071
Activités tertiaires	7 529	8 150	8 556	9 105	10 149	11 932	13 734	15 428	18 073	19 589
Transports et Communications ..	804	838	831	884	1 076	1 275	1 550	1 761	2 029	2 364
Autres services	2 738	3 036	3 214	3 619	3 929	4 428	5 029	5 603	6 482	7 175
Commerce	3 987	4 276	4 511	4 602	5 144	6 229	7 155	8 064	9 562	10 050
Production intérieure brute ..	16 082	17 435	19 220	20 326	22 461	30 546	32 699	36 827	41 249	45 669
Administrations publiques ...	1 908	1 996	2 163	2 363	2 454	3 056	3 719	4 489	5 571	6 109
Produit intérieur brut	17 990	19 431	21 383	22 689	24 915	33 602	36 418	41 316	46 820	51 778

* Chiffres provisoires.

SOURCE : Secrétariat d'état chargé du plan et du développement régional.

A. 4 — Produit intérieur brut
(Prix courants)

<i>Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente</i>	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 *
Activité primaire	12,1	19,7	2,9	8,2	29,8	- 8,0	27,5	- 5,5	23,0
Agriculture, sylviculture et pêche	12,1	19,7	2,9	8,2	29,8	- 8,0	27,5	- 5,5	23,0
Activités secondaires	6,1	11,2	7,1	10,9	67,3	7,7	5,5	16,7	7,4
Industrie extractive	2,5	10,8	3,4	15,1	391,8	-23,4	-30,6	8,2	- 2,6
Energie et Eau	3,1	5,5	13,2	5,5	7,2	- 2,9	9,7	14,2	21,3
Industrie manufacturière	5,5	11,0	9,5	14,2	22,4	15,0	12,2	14,4	13,9
Bâtiment et Travaux publics	14,3	17,2	- 3,1	- 0,3	28,1	93,6	37,0	28,0	- 2,5
Activités tertiaires	8,2	5,0	6,4	11,5	17,6	15,1	12,3	17,1	8,4
Transports et Communications	4,2	- 0,8	6,4	21,7	18,5	21,6	13,6	15,2	16,5
Autres services	10,9	5,9	12,6	8,6	12,7	13,6	11,4	15,7	10,7
Commerce	7,2	5,5	2,0	11,8	21,1	14,9	12,7	18,6	5,1
Production intérieure brute	8,4	10,2	5,8	10,5	36,0	7,0	12,6	12,0	10,7
Administrations publiques	4,6	8,4	9,2	3,9	24,5	21,7	20,7	24,1	9,7
Produit intérieur brut	8,0	10,0	6,1	9,8	34,9	8,4	13,4	13,3	10,6

* Chiffres provisoires.

SOURCE : Secrétariat d'état chargé du plan et du développement régional.

A. 5 — Evolution du produit national brut (Prix courants)

<i>en millions de dirhams</i>	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 *
Production intérieure brute ..	16 082	17 435	19 220	20 326	22 461	30 546	32 699	36 827	41 249	45 669
Valeur ajoutée des administrations publiques	1 908	1 996	2 163	2 363	2 454	3 056	3 719	4 489	5 571	6 109
Revenu net de l'extérieur	24	..	183	237	626	1 075	1 445	1 740	1 393	1 672
Produit national brut	18 014	19 474	21 566	22 926	25 541	34 677	37 863	43 056	48 213	53 450

* Chiffres provisoires.

A. 6 — Compte de biens et services (Prix courants)

<i>en millions de dirhams</i>	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 *
RESSOURCES										
Produit national brut	18 014	19 474	21 566	22 926	25 541	34 677	37 863	43 056	48 213	53 450
— Revenu net de l'extérieur ..	— 24	— 43	— 183	— 237	— 626	— 1 075	— 1 445	— 1 740	— 1 393	— 1 672
Produit intérieur brut	17 990	19 431	21 383	22 689	24 915	33 602	36 418	41 316	46 820	51 778
— Solde en ressources	84	615	462	— 6	84	— 192	3 497	7 388	9 325	6 934
Importations de biens et services	(3 430)	(4 152)	(4 224)	(4 361)	(5 497)	(9 232)	(11 928)	(15 276)	(18 156)	(16 229)
Exportations de biens et services	(3 396)	(3 537)	(3 762)	(4 367)	(5 413)	(9 424)	(8 431)	(7 888)	(8 831)	(9 295)
Total des ressources disponibles	18 074	20 046	21 845	22 683	24 999	33 410	39 915	48 704	56 145	58 712
EMPLOIS										
Consommation finale privée ..	13 732	14 528	15 806	16 881	18 400	22 448	24 805	27 658	31 807	35 241
Au Maroc	13 481	14 235	15 524	16 512	18 043	22 074	24 509	27 312	31 412	34 821
A l'extérieur	251	293	282	369	357	374	296	346	395	420
Consommation finale des Administrations publiques ..	2 238	2 436	2 706	2 958	2 993	4 056	5 921	9 211	10 249	11 068
Traitements et salaires des fonctionnaires	1 979	2 080	2 250	2 453	2 534	3 135	3 810	4 629	5 834	6 400
Achats de biens et services	259	356	456	515	459	901	2 111	4 582	4 415	4 668
Formation brute de capital fixe ..	2 427	2 988	3 269	3 177	3 471	4 932	8 863	11 778	15 349	13 400
Variation des stocks	— 323	+ 94	+ 64	— 333	+ 135	+ 1 994	+ 326	+ 57	— 1 260	— 997
Total des emplois (Dépense nationale brute)	18 074	20 046	21 845	22 683	24 999	33 410	39 915	48 704	56 145	58 712

* Chiffres provisoires.

A. 7 — Investissements et épargne

<i>en millions de dirhams</i>	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 *
Formation brute de capital fixe ..	2 427	2 988	3 269	3 177	3 471	4 932	8 863	11 778	15 349	13 400
Variation des stocks	— 323	+ 94	+ 64	— 333	+ 135	+ 1 994	+ 326	+ 57	— 1 260	— 997
Investissements	2 104	3 082	3 333	2 844	3 606	6 926	9 189	11 835	14 089	12 403
Solde en ressources	— 84	— 615	— 462	+ 6	— 84	+ 192	— 3 497	— 7 388	— 9 325	— 6 934
Epargne intérieure brute	2 020	2 467	2 871	2 850	3 522	7 118	5 692	4 447	4 764	5 469
Revenu net de l'extérieur	24	43	183	237	626	1 075	1 445	1 740	1 393	1 672
Epargne nationale brute	2 044	2 510	3 054	3 087	4 148	8 193	7 137	6 187	6 157	7 141

* Chiffres provisoires.

A. 8 — Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des céréales principales

en milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux/ha	1978-1977			1977-1978		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Blé dur	1 392	10 400	7,5	1 297	14 400	11,1
Blé tendre	537	2 500	4,7	457	4 400	9,6
Orge	2 316	13 500	5,8	2 389	23 300	9,8
Mais	425	1 800	4,2	394	3 900	9,9
Total	4 670	28 200	6,0	4 537	46 000	10,1

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 9 — Commercialisation officielle de céréales (production locale)

en milliers de quintaux	Juin 76 - Mai 77	Juin 77 - Mai 78	Juin-décembre 78
Blé dur	344	133	746
Blé tendre	996	311	1 502
Orge	555	255	701
Mais	534	250	414
Total	2 429	949	3 363

Source : Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses (O.N.I.C.L.)

A. 10 — Evolution des superficies, des récoltes et des rendements de légumineuses

en milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux/ha	1976-1977			1977-1978		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Fèves	190	937	4,9	221	1 614	7,3
Pois chiches	43	110	2,6	68	367	5,4
Petits pois	117	333	2,8	95	457	4,8
Lentilles	36	79	2,2	37	211	5,7
Divers	75	125	1,7	79	—	—
Total	461	1 584	3,4	500	2 649	5,3

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 11 — Exportations de primeurs

en milliers de tonnes	Oct. 75 - Sept. 76		Oct. 76 - Sept. 77		Oct. 77 - Sept. 78	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	82,6	113,4	91,0	121,1	74,6	105,3
Pommes de terre	49,2	70,2	47,0	50,0	41,0	45,7
Autres légumes	13,6	16,8	11,0	12,9	7,4	9,4
Total	145,4	200,4	149,0	184,0	123,0	160,4

Source : Office de commercialisation et d'exportation.

A. 12 — Production et exportations d'agrumes

en milliers de tonnes	Octobre 1975 - juillet 1976			Octobre 1976 - juillet 1977			Octobre 1977 à juillet 1978		
	Production	Exportations		Production	Exportations		Production	Exportations	
		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total
Oranges	523	134	374	570	220	444	760	265	507
Petits fruits	118	67	86	212	120	149	283	125	162
Divers	9	1	2	16	1	2	27	2	4
Total	650	202	462	798	341	595	1 070	392	673

Source : Office de commercialisation et d'exportation.

A. 13 — Evolution des cultures de la betterave sucrière et de la production de sucre correspondante

	Superficies récoltées (hectares)	Récolte (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Production de sucre (tonnes)
1976-1977				
Gharb	17 000	319 100	18,8	48 000
Tadla	19 800	698 900	35,3	100 500
Doukkala	7 700	318 300	41,3	46 300
Moulouya	3 700	137 400	37,1	19 000
Total	48 200	1 473 700	30,6	213 800
1977-1978				
Gharb	26 850	932 400	34,7	125 800
Tadla	20 200	866 100	42,9	126 100
Doukkala	8 600	427 600	49,7	59 800
Moulouya	4 200	173 000	41,2	21 200
Total	59 850	2 399 100	40,1	332 900

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 14 — Evolution des cultures de la canne à sucre et de la production de sucre correspondante

	Superficie (en hectares)		Rendement (t/ha)	Production (en tonnes)			Production de sucre (tonnes)
	plantée	récoltée		usinée	boutures	TOTAL	
1976							
Gharb	4 100	1 560	40,3	62 850	—	62 850	4 950
Moulouya	773	328	45,0	—	14 750	14 750	—
Total	4 873	1 888	41,1	62 850	14 750	77 600	4 950
1977							
Gharb	4 721	2 894	48,9	134 550	7 055	141 605	14 820
Moulouya	769	604	59,3	35 344	496	35 840	4 200
Total	5 490	3 498	50,7	169 894	7 551	177 445	19 020
1978							
Gharb	6 245	3 925	77,6	293 262	11 406	304 668	30 820
Moulouya	818	609	48,0	28 230	1 000	29 230	3 130
Total	7 063	4 534	73,6	321 492	12 406	333 898	33 950

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 15 — Evolution des superficies, des récoltes et des rendements de coton brut (1)

en hectares, en quintaux et en quintaux à l'hectare	1976-1977 *			1977-1978 **		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tadla	12 900	129 000	10,0	8 500	91 000	10,7
Gharb	2 600	26 500	10,2	960	15 300	15,9
Abda - Doukkala	1 000	7 100	7,1	600	5 700	9,5
Haouz	1 300	16 200	12,5	1 050	8 300	7,9
Total	17 800	178 800	10,0	11 110	120 300	10,8

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

1. Les chiffres de la production de coton brut sont rapportés à la fin de la deuxième année culturale.

A. 16 — Oléiculture (1)

en tonnes	1975-1976 *	1976-1977	1977-1978
Production d'olives	304 300	163 000	300 000 **
Production d'huile	35 600	15 000	n.d.
Stocks antérieurs	11 900	2 800	n.d.
Consommation intérieure	28 000	15 000	n.d.
Exportations	16 700	—	n.d.

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

* Chiffres rectifiés. ** Chiffre estimé.

(1) Les récoltes ont lieu à la fin de la deuxième année citée.

A. 17 — Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des oléagineux

en milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1976-1977			1977-1978		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tournesol	49,1	190,7	3,9	15,6	159,3	10,2
Arachides	19,3	83,6	4,3	27,8	269,7	9,7
Lin	0,2	—	—	—	—	—
Total ..	68,6	274,3	4,0	43,4	429,0	9,9

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 18 — Production de vins

en hectolitres par inspection	1976	1977	1978
Meknès	451 200	520 000	277 100
Fès	26 800	27 000	24 800
Kénitra	97 000	148 000	83 600
Casablanca	72 000	88 000	42 300
Oujda	142 000	139 000	120 200
Total	789 000	922 000	548 000

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 19 — Elevage : recensement du cheptel

en milliers de têtes	1976	1977	1978
Bovins	3 400	3 620	2 907
Ovins	13 500	14 270	15 272
Caprins	5 600	5 750	5 972
Camelins	90	90	96
Porcins	10	4	—
Total	22 600	23 734	24 247

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 20 — Evolution de la production et des exportations des principaux produits miniers

en milliers de tonnes	Production				Exportations			
	1975	1976	1977	1978	1975	1976	1977	1978
Anthracite	652,0	702,0	707,0	720,0	17,8	31,0	52,7	56,1
Pétrole brut	20,3	8,1	22,0*	24,3**	—	—	—	—
Indice d'extraction (1) (base=100 en 1969)	114	120	139	148	—	—	—	—
Phosphates secs	14 119,3	15 656,2	17 572,3	20 156,1	13 011,5	14 651,6	15 791,7	17 305,8
Minerai de plomb	104,3	98,7	155,7	165,9	78,3	66,3	121,6	118,6
Manganèse chimique	130,9	117,3	113,5	126,2	106,3	105,9	127,8	137,9
Minerai de fer	554,2	342,8	407,4	62,9	300,6	338,4	429,3	40,7
Minerai de cobalt	14,0	7,2	7,8	8,7	11,9	8,5	9,1	9,7
Minerai de cuivre	18,0	16,4	12,1	12,2	8,4	20,6	10,6	10,8
Minerai de zinc	36,1	29,6	22,2	10,5	26,4	31,4	25,7	11,2
Fluorine	47,4	51,4	40,0	59,2	27,1	25,7	72,9	66,1
Barytine	137,0	139,1	149,9	174,4	83,1	119,3	184,0	206,6
Pyrrhotine	203,8	76,2	150,0	190,4	—	—	—	—
Minerai d'antimoine	2,8	3,7	3,4	5,3	3,4	3,7	3,2	2,2

Source : Ministère de l'énergie et des mines.

* Chiffre rectifié.

** Chiffre provisoire.

(1) Cet indice ne concerne que les phosphates secs, les minerais de pyrrhotine, de fer, de plomb, de zinc, de manganèse chimique, de cobalt et de cuivre. Les substances minières à usage énergétique, telles que l'anthracite et le pétrole, sont comprises dans l'indice de l'énergie.

A. 21 — Evolution des valeurs des principales productions minières (carreau-mine) (1)

en millions de dolars	1973	1974	1975	1976	1977	1978	e. % du total 1978
Phosphates	780 429	4 233 789	3 782 975	2 348 423	2 590 876	2 338 407	82,4
Minerai de plomb	102 381	155 673	76 523	88 858	199 167	301 180	10,6
Minerai de cobalt	9 240	17 600	23 144	21 097	28 446	57 659	2,0
Manganèse chimique	23 968	40 039	36 250	39 284	39 370	42 343	1,5
Minerai de cuivre	17 915	25 938	20 948	19 471	13 898	16 321	0,6
Barytine	4 576	5 928	10 124	12 852	12 674	16 352	0,6
Fluorine	—	4 762	8 905	16 542	11 042	14 530	0,5
Pyrrhotine	12 677	16 601	7 133	2 669	10 498	12 474	0,4
Eaux minérales	6 958	8 972	10 095	9 637	10 297	10 208	0,3
Précipité d'argent	4 820	4 652	5 834	9 918	10 846	8 779	0,3
Minerai de fer	15 156	53 260	58 325	30 580	33 840	5 001	0,2
Minerai de zinc	13 335	21 580	29 794	19 365	13 095	4 947	0,2
Divers (2)	6 105	9 236	7 610	9 714	8 855	11 291	0,4
Total	1 006 560	4 596 030	4 077 660	2 628 410	2 982 904	2 839 492	100,0

Source : Ministère de l'énergie et des mines.

(1) Le prix carreau-mine est égal au prix F.O.B. de la tonne du minerai, diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.

(2) Non compris l'anthracite, le pétrole et le gaz naturel, ces substances minières étant comptabilisées dans la production du secteur « énergie ».

A. 22 — Evolution des indices de la production d'énergie

(base = 100 en 1969)	1976	1977	1978 *	1978 1977 %
Indice général	187	200	211	+ 5,5
Electricité	182	203	212	+ 4,4
Charbon extraction	194	196	196	—
Pétrole raffinage	192	197	198	+ 0,5

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional
autres provisoires.

A. 23 — Evolution de la production d'énergie

	Unités	1975	1976	1977	1978 **	$\frac{1978}{1977}$ %
Production d'anthracite ...	1 000 t	652,0	702,0	707,0	720,0	+ 1,8
Production de pétrole brut .	1 000 t	20,3	8,1	22,0 *	24,3	+10,5
Production de gaz naturel .	millions m ³	70,8	79,1	86,2 *	81,4	- 5,6
Production nette						
d'énergie électrique	MkW/h	3 041,9	3 348,2	3 670,1 *	4 060,5	+10,6
— origine hydraulique	»	1 010,0	977,4	1 273,5 *	1 341,7	+ 5,4
— origine thermique	»	2 031,9	2 370,8	2 396,6 *	2 718,8	+13,4

Sources : Ministère de l'énergie et des mines.
Office national de l'électricité.

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

A. 24 — Evolution de la balance énergétique (1)

<i>en milliers de « tonnes équivalent pétrole » (T.E.P.)</i>	1974		1975		1976		1977 *		1978 **	
	TOTAL	%								
Consommation										
Charbon	344	11	431	13	469	13	434	11	459	11
Produits pétroliers (2)	2 517	77	2 640	77	2 927	79	3 178	79	3 331	79
Gaz naturel	61	2	54	2	60	1	66	1	62	1
Electricité hydraulique	330	10	273	8	270	7	359	9	368	9
Ensemble	3 252	100	3 398	100	3 726	100	4 037	100	4 220	100
dont fournie localement :										
Anthracite	325	44	412	55	449	57	414	48	432	49
Pétrole et gaz naturel	83	11	70	9	67	9	86	10	85	10
Electricité hydraulique	330	45	273	36	270	34	359	42	368	41
Ensemble	738	100	755	100	786	100	859	100	885	100
Déficit énergétique	2 514		2 643		2 940		3 178		3 335	
en pourcentage de la consommation globale		77		78		79		79		79

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

(1) Ce tableau a subi deux modifications :

- d'une part, les diverses ressources d'énergie y sont agrégées en se référant non plus à la « tonne-équivalent-charbon » (T.E.C.) mais à la « tonne-équivalent-pétrole » (T.E.P.),
- d'autre part, il y est tenu compte du gaz naturel non plus seulement en tant que production locale mais également en tant que ressource intervenant dans la satisfaction de la consommation nationale d'énergie.

(2) A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (bitumes, lubrifiants).

A. 25 — Evolution de la consommation d'énergie

	1975	1976	1977	1978 **	$\frac{1978}{1977}$ %
Produits pétroliers					
Produits blancs (1 000 m³)					
Essence ordinaire	189,9	192,0	206,1 *	201,3	- 2,3
Super-carburant	302,7	321,3	330,7 *	332,7	+ 0,6
Pétrole lampant	90,5	93,3	85,1 *	75,2	- 11,6
Gas-oil	930,9	1 095,9	1 200,0 *	1 229,9	+ 2,5
Produits noirs (1 000 t)					
Fuel-oil (1)	1 006,7	1 158,8	1 249,6 *	1 417,2	+ 13,4
Gaz liquéfiés (1 000 t)					
Butane	157,8	179,7	201,7 *	227,2	+ 12,6
Propane	9,9	11,6	13,6 *	13,4	- 1,5
Electricité (millions kWh)	2 677,4	2 995,4	3 331,7 *	3 639,1	+ 9,2
Charbon (1 000 t)					
Anthracite (1)	727,5	792,2	739,3	770,5	+ 4,2
Charbon importé	27,8	29,8	31,0 *	41,5	+ 33,9

SOURCES : Ministère de l'énergie et des mines.
Office national de l'électricité.

* Chiffres rectifiés. ** Chiffres provisoires.

(1) Y compris les besoins des centrales électriques.

A. 26 — Evolution des indices de la production industrielle

(base 100 en 1969)	1975	1976	1977	1978	$\frac{1978}{1977}$ %
Ensemble des industries de transformation	140	149	160	170	+ 6,3
(sauf bâtiment et travaux publics)					
Produits des industries alimentaires ..	151	157	148	174	+17,6
Autres produits des industries alimentaires	142	159	151	189	+25,2
Boissons et tabacs	164	170	211	234	+10,9
Articles textiles	109	121	125	121	- 3,2
Cuir et chaussures en cuir	118	104	100	102	+ 2,0
Bois et articles en bois	77	87	100	116	+16,0
Papier et carton	110	121	131	136	+ 3,8
Produits issus de la transformation des minéraux des carrières	180	185	200	199	- 0,5
Produits de l'industrie métallurgique	136	170	138	131	- 5,1
Ouvrages en métaux	148	147	157	130	-17,2
Matériel de transport	127	137	132	106	-19,7
Matériel électrique et électronique ..	138	175	174	151	-13,2
Produits de la chimie et parachimie (sauf produits pharmaceutiques) ..	138	152	177	196	+10,7
Articles en caoutchouc et plastique ..	102	120	120	128	+ 5,0

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 27 — Evolution des entrées de touristes

	1974	1975	1976	1977	1978
Tourisme de séjour	1 204 664	1 244 816	1 107 716	1 427 467	1 477 093
A. Touristes de nationalité étrangère	1 052 018	1 026 602	902 742	1 062 797	1 112 608
dont : Français	216 422	280 726	225 413	284 029	315 962
Espagnols	70 184	48 098	115 714	141 865	142 678
Britanniques	107 839	115 683	96 634	104 848	111 867
Américains	173 217	128 436	97 071	108 542	110 984
Allemands	82 157	94 343	95 125	98 392	109 721
Scandinaves	29 392	45 267	57 926	56 933	49 430
Canadiens	26 539	26 695	18 424	20 119	30 697
Belges	24 149	25 572	25 080	27 531	30 581
Italiens	26 954	27 370	25 774	29 765	28 536
Néerlandais	33 360	29 830	24 119	30 223	24 717
Suisses	21 256	20 995	18 699	22 715	22 023
B. Marocains résidant à l'étranger	152 646	218 214	204 974	364 670	364 5
Tourisme de croisière	133 364	89 638	110 757	74 423	667
Total	1 338 028	1 334 454	1 218 473	1 501 890	1 545 760

SOURCE : Ministère du tourisme.

A. 28 — Evolution de l'indice du coût de la vie (210 articles)

	Moy. annuelle 1977	Déc. 1977	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	Moy. annuelle 1978	Variations %	
																Déc. 78	1978 * / 1977 *
Coût de la vie (210 articles) Base 100 = mai 72-avr. 73	160,8	166,6	168,0	171,8	174,8	175,2	173,7	173,4	173,4	177,6	181,1	182,7	183,0	182,8	176,4	+ 9,7	+ 9,7
Alimentation	173,8	179,6	180,3	185,1	187,6	187,4	184,0	182,0	181,7	188,5	194,0	193,7	196,5	195,1	188,2	+ 8,6	+ 8,3
Habillement	150,1	161,6	162,2	165,1	167,1	168,2	170,0	171,8	171,9	173,6	177,2	178,0	178,2	179,4	171,9	+ 11,0	+ 14,5
Habitation	141,8	146,3	148,2	149,5	150,1	151,3	152,8	153,4	153,9	156,0	156,0	156,0	157,7	159,3	153,7	+ 8,9	+ 8,4
Entretien, hygiène, soins	129,4	132,2	132,6	133,5	135,9	136,1	136,3	138,8	138,9	140,7	142,0	143,4	144,6	138	+ 9,4	+ 7,2	
Transports, loisirs et divers	151,2	155,9	159,8	163,7	170,6	171,8	171,7	174,0	174,2	174,7	174,7	175,5	176,2	177,3	172,0	+ 13,7	+ 13,8

SOURCE : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

* Moyenne annuelle.

A. 29 — Indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière
Base 100 : juillet 1975 - juin 1976

Groupes	Pondération	Moyenne annuelle 1977	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Moyenne annuelle 1978	Variations en % **
								1978 / 1977
Les mines	23,29	71,0	73,1	—	—	—	64,9 *	- 8,6 *
L'énergie	8,08	119,1	127,6	140,9	140,7	140,9	137,5	+ 15,4
Les industries	68,63	111,3	117,5	118,9	121,1	122,6	120,0	+ 7,8
dont — industries alimentaires	31,61	103,7	110,7	110,7	112,1	112,5	111,5	+ 7,5
— l'habillement et les textiles	9,24	124,9	132,3	133,9	133,9	138,2	134,3	+ 7,8
— les industries métallurgiques	14,61	115,0	119,8	125,2	127,9	128,2	125,3	+ 9,0
— les autres industries légères	13,17	115,8	121,1	121,2	126,5	129,6	124,6	+ 7,6
Indice général	100,0	102,6	108,0	—	—	—	108,6 *	+ 5,8 *

SOURCE : Secrétariat d'Etat au plan et au développement régional.

* Chiffres provisoires.

** Moyenne annuelle.

A. 30 — Balance du commerce extérieur

en milliers de tonnes et en millions de dirhams	1976		1977		1978	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations C.A.F.	7 753	11 555	9 668	14 402	9 272	12 361
Exportations F.O.B.	17 658	5 579	19 237	5 860	20 622	6 261
Solde	+9 905	-5 976	+9 569	-8 542	+11 350	-6 100
Couverture en pourcentage	—	48,3	—	40,7	—	50,7

SOURCE : Office des changes.

A. 31 — Importations C.A.F.

en milliers de tonnes et en millions de dirhams	1977			1978		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	1 930	1 944	13,5	2 088	2 005	16,2
Energie et lubrifiants	3 520	1 669	11,6	3 770	1 782	14,4
Produits bruts	1 217	1 392	9,7	737	1 177	9,5
d'origine animale et végétale	707	1 161	8,1	578	1 022	8,3
d'origine minérale	510	231	1,6	159	155	1,2
Demi-produits *	2 519	3 075	21,3	2 432	2 813	22,8
Produits finis	482	6 322	43,9	245	4 584	37,1
biens d'équipement	392	4 971	34,5	167	3 387	27,4
agricoles	(13)	(174)	(1,2)	(10)	(128)	(1,0)
industriels	(379)	(4 797)	(33,3)	(157)	(3 259)	(26,4)
biens de consommation	90	1 351	9,4	78	1 197	9,7
Total	9 668	14 402	100	9 272	12 361	100

SOURCE : Office des changes.

* y compris l'or industriel.

A. 32 — Importations par principaux produits

<i>en millions de dirhams</i>	1974	1975	1976	1977	1978
Alimentation, boissons, tabacs	1 833,5	2 593,9	1 975,8	1 944,1	2 005,1
Sucre	632,4	971,4	610,0	510,2	305,4
Blé tendre	708,3	959,8	725,8	587,1	856,4
Thé	105,3	104,5	88,0	102,8	156,4
Café	50,5	63,5	77,7	72,4	101,3
Produits laitiers	119,0	124,2	140,6	148,6	155,7
Tabacs	36,3	49,0	80,2	100,3	110,7
Autres produits	181,7	321,5	253,5	422,7	319,2
Energie et lubrifiants	1 127,6	1 120,6	1 303,1	1 669,4	1 782,0
Huile brute de pétrole	990,1	897,0	1 050,5	1 241,1	1 253,9
Gasols et fuels-oils	24,5	85,2	92,4	208,7	270,8
Autres produits	113,0	138,4	160,2	219,6	257,3
Produits bruts	1 134,9	995,8	1 034,2	1 391,7	1 176,5
Huiles et graines oléagineuses	454,2	420,7	259,1	417,9	359,8
Bois bruts	190,7	174,9	246,1	335,9	254,0
Fibres textiles artificielles et synthétiques ..	133,5	95,5	142,5	156,6	152,6
Soufre	25,6	15,3	50,0	95,7	17,5
Autres produits	330,9	289,4	336,5	385,6	392,6
Demi-produits	1 971,7	2 071,0	2 470,7	3 074,9	2 813,7
Liants et ciments hydrauliques	3,6	37,8	108,6	202,7	166,8
Fils, barres, palplanches profilés en fer ou en acier	337,0	290,0	387,6	459,3	382,6
Plâts, tôles, feuillards en fer ou en acier ..	202,5	175,4	216,8	285,8	273,7
Tubes et tuyaux en fonte, fer et acier	39,9	57,3	66,2	68,7	39,5
Produits chimiques, engrais, matières colo- rantes, désinfectants	492,8	499,6	448,2	514,7	548,0
Matières plastiques artificielles	144,8	158,9	199,9	233,9	191,5
Papiers et cartons	129,5	100,0	129,2	155,6	125,4
Fils de fibres synthétiques et artificiels pour tissage	160,2	139,1	180,9	181,8	169,3
Or industriel	0,3	65,8	104,4	111,0	70,4
Autres produits	461,1	547,1	628,9	861,4	846,5
Biens d'équipement	1 424,2	2 492,7	3 444,3	4 970,7	3 386,9
Agricoles	88,0	117,0	110,0	174,0	127,5
Industriels	1 336,2	2 375,7	3 334,3	4 796,7	3 259,4
Biens de consommation	799,4	1 119,8	1 326,5	1 350,7	1 196,9
Voitures de tourisme (CKD et importations directes)	166,4	226,2	285,8	296,9	217,5
Parties et pièces détachées pour voitures de tourisme	86,8	185,8	224,3	67,7	68,1
Appareils récepteurs de radio et de télé- vision	56,3	69,0	107,1	123,2	78,9
Médicaments	59,3	96,1	83,1	109,8	113,4
Autres produits	430,6	542,7	626,2	753,1	719,0
Total	8 291,3	10 393,8	11 554,6	14 401,5	12 361,1

SOURCE : Office des changes

A. 33 — Exportations F.O.B.

en milliers de tonnes et en millions de dirhams	1977			1978		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	1 270	1 705	29,1	1 372	2 022,1	32,3
Energie et lubrifiants	170	92	1,6	165	88	1,4
Produits bruts	17 161	2 747	46,9	18 335	2 652	42,4
d'origine animale et végétale	112	227	3,9	105	203	3,3
d'origine minérale	17 049	2 520	43,0	18 230	2 449	39,1
Demi-produits	612	563	9,6	722	623	9,9
Produits finis	24	753	12,8	28	876	14,0
biens d'équipement	1	30	0,5	4	33	0,5
biens de consommation	23	723	12,3	24	843	13,5
Total	19 237	5 860	100	20 622	6 261	100

Source : Office des changes

A. 34 — Exportations par principaux produits

en millions de dirhams	1974	1975	1976	1977	1978
Alimentation, boissons, tabacs	1 646,8	1 456,3	1 800,7	1 705,5	2 022,1
Agrumes	388,4	406,4	593,6	615,5	809,5
Primeurs	315,1	289,2	259,4	202,7	215,1
Poissons en conserves	243,6	171,3	235,8	229,0	225,1
Conserves de légumes et de fruits	164,6	147,9	146,8	254,3	234,2
Alpiste	42,0	60,0	59,8	14,0	21,3
Vins	60,0	43,6	45,6	47,4	27,6
Jus de fruits et de légumes	25,6	18,4	27,4	29,8	51,9
Autres produits	407,5	319,5	432,3	312,8	437,4
Energie et lubrifiants	51,8	57,3	78,4	91,7	48,0
Produits bruts d'origine animale et végétale	375,7	242,2	279,0	226,6	203,4
Huile d'olive	147,0	93,8	65,8	64,0	0,5
Coton en masse	24,4	3,6	53,6	13,3	54,5
Pâte à papier	68,2	48,3	64,9	45,6	51,5
Autres produits	136,1	96,5	94,7	103,7	96,9
Produits bruts d'origine minérale	4 512,7	3 686,0	2 484,0	2 519,6	2 448,7
Phosphates	4 075,0	3 430,4	2 190,9	2 111,1	2 034,0
Minerai de plomb	164,5	65,2	65,5	155,0	173,0
Minerai de manganèse	45,2	36,5	40,4	53,1	60,0
Autres produits	228,0	153,9	187,2	200,4	181,7
Demi-produits	374,4	252,1	297,1	563,5	622,7
Acide phosphorique	—	—	66,5	223,7	269,4
Engrais naturels et chimiques	138,9	105,6	73,2	108,9	133,5
Plomb métal	—	7,3	30,1	78,8	58,4
Autres produits	235,5	139,2	127,3	152,1	161,4
Produits finis	478,5	543,7	640,1	752,7	876,2
Vêtements confectionnés	85,9	99,5	159,1	188,2	196,3
Tapis	89,4	114,3	154,3	209,0	246,8
Articles de bonneterie	40,6	61,5	83,1	57,3	59,2
Autres produits	262,6	268,4	243,6	298,2	373,9
Total	7 439,9	6 237,6	5 579,3	5 859,6	6 261,1

Source : Office des changes

A. 35 — Répartition des échanges par zones géographiques et monétaires

<i>en millions de dirhams</i>	Importations C. A. F.		Exportations F. O. B.		Soldes	
	1977	1978	1977	1978	1977	1978
	Communauté économique européenne	7 341	6 076	3 278	3 565	-4 063
France	3 935	3 227	1 450	1 661	-2 485	-1 566
Allemagne fédérale	958	849	614	667	- 344	- 182
Italie	1 003	821	357	374	- 646	- 447
Grande-Bretagne	509	414	252	250	- 257	- 164
Pays-Bas	473	417	231	275	- 242	- 142
U.E. belgo-luxembourgeoise ..	360	271	310	295	- 50	+ 24
Autres pays de la C.E.E. ...	103	77	64	43	- 39	- 34
Autres principaux pays partenaires	4 070	4 095	1 168	1 309	-2 902	-2 786
Espagne	1 246	1 273	437	415	- 809	- 858
Pays-Arabs	910	1 062	169	193	- 741	- 869
Etats-Unis	908	1 038	115	178	- 793	- 860
U. R. S. S.	377	332	226	264	- 151	- 68
Japon	412	277	103	109	- 309	- 168
Pologne	217	113	118	150	- 99	+ 37
Divers	2 991	2 190	1 414	1 387	-1 577	- 803
Total	14 402	12 361	5 860	6 261	-8 542	-6 100
dont : Zone franc	4 095	3 378	1 535	1 744	-2 560	-1 634
Zone de convertibilité	9 930	8 651	4 086	4 207	-5 844	-4 444
Zone bilatérale	377	332	239	310	- 138	+ 22

SOURCE : Office des changes.

A. 36 — Balance des paiements avec l'étranger

en millions de dirhams	1977			1978		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
A. Biens et services	8 546,2	19 422,0	-10875,8	9 138,3	17 875,0	-8 736,7
1. Marchandises f.o.b.	5 780,8	12 606,6	- 6825,8	6 201,4	10 891,1	-4 689,7
2. Or non monétaire	-	97,7	- 97,7	-	62,0	62,0
3. Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	374,7	1 732,6	- 1357,9	374,1	1 493,9	-1 119,8
4. Autres transports	264,4	168,5	+ 95,9	262,8	185,5	+ 77,3
5. Voyages	1 500,0	420,0	+ 1080,0	1 650,0	440,0	+1 210,0
6. Revenus des investissements ..	138,6	850,6	- 712,0	109,1	1 291,1	-1 182,0
7. Transactions gouvernementales n.i.a.	221,3	3 226,8	- 3005,5	256,9	3 237,6	-2 980,7
8. Autres services	266,4	319,2	- 52,8	284,0	273,8	+ 10,2
B. Paiements de transfert	3 222,5	570,5	+ 2652,0	3 673,5	555,2	+3 118,3
9. Privés	2 882,3	293,4	+ 2588,9	3 387,8	325,0	+3 062,8
10. Publics	340,2	277,1	+ 63,1	285,7	230,2	+ 55,5
C. Capitaux non monétaires	10 076,0	1 869,6	+ 8206,4	8 055,6	2 463,2	+5 592,4
11 et 12. Privés	1 862,5	1 308,5	+ 554,0	1 291,4	1 402,1	- 110,7
- Crédits commerciaux	1 170,0	942,9	+ 227,1	686,2	825,8	- 139,6
- Prêts et investissements	446,2	206,3	+ 239,9	523,2	335,8	+ 187,4
- Autres	246,3	159,3	+ 87,0	82,0	240,5	+ 158,5
13 et 14. Publics	8 213,5	561,1	+ 7652,4	6 764,2	1 061,1	+5 703,1
- Crédits commerciaux	925,6	251,3	+ 674,3	672,5	200,8	+ 471,7
- Prêts en devises	7 249,3	276,9	+ 6972,4	6 051,1	800,3	+5 250,8
- Prêts en dirhams	-	25,3	- 25,3	-	23,4	- 23,4
- Autres	34,1	6,0	+ 28,1	40,6	8,4	+ 32,2
- Engagements extérieurs	4,5	1,6	+ 2,9	-	28,2	- 28,2
D. Allocations D.T.S.	-	-	-	-	-	-
Total	21 844,7	21 862,1	- 17,4	20 867,4	20 893,4	- 26,0

SOURCE : Office des changes.

A. 37 — Prévisions de dépenses et émissions du budget général

<i>en millions de dirhams</i>	1977		1978	
	Loi de finances	Emissions	Loi de finances	Emissions *
Dépenses de fonctionnement	8 886	8 542	9 469	9 123
Pouvoirs publics	38	38	45	
Personnel des ministères	4 755	5 141	5 904	
Matériel des ministères	1 756	2 022	2 083	
Charges communes	1 109	1 268	901	
Gros travaux d'entretien	73	73	66	
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	1 155	—	470	
Dépenses de la dette publique	1 050	1 016	1 880	1 731
Dépenses d'investissement	11 744	9 176	8 128	6 106
Budget général	21 680	18 734	19 477	16 960

SOURCE : Division du budget. — Ministère des finances.

* Situation provisoire et ventilation non disponible.

A. 38 — Prévisions de recettes et recouvrements du budget général

<i>en millions de dirhams</i>	1977		1978	
	Loi de finances	Recouvrements *	Loi de finances	Recouvrements **
Impôts directs	2 482	2 562	3 228	
Droits de douane	2 001	2 403	2 904	
Impôts indirects	3 160	3 811	4 043	
Enregistrement et timbre	660	821	1 000	
Domaines	50	54	44	
Monopoles et exploitations	1 562	582	1 223	
Produits divers	215	230	228	
Recettes en atténuation de dépenses	85	63	88	
Recettes exceptionnelles	15	—	—	
Recettes d'emprunt	7 100	1 832	6 270	
Fonds de concours	—	24	—	
Recettes d'ordre	75	6 760	50	
Total	17 405	19 142	19 078	

SOURCE : Ministère des finances - Division du budget.

* Situation définitive.

** Chiffres non disponibles.

A. 39 — Evolution des ressources et des charges du Trésor

<i>en millions de dirhams</i>	Situation au 31.12.1977	Situation au 31.12.1978 *
I. Ressources	11 024	11 050
Recettes ordinaires	10 784	11 728
Impôts directs	2 251	2 528
Droits de douane	2 403	2 588
Impôts indirects	3 900	4 265
Droits d'enregistrement et de timbre	821	832
Monopoles et exploitations	115	295
Domaines	54	55
Autres recettes	323	343
Versements O.C.P.	917	800
Fonds de concours des budgets annexes	220	122
II. Charges	19 706	17 409
Dépenses ordinaires	9 400	10 889
Dette publique	1 004	1 668
Fonctionnement	7 697	8 832
Subventions à la consommation	699	389
Dépenses d'investissement (1)	10 306	6 520
Excédent ordinaire	+1 384	+ 839
III. Solde des budgets annexes	- 102	- 33
IV. Solde des comptes spéciaux	+ 665	- 749
V. Fonds réservés pour dépenses ordonnancées	+ 551	- 474
-- Déficit de caisse (I-II+III+IV+V)	-7 588	-6 815
-- Financement	+7 588	+6 815
Dépôts au Trésor et au Centre de chèques postaux ...	+ 422	+ 902
Emprunts intérieurs	+ 860	+1 600
— à long terme	(+ 405)	(+ 813)
— à moyen terme	(+ 11)	(- 5)
— à court terme	(+ 444)	(+ 692)
Concours extérieurs	+3 369	+3 909
— à long terme	(+4 607)	(+3 925)
— à moyen terme	(+ 154)	(+ 41)
— à court terme	(+ 608)	(- 68)
Avances de la Banque du Maroc	+1 413	+1 007
Opérations à classer et à régulariser	- 481	- 603

SOURCE : Ministère des Finances - Division du Trésor.

* Situation provisoire.

(1) Du budget général et des budgets annexes.

A. 40 — Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

en millions de dirhams	31 décembre 1976			Fin décembre 1977			Fin décembre 1978		
	Mon-tants	Variations annuelles		Mon-tants	Variations annuelles		Mon-tants	Variations annuelles	
		MDH	MDH		%	MDH		MDH	%
Monnaie fiduciaire	5 733	1 082	23,3	6 651	918	16,0	7 677	1 026	15,4
Monnaie scripturale	9 417	1 230	15,0	11 214	1 797	19,1	12 962	1 748	15,6
Dépôts :									
— à la Banque du Maroc	207	16	8,4	219	12	5,8	265	46	21,0
— dans les banques	7 792	910	13,2	9 224	1 432	18,4	10 603	1 379	14,9
— au CCP et au Trésor	1 418	304	27,3	1 771	353	24,9	2 094	323	18,2
A. Disponibilités monétaires	15 150	2 312	18,0	17 865	2 715	17,9	20 639	2 774	15,5
B. Quasi-monnaie	1 752	315	21,0	2 180	428	24,4	3 672	1 492	68,4
Masse monétaire (A+B)	16 902	2 627	18,4	20 045	3 143	18,6	24 311	4 266	21,3

En pourcentage de la masse monétaire	1976	1977	1978
Monnaie fiduciaire	33,9	33,2	31,6
Monnaie scripturale	55,7	55,9	53,3
Quasi-monnaie	10,4	10,9	15,1

SOURCE : Banque du Maroc.

A. 41 — Evolution des contreparties de la masse monétaire

<i>en millions de dirhams</i>	31 décembre 1976			Fin décembre 1977			Fin décembre 1978		
	Mon-tants	Variations annuelles		Mon-tants	Variations annuelles		Mon-tants	Variations annuelles	
		MDH	MDH		%	MDH		MDH	%
Avoirs extérieurs nets . . .	1 838	- 70	- 3,7	1 812	- 26	- 1,4	1 779	- 33	- 1,8
Banque du Maroc	1 569	- 77	- 4,7	1 561	- 8	- 0,5	1 447	- 114	- 7,3
Banques de dépôts	269	7	2,7	251	- 18	- 6,7	332	81	32,3
Créances sur le Trésor . . .	7 935	1 377	21,0	10 116	2 181	27,5	13 561	3 445	34,1
Créances propres de la Banque du Maroc	3 660	712	24,2	5 009	1 349	36,9	6 058	1 049	20,9
Banques (portefeuille d'effets publics)	2 835	362	14,6	3 305	470	16,6	4 694	1 389	42,0
Dépôts auprès des comp- tables publics	1 440	303	23,6	1 802	362	25,1	2 809	1 007	55,9
(dont banques)	(22)			(31)			(715)		
Crédits à l'économie	7 606	1 275	20,1	8 867	1 261	16,6	9 761	894	10,1
Banque du Maroc	1 621	516	46,7	1 613	- 8	- 0,5	1 480	- 133	- 8,2
Banques de dépôts	5 985	759	14,5	7 254	1 269	21,2	8 281	1 027	14,2
Total des contreparties . .	17 379	2 582	17,4	20 795	3 416	19,7	25 101	4 306	20,7
Divers (ajustement)	- 477			- 750			- 790		

<i>En pourcentage du total des contreparties</i>	1976	1977	1978
Avoirs extérieurs nets . . .	10,6	8,7	7,1
Créances sur le Trésor . . .	45,6	48,7	54,0
Crédits à l'économie	43,8	42,6	38,9

SOURCE : Banque du Maroc.

A. 42 — Evolution des disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises et des particuliers

en millions de dirhams	1977	1978											
	Déc.	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	Déc.
Monnaie fiduciaire	6651	6668	6692	6697	6725	6732	6985	7152	7383	7321	7345	7493	7677
Monnaie scripturale	11214	11278	11357	11457	11158	11552	11584	11783	11475	11713	11885	11845	12962
Total des disponibilités monétaires	17865	17946	18049	18154	17883	18284	18569	18935	18858	19034	19230	19338	20639
Quasi-monnaie	2180	2254	2321	2439	2505	2489	2476	2750	2992	3099	3312	3501	3672
Total des disponibilités monétaires et quasi monétaires	20045	20200	20370	20593	20388	20773	21045	21685	21850	22133	22542	22839	24311

SOURCE : Banque du Maroc.

A. 43 — Evolution de la circulation fiduciaire

en millions de dirhams	1977	1978											
	Déc.	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	Déc.
Billets en circulation	6762	6735	6752	6754	6801	6788	7039	7269	7458	7419	7422	7571	7762
Monnaies divisionnaires ..	136	136	136	136	137	138	138	140	142	144	145	145	147
A déduire :	6898	6871	6888	6890	6938	6926	7177	7409	7600	7563	7567	7716	7909
Encaisses des banques et des comptables publics	—247	—203	—196	—193	—213	—194	—192	—257	—217	—242	—222	—223	—232
Total	6651	6668	6692	6697	6725	6732	6985	7152	7383	7321	7345	7493	7677

SOURCE : Banque du Maroc.

A. 44 — Evolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie

en millions de dirhams	1977	1978												
	Déc.	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	Déc.	
Monnaie scripturale														
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	219	310	239	245	258	220	223	223	227	244	231	194	265	
Dépôts à vue dans les banques de dépôts	9224	9107	9288	9364	9146	9418	9544	9793	9458	9731	9945	10013	10603	
Total des dépôts à vue du système bancaire	9443	9417	9527	9609	9404	9638	9767	10016	9685	9975	10176	10207	10868	
Dépôts aux chèques postaux ...	853	901	851	852	751	840	842	801	830	892	867	895	912	
Dépôts au Trésor	918	960	979	996	1003	1074	975	966	960	846	842	743	1182	
Total	11214	11278	11357	11457	11158	11552	11584	11783	11475	11713	11885	11845	12962	
Quasi-monnaie														
Dépôts à terme	2180	2254	2321	2439	2505	2489	2432	238	2673	2691	2796	2874	2959	
Dépôts-importation	—	—	—	—	—	—	44	212	319	408	516	627	713	
Total	2180	2254	2321	2439	2505	2489	2476	2750	2992	3099	3312	3501	3672	
Total général ..	13394	13532	13678	13896	13663	14041	14060	14533	14467	14812	15197	15346	16634	

SOURCE : Banque du Maroc.

A. 45 — Evolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts

en millions de dirhams	1977	1978											
	Déc.	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	Déc
Comptes courants ordinaires	4082	3882	3928	3924	3653	3774	3725	3963	3826	4063	4189	4300	4666
Comptes de chèques	4822	4927	5003	5106	5203	5325	5507	5509	5327	5369	5408	5420	5605
Créditeurs divers	320	298	357	334	290	319	312	321	305	299	348	293	332
Total	9224	9107	9288	9364	9146	9418	9544	9793	9458	9731	9945	10013	10603

SOURCE : Banque du Maroc.

A. 46 — Evolution des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires

en millions de dirhams	1977	1978												
	Déc.	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	Mai	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	Nov.	Déc.	
Avoirs extérieurs nets (1)														
Institut d'émission	1561	2129	1753	1174	930	1190	806	1431	1637	1333	1038	1054	1447	
Banques de dépôts	251	258	253	237	266	299	291	326	349	324	345	317	332	
Total	1812	2387	2006	1411	1196	1489	1097	1757	1986	1657	1383	1371	1779	
Créances sur le Trésor														
Créances nettes de l'Institut d'émission	5009	4654	5065	5341	5217	5196	5777	5719	5598	6004	6240	5981	6058	
Portefeuille d'effets publics du système bancaire	3305	3537	3618	3783	3711	3655	3547	3404	3400	3776	3989	4380	4694	
Dépôts des banques au Trésor	31	13	27	21	24	17	29	221	309	427	522	640	715	
Créances des entreprises et des particuliers	1771	1861	1830	1848	1754	1914	1817	1767	1790	1738	1709	1638	2094	
Total	10116	10065	10540	10993	10706	10782	11170	11111	11097	11945	12460	12639	13561	
Crédits à l'économie (2)														
Institut d'émission	1613	1535	1449	1555	1765	1704	1540	1692	1587	1636	1562	1604	1480	
Banques de dépôts	7254	6974	7078	7368	7507	7395	7753	7699	7700	7539	7838	7927	8281	
Total	8867	8509	8527	8863	9272	9099	9293	9391	9287	9175	9400	9531	9761	
Total	20795	20961	21073	21267	21174	21370	21560	22259	22370	22777	23243	23541	25101	
Balance des éléments divers	-750	-761	-703	-674	-785	-597	-515	-574	-520	-644	-701	-702	-790	
Total des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires	20045	20200	20370	20593	20388	20773	21045	21685	21850	22133	22542	22839	24311	

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

(2) Non compris les créances nées sur l'étranger.

SOURCE : Banque du Maroc.

A. 47 — Evolution des avoirs extérieurs (1)

en millions de dirhams	1977	1978												
	Déc.	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	Déc.	
Réserves internationales														
Avoirs en or de l'Institut d'émission	112	112	112	112	116	116	116	116	116	116	116	116	116	121
Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'émission	2113	2626	2228	1778	1336	1533	1152	1844	2371	2091	1844	1892	2311	2311
Disponibilités en D.T.S. ..	43	43	48	48	61	48	48	48	75	75	75	64	64	64
Position tranche-or F.M.I. ..	143	143	143	143	191	191	191	191	191	191	191	191	191	191
Souscription Fonds monétaire arabe	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
Total	2440	2953	2560	2110	1733	1917	1536	2228	2782	2502	2255	2292	2716	2716
Autres avoirs extérieurs														
Devises inconvertibles de l'Institut d'émission	41	65	56	148	183	247	174	193	180	186	163	132	59	59
Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts	421	428	417	417	438	470	477	508	530	511	537	492	492	492
Total	462	493	513	565	621	717	651	701	710	697	700	624	551	551
Total des avoirs bruts	2902	3446	3073	2675	2354	2634	2187	2929	3492	3199	2955	2916	3267	3267
Engagements extérieurs														
Recours au crédit F.M.I. (2)	752	752	752	752	805	809	809	809	1102	1102	1102	1102	1107	1107
Autres engagements de l'Institut d'émission ..	168	137	151	332	181	165	95	181	223	253	278	268	221	221
dont : (en devises inconvertibles)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)
Engagements des banques de dépôts	170	170	164	180	172	171	186	182	181	137	192	175	130	130
Total	1090	1059	1067	1264	1158	1145	1090	1172	1506	1542	1572	1545	1488	1488
Total des avoirs extérieurs nets ..	1812	2387	2006	1411	1196	1489	1097	1757	1986	1657	1383	1371	1779	1779

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

(2) Outre les engagements en devises résultant des différents tirages effectués sur le F.M.I., ce poste inclut, pour de faibles montants, les engagements en dirhams vis-à-vis de cet organisme, de la B.I.R.D. et de ses filiales.

SOURCE : Banque du Maroc.

A. 48 — Evolution des créances sur le Trésor

en millions de dirhams	1977	1978												
	Déc.	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	Déc.	
Créances propres de l'Institut d'émission														
Avances à l'Etat	4971	4000	4000	4000	4000	5048	5288	5288	5288	5288	5288	5288	5288	5288
Bons du Trésor (échange monétaire et monnaie divisionnaire)	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
Traites douanières et obligations cautionnées	—	91	322	340	373	—	—	—	—	62	314	65	373	—
Avances sur bons C.N.C.A.	—	—	135	135	135	—	—	—	—	—	—	—	135	—
C. C. P. de la Banque du Maroc	35	60	70	54	50	89	79	71	62	105	93	86	75	—
Avances sur effets F.E.C.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur diverses obligations	—	450	—	258	94	—	—	—	—	—	—	—	142	—
Avances sur créances en devises	—	—	479	500	500	—	352	309	202	500	500	500	—	—
Total brut	5145	4740	5145	5426	5291	5276	5858	5807	5691	6094	6334	6078	6152	
A déduire :														
Compte courant du Trésor et encaisses des comptes publics	—136	—86	—80	—85	—74	—80	—81	—89	—93	—90	—94	—97	—94	—
Total net	5009	4654	5065	5341	5217	5196	5777	5719	5598	6004	6240	5981	6058	
Effets publics														
Institut d'émission	97	153	135	328	588	217	675	108	151	183	370	423	321	—
Banques de dépôts	3208	3384	3483	3455	3123	3438	2872	3296	3249	3593	3619	3957	4373	—
Total	3305	3537	3618	3783	3711	3655	3547	3404	3400	3776	3989	4380	4694	
Dépôts des banques au Trésor	31	13	27	21	24	17	29	221	309	427	522	640	715	
Créances des entreprises et des particuliers														
Contrevaleur des dépôts aux chèques postaux et au Trésor	1771	1861	1830	1848	1754	1914	1817	1767	1790	1738	1709	1638	2094	—
Total des créances nettes sur le Trésor	10116	10065	10540	10993	10706	10782	11170	11111	11097	11945	12460	12639	13561	

SOURCE : Banque du Maroc.

A. 49 — Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1)

en millions de dirhams	1977	1978												
	Déc.	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	Déc	
Institut d'émission														
Escompte	1252	1243	1180	1239	1414	1384	1214	1251	1255	1240	1234	1242	1146	
Avances	261	199	212	185	218	226	244	274	258	253	271	287	290	
Effets en cours de recouvrement	100	93	57	131	133	94	82	167	74	143	57	75	44	
Total	1613	1535	1449	1555	1765	1704	1540	1692	1587	1636	1562	1604	1480	
Banques de dépôts														
Crédits à court terme	6539	6248	6283	6510	6725	6659	6954	6889	6868	6732	7006	7094	7392	
Crédits à moyen terme	687	697	766	774	752	706	768	771	791	765	771	789	843	
Crédits à long terme	28	29	29	24	30	30	31	39	41	42		44	46	
Total	7254	6974	7078	7308	7507	7395	7753	7699	7700	7539	7818	7927	8281	
Total des crédits à l'économie ...	8867	8509	8527	8863	9272	9099	9293	9391	9287	9175	9400	9531	9761	

(1) Non comprises les créances nées sur l'étranger, incluses dans les avoirs extérieurs.

SOURCE : Banque du Maroc.

**A. 50 — Emplois et ressources des banques de dépôts
(banques inscrites et Crédit populaire)**

<i>en millions de dirhams</i>	31.12.76	30.6.77	Fin déc. 77	30.6.78	Fin déc. 78
EMPLOIS					
1. Encaisses	510	568 *	571 *	839	674
Espèces en caisse	107	113	112	112	139
Banque du Maroc	33	44 *	24 *	252	98
Réserve monétaire et compte bloqué	370	411	435	475	437
2. Créances sur le Trésor	2 857	3 221	3 336	3 576	5 409
Dépôts et assimilés	22	44	31	29	715
Bons du Trésor	2 835	3 177	3 305	3 547	4 694
3. Crédits à l'économie	6 994	7 522	8 416 *	8 821	9 233
Court terme ⁽¹⁾	6 381	6 762	7 585 *	7 901	8 224
Moyen terme	593	733	803	889	963
Long terme	20	27	28	—	46
4. Concours aux organismes financiers spécialisés	124	180	151	240	134
5. Titres en portefeuille	423	440	454	522	547
Participations	64	85 *	86	97	142
Autres titres	359	355 *	368	425	405
6. Avoirs extérieurs ⁽²⁾	182	190	167 *	192	205
Monnaies	11	11	10	11	10
Banques et correspondants à l'étranger	171	179	157 *	181	195
7. Immobilisations	206	227	255	308	366
8. Emplois divers nets	258	286 *	214 *	336	50
Total	11 554	12 634	13 564	14 794	16 618
RESSOURCES					
1. Fonds propres nets	500	531	583	632	719
Capital et réserves	480	523	560	622	683
Report à nouveau et bénéfice de l'exercice	42	31	46	36	63
A déduire : pertes antérieures et frais d'établissement	-22	-23	-23	-26	-27
2. Provisions pour risques	109	137	134	164	158
3. Dépôts à vue	7 792	8 557	9 224	9 544	10 603
Comptes de chèques	3 870	4 646	4 822	5 507	5 605
Comptes courants d'entreprises non financières	3 539	3 531	3 959	3 645	4 397
Comptes d'établissements financiers	128	124	123	80	269
Créditeurs divers	255	262	320	312	332
4. Dépôts à échéance	1 752	1 951	2 180	2 476	3 672
Comptes et bons à échéance fixe	1 752	1 951	2 180	2 432	2 959
Dépôts-importation	—	—	—	44	713
5. Engagements extérieurs	121	155	170	186	160
Comptes en devises (à vue et à terme)	28	28	37	55	56
Banques et correspondants à l'étranger	93	127	133	131	104
6. Concours de l'Institut d'émission	1 153	1 163	957	1 520	1 145
Sur effets publics	270	351	97	675	321
Sur effets privés	847	738	743	726	725
Sur effets transitant par la B.N.D.E.	36	74	117	119	119
7. Concours des organismes spécialisés	127	140	316	272	141
8. Ressources diverses nettes	—	—	—	—	—
Total	11 554	12 634	13 564	14 794	16 618

* Chiffres rectifiés.

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger..... 213 260 259 280 291

(2) A l'exclusion des créances nées sur l'étranger nourries par les banques ou réescomptées par l'Institut d'émission, comprises dans les crédits à l'économie.

Source : Banque du Maroc.

A. 51 — Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés

<i>en millions de dirhams</i>	30.6.77	Fin déc. 77	30.6.78	Fin déc. 78
EMPLOIS				
1. Encaisses et valeurs à recouvrer	51	49	43	124
2. Créances sur le Trésor	466	515	506	600
Dépôts à vue et assimilés	9	4	5	6
Bons et obligations d'Etat	457	511	501	594
3. Créances sur les banques	264	439	336	539
Dépôts à vue	78	36	36	319
Dépôts à terme et prêts	186	403	300	220
4. Crédits à l'économie	3 907	4 454	5 100	5 424
Court terme	616	656	786	789
Moyen et long terme	3 291	3 798	4 314	4 635
5. Crédits aux collectivités publiques	261	292	283	280
6. Titres en portefeuille	373	399	435	557
Participations	285	303	313	355
Autres titres	88	96	122	202
7. Immobilisations	87	111	124	130
8. Emplois divers nets	—	7	29	—
Total	5 409	6 266	6 856	7 654
RESSOURCES				
1. Fonds propres	492	591	632	700
dont : dotations de l'Etat	94	94	94	94
provisions pour dépréciation d'actif	27	29	26	40
2. Concours de l'Etat	413	358	359	347
3. Emprunts extérieurs (à plus d'un an)	1 433	2 015	2 222	2 516
4. Emprunts intérieurs	620	631	792	785
Dépôts à terme et bons de caisse	1	—	—	—
Obligations et bons	440	480	592	651
Concours bancaires	180	151	200	134
5. Dépôts à court terme	1 818	2 039	2 275	2 589
6. Concours de l'Institut d'émission ⁽¹⁾	612	632	576	543
Escompte	540	548	503	493
Autres concours	72	84	73	50
7. Ressources diverses nettes	21	—	—	174
Total	5 409	6 266	6 856	7 654

(1) Non compris le réescompte d'effets à moyen terme présentés par la Banque nationale pour le développement économique, considérés comme concours de l'Institut d'émission aux banques.
Source : Banque du Maroc.

A. 52 — Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts (1)
(nourris, réescomptés ou pris en pension)

en millions de dirhams	1977	1978					
	Déc.	MARS	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMB.	Déc.
Engagements à court terme							
Papier commercial sur le Maroc	1 477,2	1 247,1	1 267,9	1 315,3	1 287,3	1 158,6	1 383,4
Crédits à la consommation	302,9	279,3	290,7	304,8	294,6	316,1	322,7
Papier commercial sur l'étranger	258,6	240,1	286,2	279,0	293,3	288,5	291,0
Avances sur conserves de sardines	50,5	50,9	43,5	44,2	46,9	52,0	56,1
Organismes coopératifs agricoles	259,4	213,0	237,0	297,0	346,1	356,7	362,7
Autres crédits garantis par l'Etat ou la C.C.G. (2)	212,5	175,0	165,2	166,2	195,2	173,7	245,5
Autres crédits comportant la signature de la C.M.M. (3) ..	243,4	229,5	286,3	267,9	271,2	232,6	245,4
Avances sur marchandises et warrants	768,8	778,9	756,9	765,0	798,4	765,4	734,7
Crédits aux céréalistes privés ..	120,5	101,2	144,5	169,2	198,4	197,0	166,7
Autres crédits assortis de garanties réelles	859,5	909,6	992,9	966,3	982,3	1 017,4	1 045,4
Crédits sans spécification ni garanties réelles	2 152,9	2 336,7	2 663,7	2 585,4	2 701,5	2 600,7	2 437,8
Divers	879,2	756,7	766,3	776,6	687,7	728,4	933,1
Total	7 585,4	7 318,0	7 901,1	7 936,9	8 102,9	7 887,1	8 224,5
Engagements à moyen terme							
Sans garanties réelles	75,5	104,9	111,9	107,8	106,6	108,3	131,8
Avec garanties réelles	385,6	400,5	411,9	416,0	432,8	435,3	464,3
Avec garanties de l'Etat ou de la C.C.G.	341,3	362,4	364,7	356,8	376,3	381,2	366,0
Prêts à la marocanisation	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
Total	803,1	868,4	889,1	881,2	916,3	925,4	962,6
Engagements à long terme							
Particuliers	5,5	5,7	5,3	4,9	4,5	4,4	3,9
Prêts à la marocanisation	22,3	23,9	25,7	34,4	36,8	37,5	42,3
Total	27,8	29,6	31,0	39,3	41,3	41,9	46,2
Concours aux organismes financiers spécialisés	151,4	220,5	199,6	134,3	139,0	137,6	134,0
Total général ...	8 567,7	8 436,5	9 020,8	8 991,7	9 199,5	8 992,0	9 367,3

(1) Y compris les concours bancaires aux organismes financiers spécialisés.

(2) Caisse centrale de garantie.

(3) Caisse marocaine des marchés.

Source : Banque du Maroc.

A. 53 — Evolution des recours des banques à l'Institut d'émission

<i>en millions de dirhams</i>	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	Déc.
1976												
Recours sur effets publics	249	420	410	388	527	257	760	917	706	400	470	270
Recours sur effets privés	609	661	711	778	707	708	707	807	849	776	871	847
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique .	18	21	12	6	4	10	16	16	11	16	33	36
Total (1)	876	1102	1133	1172	1238	975	1483	1740	1566	1192	1374	1153
Moyenne quotidienne des recours	674	918	1035	1138	1206	1102	1039	1629	1670	1312	1097	1180
1977												
Recours sur effets publics	357	106	158	248	171	351	316	201	352	438	432	97
Recours sur effets privés	846	800	797	780	732	738	719	799	738	774	775	743
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique .	23	16	45	49	51	74	73	90	114	68	82	117
Total (1)	1226	922	1000	1077	954	1163	1108	1090	1204	1280	1289	957
Moyenne quotidienne des recours	1239	1085	946	1053	986	1068	1183	1149	1163	1133	1346	1395
1978												
Recours sur effets publics	153	135	328	528	217	675	108	151	183	371	423	221
Recours sur effets privés	659	644	737	873	785	726	714	765	681	792	799	714
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique .	148	73	95	117	172	119	108	124	158	137	130	119
Total (1)	960	852	1160	1578	1174	1520	930	1040	1022	1360	1352	1164
Moyenne quotidienne des recours	1002	929	1017	1456	1430	1347	1216	1061	1099	1174	1355	1345

SOURCE : Banque du Maroc.

(1) Recours en fin de mois. Chiffres extraits des statistiques monétaires.

A. 54 — Structure des taux d'intérêt créditeurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31 décembre 1978 (taux uniques) (1)
1. Banques de dépôts (2)	
A. Comptes à vue :	
Comptes ordinaires (non rémunérés)	
Fonds rapatriés par les personnes physiques marocaines travaillant à l'étranger	3
Compagnies d'assurance, réassurance, organismes de prévoyance (3)	4
B. Comptes sur carnets	4
C. Comptes à terme et bons de caisse :	
de 1 mois à moins de 3 mois	3
de 3 mois à moins de 6 mois	4,5
de 6 mois à moins de 12 mois	6
de 12 mois à moins de 18 mois	7
de 18 mois à 24 mois (inclus)	8
au-delà de 24 mois	taux libre
2. Caisse d'épargne nationale	5,5
3. Organismes financiers spécialisés	
A. Crédit immobilier et hôtelier :	
Bons à 5 ans réservés aux banques	6,5
Obligations à 10 ans	7,5
Obligations à 15 ans	8,5
B. Banque nationale pour le développement économique :	
Bons de caisse à 3 mois	4,5
Bons de caisse à 6 mois	6
Bons de caisse à 12 mois	7
Obligations à 10 ans	7,50
Obligations à 15 ans	8,50
C. Caisse nationale de crédit agricole :	
Dépôts à vue	1,50

	Taux en vigueur au 31 décembre 1978 (taux uniques) (3)
1. Trésor	
Bons sur formules à 6 mois émis dans le public (rendement réel à l'échéance de 6 mois : 6,088) (rendement réel en cas de remboursement après 3 mois : 5,985)	6 (4)
Bons en compte courant (réservés aux banques, aux organismes financiers et aux compagnies d'assurances) :	
— à 6 mois (rendement réel à 6 mois : 4,253) (rendement réel en cas de remboursement entre 3 et 6 mois : 4,242)	4,25 (4)
— à 1 an (rendement réel à 1 an : 4,438)	4,25 (5)
— à 5 ans	6,50
Emissions réservées aux banques dans le cadre du financement des prêts accordés pour la marocanisation de certaines activités :	
— à 1 an	3,50
— à 10 ans (émissions non renouvelées depuis 1973)	3,50
Bons nominatifs, à 5 ans, émis en représentation du prélèvement obligatoire sur salaires et traitements (émissions non renouvelées depuis 1972)	4
Bons au porteur émis en emploi des comptes capital de non-résidents :	
— à 7 ans	5,50
Bons émis en emploi de la « réserve d'investissement », à 10 ans, nominatifs	5
Obligations d'Etat, ou garanties par l'Etat :	
— à 10 ans	7,50
— à 15 ans	8,50

(1) Changements à compter du 1^{er} juillet 1978

(2) Arrêté du Ministre des Finances du 29 juin 1974 applicable à partir du 1^{er} juillet 1974, modifié par l'arrêté du 30 juin 1975 applicable à partir du 1^{er} juillet 1975 et modifié par l'arrêté du 30 juin 1978

(3) Changements par rapport au 31 décembre 1977

(4) Arrêté du Ministre des Finances n° 678-78 du 30 juin 1978

(5) Arrêté du Ministre des Finances n° 977-78 du 29 juin 1978

A. 55 — Structure des taux de refinancement de la Banque du Maroc
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31 décembre 1978
A. Facilités à court terme aux établissements de crédit	
a) Escompte et pension ordinaire d'effets privés —	
Taux de base (papier commercial Maroc - warrants - avances sur marchandises - papier financier - crédits C.M.M. (1) - crédits d'équipement à 2 ans maximum)	4,50
Créances nées sur l'étranger	3
Crédits de financement des exportations (2)	4
Papier représentatif d'avances sur marchandises accordées aux organismes coopératifs agricoles	3,50
b) Mobilisation en faveur des banques de Bons du Trésor (escompte ou avance) :	
Bons à 6 mois (taux de rendement réel)	4,293
Bons à 1 an (taux de rendement réel)	4,438
Bons à 5 ans (3)	6,50
c) Avances spéciales (sur effets publics ou privés) accordées aux banques	
Sans pénalité	6
Avec pénalité	12,75
d) Refinancement de crédits aux établissements financiers (4) :	
C.N.C.A.	3
C.D.G. / C.I.H.	3,50
B. Crédits à moyen terme à l'économie	
Moyen terme bancaire (avec ou sans garantie de l'Etat ou de la C.C.G.) (5)	4
Moyen terme C.N.C.A. (4)	3
Moyen terme C.I.H.	3,50
Moyen terme C.D.G. (effets FEC)	4
C. Concours à l'Etat	
En dehors des avances, conventionnelle et statutaire consenties à titre gratuit, la Banque du Maroc accorde au Trésor d'autres concours aux conditions suivantes :	
Avances sur bons du Trésor (C.N.C.A.)	4,50
Mobilisations de traites douanières	4,50
Avances sur obligations cautionnées	4,50
Avances sur obligations (C.I.H., C.N.C.A., B.N.D.E., O.N.E.) souscrites par la C.D.G. et mobilisées pour le compte du Trésor (6)	3,50 - 6 6,25 - 7,50

(1) Crédits appuyés de la signature de la Caisse marocaine des marchés.

(2) Rubrique introduite en 1976.

(3) Bons à 5 ans émis avant le 3 décembre 1974 : taux de 4,50 % et ceux émis au-delà de cette date, taux de 6,50 %.

(4) Taux préférentiels consentis dans le cadre d'une fiche d'escompte globale ouverte par la Banque du Maroc.

(5) Caisse centrale de garantie.

(6) Selon le taux d'émission.

A. 56 — Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31 décembre 1978		
	Minimum	Maximum	Unique
1. Banques de dépôts			
A. Crédit à court terme			
<i>Mobilisables</i>			
Créances nées sur l'étranger	4,50	9	
Crédits de financement des exportations (1)	5,50	7	
Papier commercial sur le Maroc	5,50	7,50	
Autres crédits à court terme mobilisables	6	8	
<i>Non mobilisables</i>			
Découverts non spécifiés	8 *	10,50 *	
Autres crédits à court terme non mobilisables	Taux applicable aux crédits mobilisables de même nature majoré d'un point		
* à l'exclusion de toute commission			
<i>Spéciaux</i>			
Warrants « récolte céréalière »			5,50
Warrants des conserves de sardines			5,50
Warrants riz			5,50
Warrants coton			5,50
Crédits C.M.M. (2)			6,50
B. Crédits à moyen terme			
<i>Mobilisables</i>			
Tous crédits			6
<i>Non mobilisables</i>			
Tous crédits	8,50	11	
C. Crédits à long terme			
Tous crédits	Taux au moins égal au taux maximum des crédits à moyen terme non mobilisables		
2. Banque nationale pour le développement économique			
A. Crédits à moyen terme			10 *
B. Crédits à long terme (au-delà de 7 ans)			11 *
* avec ristourne de 2 % pour certains investissements (Code des investissements du 13 août 1973). En ce qui concerne les crédits d'équipement maritimes, cette ristourne se cumule avec celle de 4 % prévue par l'arrêté du 17 février 1954.			

(1) Rubrique introduite en 1976; voir arrêté du Ministre des finances n° 1050-76

(2) Il s'agit des crédits comportant la signature de la Caisse marocaine des marchés. A ce taux unique s'ajoutent les commissions perçues par la Caisse fixées à : 2 % pour les opérations de refinancement, 1,20 % pour les acceptations d'accompagnement, 1,40 % pour les acceptations de mobilisation

A. 56 (suite) — Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

3. Catégorie nationale de crédit agricole

Nature des opérations	Régime au 31 décembre 1978			
			Taux	
1) Court terme	1. Warrants		5	
	2. Prêts à la production :			
	— céréales et légumineuses		6	
	— Opération intégrées (betterave, canne à sucre, coton, ...)		8	
	— Autres crédits (embouche, agrumes, maraichage...)		8,50	
2) Moyen terme	Coopératives de la réforme agraire :			
	1. Prêts de subsistance :			
	— pour les 4 premières années		7	
	— pour la 5 ^e année		8	
	— par la suite		8,50	
	2. Autres crédits à moyen terme .		8,50	
4. Crédit immobilier et hôtelier	Régime au 31 décembre 1978 (1)			
	Valeur immobilière totale (V.I.T.)	Taux statutaire	Ris-tourne d'intérêt	Taux applicable
	I. - Régime général			
	1. Construction à usage d'habitation personnelle			
	inférieure ou égale à 150 000 DH	12	6	6
	comprise entre 150 000 et 200 000 DH	12	5	7
	comprise entre 200 000 et 300 000 DH	12	néant	9,75
	supérieure à 300 000 DH	12	néant	12
	2. Secteur locatif			
	II. - Régime foncier			
1. Construction de locaux commerciaux ..				
—	12	néant	12	
2. Viabilisation des terrains				
—	12	néant	12	
3. Prêt-à-contrat des promoteurs				
—	12	néant	12	
4. Acquisitions de logements				
inférieure ou égale à 250 000 DH	12	néant	12	
III. - Crédits hôteliers				
— Crédits hypothécaires				
- d'une durée inférieure à 15 ans ...	12	5	7	
- d'une durée égale ou supérieure à 15 ans	14	5	9	
— Crédits avec nantissement (pour l'achat de mobilier et de matériel)				
—	12	5	7	
5. Trésor - C.D.G.	Régime au 31 décembre 1978			
	Habitat économique *	Revenus annuels de l'emprunteur	Taux	
	— Prêts individuels ...	- inférieurs à 12 000 DH	4	
		- compris entre 12 000 et 18 000 DH	6	
— Prêts collectifs	- inférieurs à 12 000 DH	3		
	- compris entre 12 000 et 18 000 DH	4		

(1) Changements à compter du 1^{er} septembre 1978.

* Ces crédits sont en fait accordés sur ressources budgétaires et distribués par l'intermédiaire du Crédit populaire.

Cours, exprimés en dirhams, des principales devises cotées à Rabat (1)
Cours du virement

	Fin mars 1978		Fin juin 1978	
	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	0,92201	0,92479	0,93375	0,93655
1 dollar E.U.	4,2177	4,2415	4,2114	4,2353
1 livre sterling	7,8308	7,8727	7,8182	7,8605
1 mark allemand ...	2,0865	2,0974	2,0241	2,0349
1 florin hollandais ..	1,9503	1,9608	1,8811	1,8915
100 francs belges	13,407	13,479	12,834	12,905
1 franc suisse	2,2573	2,2688	2,2629	2,2744
1000 liras italiennes ...	4,9484	4,9772	4,9152	4,9440
100 shillings autrichiens	28,978	29,140	28,105	28,265
100 pesetas espagnoles	5,2729	5,3018	5,3307	5,3599
	Fin septembre 1978		Fin décembre 1978	
	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	0,91956	0,92232	0,92839	0,93117
1 dollar E.U.	3,9770	4,0001	3,8750	3,8979
1 livre sterling	7,8475	7,8895	7,9061	7,9485
1 mark allemand ...	2,0531	2,0640	2,1292	2,1403
1 florin hollandais ..	1,8863	1,8967	1,9650	1,9762
100 francs belges	13,019	13,090	13,479	13,551
1 franc suisse	2,5674	2,5797	2,3882	2,4001
1000 liras italiennes ...	4,8304	4,8588	4,6758	4,7038
100 shillings autrichiens	28,336	28,495	29,067	29,229
100 pesetas espagnoles	5,5090	5,5385	5,5336	5,5633

(1) La Banque du Maroc cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes : dollar canadien, couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, escudo portugais, dinar tunisien et depuis le 20 novembre 1978, le rial saoudien, le dinar koweïtien et le dirham des Emirats Arabes Unis.

Décret n° 2-80-432 du 1^{er} ramadan 1400 (14 juillet 1980) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par la Banque nationale pour le développement économique à concurrence d'un encours maximum de quatre cents millions de dirhams (400.000.000 de DH).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la convention passée le 30 juillet 1959 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et la Banque nationale pour le développement économique et notamment son article 2 ;

Vu le dahir n° 1-59-294 du 18 rebia II 1379 (21 octobre 1959) approuvant la convention du 30 juillet 1959 ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans la limite d'un encours maximum de quatre cents millions de dirhams (400.000.000 de DH), la garantie de l'Etat est accordée aux emprunts de la Banque nationale pour le développement économique émis avec l'autorisation du ministre des finances dans le but de procurer à cet organisme des ressources nouvelles lui permettant de faire face à ces opérations de crédit.

ART. 2. — Ces emprunts pourront être réalisés en tout ou partie au Maroc ou à l'étranger, en dirhams ou en monnaies étrangères, sous toutes formes et notamment sous forme d'avances mobilisables au moyen de billets ou d'effets ou sous forme de bons et d'obligations, ces divers titres étant placés ou non dans le public.

Lorsqu'un emprunt sera réalisé en monnaie étrangère, son montant sera imputé sur la somme globale de quatre cents millions de dirhams (400.000.000 de DH) qui fait l'objet de la garantie accordée par le présent texte pour sa contrevaletur en dirhams, au jour de la mise effective des fonds à la disposition de la Banque nationale pour le développement économique.

ART. 3. — L'intérêt et l'amortissement de ces emprunts, soit en dirhams, soit en monnaies étrangères, seront garantis par l'Etat, la garantie étant attachée au titre et le suivant en quelques mains qu'il passe.

Mention de cette garantie figurera sur les titres.

ART. 4. — Les conditions et les modalités de ces emprunts seront fixées par arrêté du ministre des finances.

ART. 5. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 1^{er} ramadan 1400 (14 juillet 1980).

MAATI BOUABID.

Pour contresignation :

Le ministre des finances,

ABDELKAMEL RERHRHAYE.

Décret n° 2-80-448 du 2 ramadan 1400 (15 juillet 1980) approuvant l'accord de prêt, d'un montant de 5.000.000 de dinars koweïtiens, conclu le 6 jourmada I 1400 (23 mars 1980) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds arabe pour le développement économique et social.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-79-413 du 11 safar 1400 (31 décembre 1979) portant promulgation de la loi de finances pour l'année 1980 et notamment l'article 25 de ladite loi ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de prêt d'un montant de 5.000.000 de dinars koweïtiens, conclu le 6 jourmada I 1400 (23 mars 1980) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds arabe pour le développement économique et social en vue du financement du projet du Rharb agricole.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 2 ramadan 1400 (15 juillet 1980).

MAATI BOUABID.

Pour contresignation :

Le ministre des finances,

ABDELKAMEL RERHRHAYE.

Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 878-80 du 1^{er} rejab 1400 (16 mai 1980) fixant les prix de reprise des combustibles liquides et gazeux.

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES,

Vu le décret n° 1-72-556 du 12 chaabane 1392 (21 septembre 1972) portant délégation de pouvoirs au ministre chargé des mines pour la fixation des prix des produits énergétiques ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 13 juin 1972 classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les prix de reprise en raffineries des combustibles liquides et gazeux sont fixés ainsi qu'il suit :

Propane	2.016,00 dirhams la tonne ;
Butane	2.016,00 dirhams la tonne ;
Essence super	156,80 dirhams l'hectolitre ;
Essence ordinaire	140,00 dirhams l'hectolitre ;
Carburant aviation « JP 4 »	145,60 dirhams l'hectolitre ;
Carburateur JP 1)	134,40 dirhams l'hectolitre ;
Pétrole lampant	132,16 dirhams l'hectolitre ;
Gasoil	127,68 dirhams l'hectolitre ;
Fuel-oil n° 1	373,60 dirhams la tonne ;
Fuel-oil n° 2	784,00 dirhams la tonne ;
Fuel-oil n° 7	1.008,00 dirhams la tonne.

ART. 2. — Le réajustement des prix de reprise fixés à l'article précédent donnera lieu à une régularisation entre les raffineries de la Société anonyme marocaine de l'industrie du raffinage (S. A. M. I. R.) et de la Société chérifienne des pétroles (S. C. P.) et la Caisse de compensation.

ART. 3. — Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du samedi 2 rejab 1400 (17 mai 1980) à zéro heure.

ART. 4. — Le présent arrêté, qui abroge l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 179-80 du 16 safar 1400 (5 janvier 1980) relatif au même objet, sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 1^{er} rejab 1400 (16 mai 1980).

MOUSSA SAADI.

Le Premier ministre,

MAATI BOUABID.

Arrêté du Premier ministre n° 3-52-80 du 9 ramadan 1400 (23 juillet 1980) fixant les prix de vente du ciment aux différents stades de la commercialisation.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-334-71 du 4 février 1972 fixant la liste des produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72

du 13 juin 1972 classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les prix de vente de la tonne de ciment aux différents stades de la commercialisation sont fixés ainsi qu'il suit :

LIEU D'IMPLANTATION DE L'UNITÉ DE PRODUCTION et catégorie du ciment	PRIX SORTIE-USINE hors taxes DH/T	PRIX SORTIE-USINE toutes taxes comprises DH/T	PRIX DE CESSION du grossiste au détaillant DH/T	PRIX PUBLIC T.T.C. DH/T.
<i>Agadir :</i>				
CPAZ 325 ensachés	322,39	370,74	378,74	392,00
CM 250 ensachés	312,39	359,25	367,24	381,00
CPAZ 325 en vrac	308,39	354,65	362,65	—
<i>Casablanca :</i>				
CPAZ 325 ensachés	289,76	333,22	341,22	355,00
CM 250 ensachés	279,76	321,72	329,72	343,00
CPAZ 325 en vrac	275,76	317,12	325,12	—
<i>Marrakech :</i>				
CPAZ 325 ensachés	279,23	321,11	329,11	343,00
CM 250 ensachés	269,23	309,61	317,61	331,00
CPAZ 325 en vrac	265,23	305,01	313,14	—
<i>Meknès :</i>				
CPAZ 325 ensachés	261,76	301,02	309,02	323,00
CM 250 ensachés	251,76	289,52	297,52	311,00
CPAZ 325 en vrac	247,76	284,92	292,92	—
<i>Oujda :</i>				
CPAZ 325 ensachés	275,76	317,12	325,12	339,00
CM 250 ensachés	265,76	305,62	313,62	327,00
CPAZ 325 en vrac	261,76	301,02	309,02	—
<i>Rabat :</i>				
CPAZ 325 ensachés	280,87	323,00	331,00	344,00
CM 250 ensachés	270,87	311,50	319,50	333,00
CPAZ 325 en vrac	266,87	306,90	314,90	—
<i>Tanger :</i>				
CPAZ 325 ensachés	261,76	301,02	309,02	323,00
CM 250 ensachés	251,76	289,52	297,52	311,00
CPAZ 325 en vrac	247,76	284,92	292,92	—
<i>Tétouan :</i>				
CPAZ 325 ensachés	261,76	301,02	309,02	323,00
CM 250 ensachés	251,76	289,52	297,52	311,00
CPAZ 325 en vrac	247,76	284,92	292,92	—

ART. 2. — Les marges bénéficiaires du grossiste et du détaillant telles qu'elles ressortent du tableau figurant à l'article premier sont les suivantes :

a) *Ciment conditionné :*

1° Huit dirhams la tonne pour le grossiste ;

2° Treize dirhams cinquante centimes la tonne pour le détaillant ;

b) *Ciment en vrac :*

Huit dirhams la tonne pour l'intermédiaire.

ART. 3. — Les prix du ciment constitués par le tarif sortie usine, toutes taxes comprises, augmentés des marges bénéficiaires

prévues à l'article 2 ci-dessus, ne peuvent être majorés que des frais suivants :

— transport de centre à centre, calculé sur la base du tarif le plus économique ;

— transport de place à place dans le cas où les autorités locales estimeront nécessaire d'en tenir compte.

ART. 4. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel*, prendra effet à compter du 15 ramadan 1400 (28 juillet 1980) et abroge l'arrêté du Premier ministre n° 3-17-79 du 27 safar 1399 (25 janvier 1979) fixant les prix de vente du ciment aux différents stades de la commercialisation, ainsi qu'il a été modifié et complété.

Rabat, le 9 ramadan 1400 (22 juillet 1980).

MAATI BOUABID.

TEXTES PARTICULIERS

Décision du ministre de l'énergie et des mines n° 628-80 du 6 rejev 1400 (21 mai 1980) fixant les conditions de réattribution de permis miniers périmés ou annulés.

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES,

Vu le dahir du 9 rejev 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier au Maroc, tel qu'il a été modifié et complété, notamment ses articles 42 et 64 ;

Vu l'arrêté du 14 rejev 1370 (21 avril 1951) fixant les conditions de dépôt et d'enregistrement des demandes de permis de recherche, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-57-1647 du 24 jourmada I 1377 (17 décembre 1957) fixant certaines règles d'application des dispositions du dahir du 9 rejev 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier au Maroc, relatives aux taxes d'institution ou de renouvellement des titres miniers, à la taxe annuelle des concessions, ainsi qu'aux obligations de travaux à la charge des concessionnaires et des permissionnaires de recherche ou d'exploitation des mines, notamment son article 4 ;

Considérant que les permis dont la liste est annexée à la présente décision sont périmés ou annulés,

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. — Les permis de recherche et d'exploitation périmés ou annulés, dont la liste est annexée à la présente décision, sont soumis à réattribution avec période de simultanéité des demandes pendant 30 jours à compter du premier jour du deuxième mois suivant la date de publication au *Bulletin officiel* de la présente décision.

ART. 2. — Les demandes visées à l'article premier sont établies conformément aux prescriptions de l'arrêté susvisé du 14 rejev 1370 (21 avril 1951), les demandes devront être accompagnées, sous peine d'irrecevabilité, d'un programme de travaux répondant aux prescriptions de l'article 4 du décret susvisé du 24 jourmada I 1377 (17 décembre 1957). Ce programme doit être présenté sous pli cacheté.

ART. 3. — Les terrains seront rendus libres à la recherche si aucune demande n'a été déposée durant la période de simultanéité définie à l'article premier.

ART. 4. — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 6 rejev 1400 (21 mai 1980).

MOUSSA SAADI.

Liste des permis de recherche et d'exploitation périmés ou annulés et soumis à réattribution

NUMERO du permis de recherche	CATEGORIE	TITULAIRES	CARTES	DATE D'ÉCHÉANCE ou d'annulation
P.E. 1.558	II	Société d'exploitation de pyrrhotine de Kettara.	Marrakech-Nord 5-6	Échu le 18-1-1978
1.570	II	Société des mines de Bouskour.	Jbel Sarhro 1-2	Échu le 16-6-1978
1.571	II	id.	id.	id.
1.668	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Taounate 1-2 et 5-6	Échu le 16-9-1979
1.781	VIII	Société d'exploitation des mines des Rif.	Mellila 5-6	Échu le 17-7-1977
P.R. 20.667	VIII	Société d'exploitation et de recherches des argiles au Maroc.	Mellila 1-2	Annulé le 10-6-1977
20.668	VIII	id.	id.	id.
20.669	VIII	id.	id.	id.
20.676	VIII	id.	id.	id.
21.526	II	M. Aknouch Abderrahman.	Boujad 3-4 et 7-8	Annulé le 7-7-1979
21.859	II	M. Bouhamad Lhoucine.	Argana 7-8	Annulé le 13-10-1978
21.902	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Boujad 3-4	Annulé le 16-1-1978
22.028	II	id.	Argana 3-4 et 7-8	Échu le 16-10-1977
22.03	II	id.	Toudrha 5-6 et Maider 1-2	id.
22.035	II	id.	Argana 3-4	id.
22.034	II	id.	id.	id.
22.035	II	id.	id.	id.
22.036	II	id.	Argana 3-4 et 7-8	id.
22.037	II	id.	id.	id.
22.038	II	id.	id.	id.
22.039	II	id.	id.	id.
22.040	II	id.	Tizi-n-Test 1-2	id.
22.041	II	id.	Argana 3-4 et Tizi-n-Test 1-2	id.
22.042	II	id.	id.	id.
22.043	II	id.	Argana 3-4,	id.
22.044	II	id.	Tizi-n-Test 1-2 et 5-6	id.
22.045	II	id.	Tizi-n-Test 1-2	id.
22.046	II	id.	id.	id.
22.047	II	id.	id.	id.
22.048	II	id.	Argana 3-4 et Tizi-n-Test 1-2	id.
22.049	II	id.	id.	id.
22.050	II	id.	Argana 3-4	id.
			id.	id.

NUMERO du permis de recherche	CATEGORIE	TITULAIRES	CARTES	DATE D'ÉCHÉANCE ou d'annulation
22.053	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Tizi-n-Test 1-2	Échu le 16-10-1977
22.054	II	id.	id.	id.
22.055	II	id.	id.	id.
22.056	II	id.	id.	id.
22.109	II	id.	Kasba-Tadla 3-4 et 7-8	Échu le 17-1-1978
22.159	VIII	S.E.F.E.R.I.F.	Mellila 5-6	id.
22.161	VIII	id.	id.	id.
22.162	VIII	id.	Mellila 5-6 et 1-2	id.
22.221	II	M. Atmani Lhadj Moulay Driss.	Midelt 5-6	Annulé le 16-1-1980
22.248	VIII	id.	Mellila 5-6	Échu le 17-4-1978
22.413	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Zagora 1-2	Échu le 17-5-1978
22.452	II	M. Mohamed ben Lhoucine.	Midelt 3-4	Échu le 17-8-1978
22.507	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Oulmès 3-4	id.
22.520	II	id.	Demnate 3-4	id.
22.639	II	id.	Taliouine 1-2 et 5-6	Échu le 17-10-1978
22.640	II	id.	id.	id.
22.663	II	M. Lbouchouari Mohamed.	Argana 7-8	Échu le 17-2-1979
22.733	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Taliouine 1-2	Échu le 17-3-1979
22.746	II	id.	Tafraoute 7-8	Échu le 17-5-1979
22.748	II	id.	id.	id.
22.750	II	id.	id.	id.
22.751	II	M. El Mijj Mohamed.	Argana 5-6	id.
22.783	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Marrakech-Nord 7-8	Échu le 17-7-1979
22.817	IV	id.	Taliouine 1-2 et 5-6	Échu le 17-9-1979
22.818	II	id.	id.	id.
22.827	II	id.	Taliouine 5-6	id.
22.829	II	id.	Tafraoute 3-4 et 7-8	id.
22.834	II	M. Abdelbouch Mohamed.	Azrou 7-8	id.
22.840	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Oujda 7	id.
22.841	II	id.	id.	id.
22.842	II	id.	Oujda 7 et Berguent au 200.000 ^e	id.
22.844	II	id.	id.	id.
22.845	II	id.	id.	id.
22.848	II	id.	Oujda 5-6 et 7 et Berguent au 200.000 ^e	id.
22.857	II	id.	Oujda 5-6	id.
22.887	II	M. Mohamed ben Lhoucine.	Itzèr 5-6	Échu le 17-12-1979
22.899	VIII	Bureau de recherches et de participations minières.	Taurirt 5-6	id.
22.900	VIII	id.	id.	id.
22.901	VIII	id.	id.	id.
22.902	VIII	id.	id.	id.
22.903	VIII	id.	id.	id.
22.904	VIII	id.	id.	id.
22.905	VIII	id.	id.	id.
22.906	VIII	id.	id.	id.
22.907	VIII	id.	id.	id.
22.915	II	id.	Taliouine 3-4 et 7-8	id.
22.921	II	id.	Marrakech-Nord 3-4 et 7-8	id.
22.922	II	id.	Marrakech-Nord 7-8	id.
22.923	II	id.	id.	id.
22.940	II	id.	Taliouine 5-6	id.
22.947	II	id.	Argana 5-6	id.
22.948	II	id.	Argana 1-2	id.
22.949	II	id.	id.	id.
22.950	II	id.	Argana 1-2 et 3-4	id.
22.951	II	id.	id.	id.
22.972	II	M. Berrahdouch Mohamed.	Taurirt 7-8	Échu le 17-2-1976
22.973	II	id.	id.	id.
23.210	II	M. Bousselhame Ahmed.	Midelt 3-4	Échu le 17-11-1976
23.228	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Tizi-n-Test 1-2	id.

NUMERO du permis de recherche	CATEGORIE	TITULAIRES	CARTES	DATE D'ÉCHEANCE ou d'annulation
23.267	II	M. El Khettar Hassan.	Taza 1-2	Échu le 17-12-1976
23.316	III	M. Mehdi Ahmed.	Debdou 5-6	id.
23.342	II	S.O.C.O.M.I.S.	Marrakech-Sud 3-4	Échu le 17-3-1977
23.459	II	M. Duhon Émile Jean.	Marrakech-Sud 5-6 et 7-8	Échu le 17-6-1977
23.564	II	M. Abdellah ben M'Barek.	Mechrâ-Ben-Abou 7-8	Annulé le 27-2-1978
23.574	III	M. Mohamed ben Haddach ben Mohamed.	Boured 7-8	Annulé le 13-4-1977
23.577	II	M. Hachlef Mohamed.	Itzèr 5-6	Échu le 17-8-1977
23.613	II	M. Ouhî Lahcen ben Mahfoud.	Marrakech-Sud 5-6 et Tizi-n-Test 1-2	Échu le 17-1-1978
23.629	II	M. El Bekkachi Bouchaïb.	Demnate 7-8	Annulé le 29-2-1979
23.636	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Taliouine 3-4	Échu le 17-1-1978
23.643	II	M. Lgo Hammou.	Matarka ou 200.000*	id.
23.644	II	M. Belkbir Mohamed.	Tizi-n-Test 1-2	id.
23.653	II	M. Lachgar Mokhtar.	Telouët 7-8	Échu le 17-4-1978
23.685	II	S.O.M.I.T.R.A.	Telouët 1-2	id.
23.695	II	SOTRAREM.	Ouarzazate 1-2 et Tizi-n-Test 3-4	Annulé le 6-4-1979
23.696	II	M. Ifahir Haddou.	Midelt 5-6	Annulé le 5-9-1979
23.697	II	M. Habib Mohamed.	id.	Échu le 17-7-1978
23.829	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Oulmès 7-8	id.
23.830	II	id.	id.	id.
23.842	II	M. Fellah Mohamed.	Azrou 1-2	id.
23.862	II	Compagnie Royal Astérienne des Mines.	Coude du Draâ au 200.000*	id.
23.871	II	M. Lansari Bahi.	Azrou 1-2	Échu le 16-11-1978
23.945	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Marrakech-Sud 5-6 et 7-8	Échu le 17-11-1978
23.965	III	M. Echaï Mohamed.	Taza 1-2 et Fès 3-4	Annulé le 11-4-1977
23.971	II	SOTRAREM.	Tizi-n-Test 3-4	Échu le 17-11-1978
24.063	II	M. Yachfine M'Hamed.	Boujad 1-2	Annulé le 16-6-1977
24.120	II	id.	Oulmès 1-2 et 3-4	Échu le 16-2-1979
24.124	II	Société de recherche et d'exploitation mi- nière (Nadia).	Oulmès 5-6 et 7-8	
24.122	II	M. Chamî Ahmed.	Boujad 1-2	id.
24.129	II	M. Zalmad Moh.	Midelt 3-4	id.
24.131	II	M. Hceïn ou Addi ou Bihi.	Midelt 1-2	Échu le 17-3-1979
24.146	II	M. Latif Brahim.	Oulmès 7-8	id.
24.147	II	id.	Oulmès 5-6 et 7-8	id.
24.149	II	M. Hassan ou Benna.	Itzèr 5-6	id.
24.157	II	M. Halifa ben Lmahjoub.	Midelt 3-4	id.
24.160	II	Société des mines d'Aïn Kouhl.	Oulmès 5-6	id.
24.161	II	id.	Oulmès 7-8	id.
24.162	II	Société SNUMM.	Azrou 5-6	id.
24.163	II	id.	id.	id.
24.164	II	M. Ghazi Mohamed ben Mohamed.	Ouaouizart 1-2 et 3-4	id.
24.165	II	Société SNUMM.	Azrou 5-6	id.
24.197	II	M. Oujil Mohamed.	Ouaouizart 3-4	id.
24.199	II	M. El Fellah Mohamed.	Boujad 3-4	id.
24.200	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Cap Draâ au 200.000*	id.
24.201	II	M. Mesrari Louazzani.	Midelt 5-6	id.
24.208	II	M. Lkhtar Boubker.	Tizi-n-Test 1-2	id.
24.210	II	Société Grani Maroc S.A.	Boujad 7-8	id.
24.211	II	M. Ghazi Salah.	Oulmès 5-6	id.
24.212	II	M. Aït Ahmed ou Hammou.	Argana 5-6	id.
24.215	II	M. Amantag Lahcen.	Telouët 5-6	id.
24.216	II	M. El Hamida Hamd ben Ali.	Ouarzazate 5-6	id.
24.217	II	M. Lekhtar Boubker.	Telouine 1-2	id.
24.218	II	M. El Mansouri Mohamed Hassan.	Marrakech-Sud 3-4	id.
24.220	II	M. Châhi Ahmed.	Oulmès 7-8	id.
24.225	II	M. Doumar H'Mida.	Oujda 1-2	id.
24.227	II	id.	id.	id.
24.230	II	M. Aknouch Abderrahmane.	Ouarzazate 3-4	id.
24.236	II	Société SOMITRA.	Argana 5-6	id.
24.242	II	M. Ouarzi Bella.	Ouarzazate 7-8	Échu le 16-7-1979
24.243	II	M. Outassaf Lahcen Hadj Abdeslam.	Marrakech-Sud 5-6	id.

NUMÉRO du permis de recherche	CATÉGORIE	TITULAIRES	CARTES	DATE D'ÉCHÉANCE ou d'annulation
24.248	II	M. Berrardouch Mohamed.	Oulmès 7-8 et Boujad 3-4	Échu le 16-7-1979
24.249	II	M. Mourchid El Idrissi.	Mechra-Ben-Abbou 7-8	id.
24.250	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Akka et Fom Lhassan	id.
24.251	II	id.	id.	id.
24.252	II	id.	Akka	id.
24.253	II	M. El Dine Mohamed.	Casablanca 5-6	id.
24.256	II	M. Mekkak Charki.	Marrakech-Nord 3-4	id.
24.257	II	M. Ouaraïs Ali.	Taroudannt 5-6	id.
24.259	II	M. Ait Taleb Mohamed.	Marrakech-Sud 5-6	id.
24.261	II	M. Achdad Omar.	Marrakech-Nord 7-8	id.
24.262	II	M. Id Hammou Lahcen.	Tizi-n-Test 1-2	id.
24.266	II	M. Elloudi Mohamed.	Midelt 5-6	id.
24.267	II	M ^{me} Marzouki Kheira.	Tiznit 6-7	id.
24.269	II	Société SMIDEL.	Marrakech-Nord 5-6	id.
24.273	II	M. Doumar H'Mida.	Cujda 1-2	id.
24.274	II	M. Abdeslam Raji.	Tizi-n-Test 5-6	id.
24.276	II	M. Hajjam Mohamed.	Tizi-n-Test 3-4	id.
24.277	I	Bureau de recherches et de participations minières.	Meknès 7-8	id.
24.278	I	id.	id.	id.
24.279	I	id.	id.	id.
24.280	I	id.	id.	id.
24.281	I	id.	Fès 5-6	id.
24.282	I	id.	id.	id.
24.283	I	id.	id.	id.
24.284	I	id.	id.	id.
24.285	I	id.	id.	id.
24.286	I	id.	id.	id.
24.287	I	id.	id.	id.
24.288	I	id.	id.	id.
24.289	I	id.	Fès 5-6 et 7-8	id.
22.290	I	id.	Fès 5-6	id.
24.291	I	id.	id.	id.
24.292	I	id.	id.	id.
24.293	I	id.	Fès 5-6 et 7-8	id.
24.294	I	id.	Fès 5-6	id.
24.295	I	id.	id.	id.
24.296	I	id.	id.	id.
24.297	I	id.	Fès 5-6 et 7-8	id.
24.301	II	M. Khouira Mohamed.	Tizi-n-Test 5-6	id.
24.302	II	id.	id.	id.
24.306	II	M. Ait Lachgar Saïd.	Taroudannt 5-6	id.
24.330	II	M. Hayat Ouazzani.	Oulmès 3-4	id.
24.331	II	M. Lhassani Abderrahim.	id.	id.
24.348	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Mellila 3-4 et 7-8	Échu le 17-9-1979
24.349	II	id.	id.	id.
24.350	II	id.	id.	id.
24.351	II	id.	id.	id.
24.352	II	id.	id.	id.
24.353	II	id.	id.	id.
24.355	II	M. Akroun Abderrahmane	Marrakech-Sud 5-6	id.
24.356	II	id.	Ouarzazate 3-4	id.
24.358	II	M. Ouahdi Mohamed.	Boujad 3-4	id.
24.372	II	M. El Margham Brahm.	Ouarzazate 7-8	id.
24.380	VIII	Bureau de recherches et de participations minières.	Mellila 1-2	id.
24.381	VIII	id.	id.	id.
24.382	VIII	id.	id.	id.
24.383	VIII	id.	id.	id.
24.388	II	M. Ali Lahcen An Mouden	Boujad 7-8	id.
24.389	VII	Bureau de recherches et de participations minières.	Itzèr 7-8	id.
24.390	VII	id.	id.	id.
24.391	VII	id.	id.	id.
24.392	VII	id.	id.	id.

NUMERO du permis de recherche	CATEGORIE	TITULAIRES	CARTES	DATE D'ECHEANCE ou d'annulation
24.393	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Ceuta 5-6	Échu le 17-9-1979
24.394	II	id.	Chechaouèn 1-2	id.
24.396	II	id.	id.	id.
24.397	II	id.	Tafraoute 3-4	id.
21.398	II	id.	id.	id.
24.404	II	id.	Jbel Sarhro 5-6	id.
24.405	II	id.	id.	id.
24.406	II	M. Abdelaziz El Jouhari.	Taounate 3-4	id.
24.408	II	M. Smires Abderrazak.	Argana 7-8	id.
24.410	II	M. Amentag Lahcen.	Telouët 5-6	id.
24.411	II	id.	Ouarzazate 1-2 et 5-6	id.
24.413	II	M. Aberkache Haddou.	Argana 5-6	id.
24.415	II	M ^{me} Idrissi Lalla Aïcha.	Azrou 3-4	id.
24.417	II	M. Aït Joukhane Mohamed.	Marrakech-Sud 5-6	id.
24.418	II	M. Aknouch Mohamed.	Ouarzazate 3-4	id.
24.423	II	M. Moha Ouzzine.	Midelt 5-5	id.
24.424	II	M. Khouira Hassane.	et Kasba-Tadla 7-8	id.
24.425	II	M. Benkirane Saadi Abdeslam.	Tizi-n-Test 1-2	id.
24.426	II	id.	Oulmès 5-6	id.
24.427	II	id.	id.	id.
24.428	II	M. Ameziane Mohamed.	Telouët 5-6	id.
24.429	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Marrakech-Nord 7-8	id.
24.431	II	M. Ameziane Mohamed.	Telouët 5-6	Échu le 17-12-1979
24.437	II	M. Abdeslam ben Dris.	Reggou 5-6	id.
24.439	II	M. Semlali Yacoubi.	Tafraoute 1-2	id.
24.440	II	M. El Moustain Billah Moulay Larbi.	Marrakech 1-2	id.
24.441	II	M. Bergui Hamid.	Midelt 1-2	id.
24.443	II	M. Bentalha Ahmed.	Missour 1-2	id.
24.447	II	M. El Ghazi Hamou.	Todhra 5-6	id.
24.449	II	M. Zakter Mohamed.	Boujad 1-2	id.
24.450	II	M. Hadj Khattab Abdelmjid.	Oulmès 7-8	id.
24.451	II	M. Nouaïm Moulay Smaïl ben Moulay Saïd.	Marrakech-Sud 5-6	id.
24.456	II	M. Hogga Assou.	Missour 1-2	id.
24.458	II	Aït Lachgar Mohamed.	Marrakech-Sud 5-6	Annulé le 4-8-1979
24.459	II	M. Abdeslam ben Ali.	Azrou 3-4	Échu le 17-12-1979
24.461	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Fès 1-2 et 5-6	id.
24.462	VII	id.	Itzèr 7-8	id.
24.463	II	M. Jezri Hassan.	Taliouine 3-4	id.
24.513	II	M. El Biar Abdelkader.	Boujad 5-6	Annulé le 4-8-1979
24.521	II	M. Cherkaoui Mohamed.	Mechra-Ben-Abbou 5-6	id.
24.522	II	id.	id.	id.
24.525	II	M. Diany Abdellah.	Midelt 5-6	id.
24.526	II	Société Zellidja (S.A.).	Midelt 3-4 et Rich 1-2	id.
24.530	II	M. Akesbi Mohamed.	Mechra-Ben-Abbou 7-8	id.
24.531	II	M. Lahlou Abdeslam.	Mellila 3-4, 5-6 et 7-8	id.
24.532	II	id.	id.	id.
24.544	II	M. Aït Mohamed Ahmed ben Hammadi.	Tizi-n-Test 3-4 et 7-8	id.
24.564	II	M ^{me} Khira Ider.	et Ouarzazate 1-2 et 5-6	Annulé le 9-5-1979
24.565	II	id.	Midelt 5-6	Annulé le 4-8-1979
24.581	II	M. Bentalha Bouchaïeb.	id.	Annulé le 9-5-1979
24.635	II	M. Ounfloas Ali.	Missour 1-2	Annulé le 4-8-1979
24.923	II	M. Abdelkrim El Khatib.	Azrou 3-4	id.
24.925	II	Société Nadia.	Taroudannt 7-8	id.
24.931	III	M. Mohamed Salhi Yassein.	Marrakech-Sud 7-8	id.
24.935	III	M. Lamrani Mohamed.	Ouezzane 3-4	id.
24.936	III	id.	id.	id.
24.948	II	M. Forte Alfonso.	id.	id.
24.952	II	M. Skalli Abdessamad	Telouët 5-6	id.
24.958	II	M. Sbaï Mohamed.	Chichaoua 3-4	id.
24.963	II	M. Zmimila Omar.	Itzèr 5-6	id.
24.971	III	M. El Biar Abdelkader.	Reggou 5-6	id.
24.972	II	M. Zouggagh Mekki.	Casablanca 1-2	id.
24.973	II	M. Benboujiani Brahim.	Midelt 7-8	id.
			Boujad 3-4	id.

NUMERO du permis de recherche	CATEGORIE	TITULAIRES	CARTES	DATE D'ECHANGE ou d'annulation
24.976	II	M. Hayat Ouazzani.	Boujad 7-8 et Itzèr 5-6	Annulé le 4-8-1979
24.988	II	M. El Houcine ben Abdellah.	Marrakech-Sud 7-8	id.
24.989	II	M. Souid El Aïn El Hafid.	Chichaoua 7-8	id.
25.000	II	M. Bella Lahcen.	Tiznit 3-4	Annulé le 24-12-1979
25.001	II	id.	id.	id.
24.538	II	M. El Biar ' Abdelkader.	Marrakech-Sud 7-8	Annulé le 4-8-1979
24.965	II	M. Zahr Bouchaïb.	Missour 1-2	id.
25.002	II	M. Bella Lahcen.	Tiznit 3-4	Annulé le 24-12-1979
25.003	II	id.	id.	id.
25.004	II	M. Ouchine Saïd.	Itzèr 7-8	Annulé le 4-8-1979
25.005	II	M. Abaïd Ali.	Foum Lahcen 5-6	id.
25.014	II	M. Akhel Arab Ahmed.	Azrou 1-2	id.
25.017	II	M. Bouadane Mohamed.	Taza 1-2 et 5-6	id.
25.021	II	M. El Ghazouani Lamhamdi.	Boujad 7-8	id.
25.418	VII	Société anonyme chérifienne d'études mi- nières.	Benahmed 3-4	Annulé le 22-11-1979
25.419	VII	id.	id.	id.
25.420	VII	id.	id.	id.
25.423	VII	id.	id.	id.
25.424	VII	id.	id.	id.
25.432	VII	id.	Casablanca 7-8	id.
25.433	VII	id.	id.	id.
25.434	VII	id.	id.	id.
25.435	VII	id.	id.	id.
25.436	VII	id.	id.	id.
25.437	VII	id.	id.	id.
25.440	VII	id.	id.	id.
25.442	VII	id.	id.	id.
25.443	VII	id.	id.	id.
25.448	VII	id.	id.	id.
25.449	VII	id.	id.	id.
25.450	VII	id.	id.	id.
25.451	VII	id.	id.	Annulé le 24-12-1979
25.453	VII	id.	Casablanca 7-8 et Oulmès 5-6	id.
25.454	VII	id.	Oulmès 5-6 et 7-8	id.
25.456	VII	id.	id.	id.
25.458	VII	id.	Oulmès 5-6	id.
23.513	II	Bureau de recherches et de participations minières.	Al Hoceïma 1-2 et 5-6	Annulé le 29-4-1980

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3520, du 30 jourmada I 1400 (16 avril 1980), page n° 259

Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 198-80 du 9 rebia II 1400 (26 février 1980) accordant cinq (5) permis de recherche d'hydrocarbures dénommés « Hammam », « Melloulou », « Lebene », « M'Da » et « Drader maritime ».

Au lieu de :

D. — Permis « M'Da »

a) Par les lignes droites joignant successivement les points 1 à 42 de coordonnées Lambert Nord Maroc suivantes :

point	X	Y
30	371.000	428.000

Lire :

D. — Permis « M'Da »

a) Par les lignes droites joignant successivement les points 1 à 42 de coordonnées Lambert Nord Maroc suivantes :

point	X	Y
30	471.000	428.000

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Décret n° 2-80-297 du 26 jourmada II 1400 (12 mai 1980) rétablissant certaines indemnités et allocations propres aux fonctionnaires relevant du statut particulier du ministère du travail et de la formation professionnelle.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret n° 2-75-242 du 21 safar 1397 (11 février 1977) portant attribution d'une indemnité forfaitaire pour frais de tournées aux agents de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté viziriel du 25 rejeb 1365 (25 juin 1946) relatif aux indemnités des inspecteurs, inspectrices, sous-inspecteurs et sous-inspectrices du travail titulaires ou auxiliaires, tel qu'il a été modifié et complété, notamment par l'arrêté viziriel du 3 moharrem 1372 (24 septembre 1952) ;

Vu le décret n° 2-77-68 du 12 safar 1397 (2 février 1977) instituant une allocation de hiérarchie administrative en faveur des personnels des cadres d'administration centrale, et des personnels des cadres particuliers de certains départements ministériels et notamment son article 5 ;

Après examen par le conseil des ministres, réuni le 30 jourmada I 1400 (16 avril 1980),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 10 moharrem 1397 (1^{er} janvier 1977), l'attribution aux fonctionnaires relevant du statut particulier du personnel du ministère du travail et de la formation professionnelle de l'indemnité forfaitaire pour frais de tournées prévue en faveur des agents de l'inspection du travail par le décret n° 2-75-242 du 21 safar 1397 (11 février 1977) susvisé et de l'indemnité de vêtements prévue par l'arrêté viziriel du 25 rejeb 1365 (25 juin 1946) susvisé, tel qu'il a été modifié et complété, est rétablie conformément à l'article 5 du décret n° 2-77-68 du 12 safar 1397 (2 février 1977) susvisé.

ART. 2. — Les conditions et les modalités d'attribution de ces indemnités demeurent fixées conformément à la réglementation en vigueur au 9 moharrem 1397 (31 décembre 1976).

Fait à Rabat, le 26 jourmada II 1400 (12 mai 1980).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

*Le ministre du travail
et de la formation
professionnelle,*

MOHAMED ARSALANE EL JADIDI.

Le ministre des finances,

ABDEKAMEL RERHRHAYE.

Le ministre

des affaires administratives,

MANSOURI BEN ALI.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Décret n° 2-79-264 du 14 chaabane 1400 (28 juin 1980) abrogeant le dernier alinéa de l'article 14 du décret royal n° 747-67 du 28 kaada 1387 (27 février 1968) portant statut des internes des hôpitaux de la santé publique.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret royal n° 747-67 du 28 kaada 1387 (27 février 1968) portant statut des internes des hôpitaux de la santé publique, notamment son article 14 ;

Après avis conforme de la Chambre constitutionnelle n° 21 du 17 hija 1399 (8 novembre 1979) ;

Après examen par le conseil des ministres, réuni le 30 jourmada I 1400 (16 avril 1980),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le dernier alinéa de l'article 14 du décret royal n° 747-67 du 28 kaada 1387 (27 février 1968) susvisé, est abrogé.

(Le reste sans changement.)

ART. 2. — Le présent décret sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 14 chaabane 1400 (28 juin 1980).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre de la santé publique,

D^r RAHAL RAHHALI.

Le ministre

des affaires administratives,

MANSOURI BEN ALI.